N. A. Nicholson



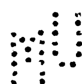
LES

ASSOCIATIONS OUVRIÈRES

EN ANGLETERRE

(TRADES-UNIONS)

PARIS
GERMER BAILLIÈRE, LIBRAIRE-ÉDITEUR
RUE DE L'ÉCOLE-DE-MÉDECINE, 17
1869



AVANT-PROPOS

Nous devons un mot d'explication au lecteur qui veut bien parcourir ces pages. Elles pourront lui paraître remplies de détails spéciaux : le sujet même semblera, sans doute, tout à fait technique. Mais nous espérons que, dans cette question qui vient d'être pour nous l'objet d'assez longues recherches, il verra, comme nous, un intérêt général et pressant.

Quand nous parlerons de l'ouvrage des maçons, des forgerons ou des tailleurs, que nous examinerons scrupuleusement l'organisation financière de leurs sociétés, nous ne prétendrons faire cependant, ni un essai sur l'industrie, ni un cours de statistique : notre but sera d'étudier, sans parti pris, un sujet

qu'il importe de discuter à un point de vue exclusivement pratique. Nous trouvons un grand intérêt à suivre le développement des associations ouvrières, parce qu'il faut, d'une part, envisager sans illusion les dangers qui peuvent naître d'un fait désormais nécessaire, et, de l'autre, parce que, malgré ces dangers, nous sommes convaincu que ce développement peut être utile, non-seulement à ceux qui en attendent une légitime amélioration de leur sort, mais aussi à la société tout entière. Il nous semble que l'application nouvelle du principe fécond de l'association, non-seulement assurera à la société un profit matériel et un accroissement de la richesse publique, mais lui rendra, dans l'ordre moral, des services plus importants encore. Elle contribuera à montrer tout ce qu'il y a de spécieux et de funeste dans la prétendue opposition d'intérêts entre le capital et le travail. Nous ferons voir ces deux éléments de la prospérité publique en tout pays, tantôt

engagés dans une lutte contre nature, tantôt, au contraire, retrouvant toute leur puissance par une heureuse alliance.

Les exemples que nous avons à donner prouveront, nous l'espérons, combien ces éléments sont solidaires, et peut-être alors notre travail ne paraîtra-t-il pas inutile au lecteur. Lorsqu'un navire est pris par les brouillards dans une mer semée de récifs, on jette la sonde à tout moment, et l'on interroge avec soin, comme des indices précieux de la route à suivre, les moindres objets que le plomb ramène du fond des eaux. Au milieu des incertitudes qui enveloppent l'avenir de la France, on ne saurait donner de trop fréquents coups de sonde dans le sillage de nos voisins, qui naviguent entourés des mêmes périls. Pour que ces recherches ne soient pas inutiles, il faut tenir compte de tous les détails qui peuvent éclairer une question aussi grave, et qui nous touche tous également.

Dans le cours de ce travail, inspiré par le

spectacle du jeu des institutions d'un pays libre, nous nous sommes efforcé d'user avec impartialité du droit appartenant à chacun d'apprécier des actes qui ont été l'objet d'une discussion publique entre les intéressés. Nous espérons avoir réussi à rendre la justice qui leur est due, tant à ces puissants industriels qui contribuent, par leur intelligence, aux véritables progrès de la civilisation, qu'à cette population ouvrière, probe et laborieuse, qui, par ses qualités solides, fait la force et l'honneur de toutes les grandes nations.

15 mars 1869.

LES ASSOCIATIONS OUVRIÈRES EN ANGLETERRE (TRADES-UNIONS)

CHAPITRE PREMIER

LES CRIMES DE SHEFFIELD

Tout le monde reconnaît aujourd'hui les avantages que la classe ouvrière peut retirer de l'association, personne ne lui conteste le droit d'en user; mais l'expérience seule lui apprendra à manier cet instrument à la fois si puissant et si délicat. Aussi chaque peuple a-t-il le plus grand intérêt à se rendre compte des efforts tentés par ses voisins dans cette voie, afin de discerner ce qu'il peut leur emprunter et les écueils qu'il doit éviter.

En France, les esprits, poussés par la logique, ont essayé de préférence la forme d'as-

sociation, la plus parfaite peut-être, mais en même temps la plus difficile à appliquer : la société coopérative de production. L'Allemagne est déjà couverte comme d'un réseau par l'admirable institution des banques de crédit populaire, auxquelles M. Schulze-Delitsch a attaché son nom. Enfin, en Angleterre, croissent et se développent les sociétés coopératives de consommation, si bien décrites par M. Jules Simon, qui associent le consommateur aux profits du marchand en détail, et rendent ainsi l'épargne possible à l'ouvrier, dont la vie quotidienne absorbait auparavant le salaire tout entier.

Mais l'objet de cette étude n'est pas de montrer les avantages de ces diverses institutions : elles sont déjà connues et appréciées. Nous nous proposons ici de parler d'une autre espèce d'associations ouvrières, très-puissantes en Angleterre, qui n'ont pas débuté sous d'aussi heureux auspices et n'ont pas conquis dans tous les rangs les mêmes sympathies. Ce sont les *Trades-Unions*, ou ligues de métiers : vastes coalitions d'ou-

vriers, douées d'une organisation complète et permanente, dont l'influence sur l'industrie britannique est devenue trop importante pour ne pas mériter aujourd'hui d'attirer notre attention.

Formées au milieu de ces luttes funestes qu'on appelle les grèves, elles ont conservé le caractère de machines de guerre. Aussi comptent-elles des adversaires et des défenseurs également passionnés. Ceux qui reconnaissent le plus leur puissance sont ceux aussi qui les redoutent le plus. On a voulu faire peser sur elles la responsabilité de quelques crimes isolés ; on les a condamnées sans appel pour avoir professé quelques erreurs économiques ; enfin on ne s'est pas demandé si ce cheval de bataille ne pourrait pas un jour s'atteler à la charrue, et rendre ainsi à la société de précieux services.

Mais l'opinion publique en Angleterre ne confirme jamais les jugements précipités : avant de se prononcer, elle veut s'éclairer par une discussion sérieuse et approfondie. Des circonstances particulières viennent de

provoquer cette discussion et d'appeler l'attention de tous sur ce sujet. En effet, d'une part, la réforme par laquelle l'Angleterre a élargi la base de sa représentation nationale, devant assurer peu à peu une grande influence aux classes ouvrières, donne déjà une importance nouvelle à tout ce qui les touche. D'autre part, répondant à un vœu unanime, le gouvernement lui-même est intervenu pour favoriser le débat contradictoire ouvert sur les ligues de métiers. Il a nommé une Commission d'enquête, composée d'hommes appartenant aux opinions les plus diverses, dont les travaux, fidèlement publiés de mois en mois, ont jeté sur cette question un jour nouveau et seront la base principale de cette étude.

L'origine de cette enquête remonte à deux faits, particuliers en apparence plutôt que d'une importance publique, mais qui devinrent des événements considérables par leurs conséquences.

Le premier eut pour théâtre la ville de Sheffield. C'est au centre de l'Angleterre, dans le voisinage de plusieurs houillères, au

fond d'une vallée encaissée et toujours enfumée, qu'est située l'active et populeuse capitale de la fabrication de l'acier. On y voit les plus puissants marteaux à vapeur de l'Angleterre et les immenses coupelles de Bessemer, cornues gigantesques où bouillonnent à la fois cinq à six tonnes de fer. On y fabrique des canons et des plaques de navires cuirassés. Mais, à côté de ces industries modernes, subsiste la vieille industrie de Sheffield, la coutellerie. Elle a perdu son antique monopole : quelques-unes de ses branches ont à soutenir maintenant une rude concurrence, et parmi celles-ci aucune ne souffre plus que la fabrication des scies. Les ouvriers couteliers, peu nombreux, jaloux et exclusifs, ont formé, dans chaque spécialité, des associations de l'espèce appelée ***Trades-Unions***, espérant obtenir par là l'élévation de leurs modiques salaires. Ils n'y ont pas réussi, et il en résulte de fréquentes querelles entre eux et leurs patrons.

Un ouvrier nommé Fearnough s'était séparé de l'une de ces sociétés, l'Union des

repasseurs de scies, à laquelle il appartenait. Aux yeux de ses camarades, il avait déserté devant l'ennemi. Le 8 octobre 1866, une violente explosion ébranla la modeste maison qu'il occupait avec sa famille, y fit de grands dégâts, et les habitants n'échappèrent que par miracle. Une boîte de poudre, déposée avec une mèche allumée dans sa cave, y avait éclaté. L'auteur du crime demeura ignoré. L'opinion publique s'en émut d'autant plus, qu'un pareil attentat n'était pas isolé. Depuis quelques années, Sheffield avait vu plus de dix explosions analogues et plusieurs couteliers victimes de meurtres sans que presque jamais la justice fût satisfaite. Ainsi, en 1859, un ouvrier nommé Linley avait été tué au milieu d'une salle pleine de monde par une balle silencieuse sortie sans doute d'un fusil à vent, et personne n'avait pu découvrir l'assassin. Ces attentats ayant tous été dirigés contre des personnes hostiles aux Trades-Unions, la voix publique avait fini par les attribuer à ces sociétés. Elles repoussèrent avec indignation une pareille supposition.

L'Union à laquelle Fearnough avait appartenu se distingua entre toutes par le zèle qu'elle déploya pour aider la justice à trouver l'auteur de l'explosion du 8 octobre. Son secrétaire, appelé Broadhead, se mit même à la tête d'une souscription destinée à augmenter la récompense promise au dénonciateur; mais tout fut vain : le mystère ne s'éclaircit point, les défiances s'accrurent, et l'esprit public demeura troublé.

Une affaire d'un tout autre genre vint, peu de temps après, occuper l'attention publique. Au lieu d'être exposées à des accusations plus ou moins vagues, les Unions se trouvèrent, au contraire, cette fois être la partie plaignante. En effet, le trésorier de l'une de ces sociétés avait volé à la caisse quelques centaines de francs. Poursuivi devant le tribunal de Bradford, il avait été acquitté : les magistrats avaient jugé que, l'Union contenant dans ses statuts des prescriptions contraires à la loi, ils ne pouvaient lui reconnaître le droit de posséder. Le 16 janvier 1867, la cour du Banc de la Reine confir-

mait en appel cette décision. Son arrêt fixait la jurisprudence : aussi l'alarme fut-elle grande parmi les ligues, qui apprirent ainsi que leurs caisses, contenant parfois plusieurs millions, étaient à la merci d'un trésorier infidèle. Leur situation n'était pas tenable, quoique, hâtons-nous de le dire à l'honneur des modestes employés de ces grandes associations, aucun d'eux n'ait, depuis l'arrêt, trahi son mandat : il leur fallait, ou se dissoudre, ou obtenir une législation protectrice de leurs intérêts. C'est alors qu'elles demandèrent à la Couronne de nommer une commission d'enquête qui pût préparer cette législation.

Lorsque, dans un pays libre, l'opinion publique s'empare d'une question, elle ne tolère aucun délai. Aussi la Commission était-elle formée dès le 12 février, et, le 18 mars, elle tenait à Londres sa première séance publique. Cependant le souvenir des crimes de Sheffield s'était réveillé; on en citait d'autres commis à Manchester dans des circonstances analogues; les adversaires des Unions prétendaient en rejeter la responsa-

bilité sur l'ensemble même de ces sociétés. Elles ne pouvaient rester sous le coup d'une pareille imputation. Pour leur donner les moyens de se justifier, le parlement autorisa le ministre de l'intérieur à nommer deux sous-commissions, chargées de rechercher l'origine des attentats de Sheffield et de Manchester, et les investit, pour atteindre plus sûrement ce but, de pouvoirs extraordinaires.

Ces différentes commissions, conduisant l'enquête qui leur était confiée comme un débat contradictoire, ont par leur impartialité, leur patience et leurs lumières, rendu un grand service à l'Angleterre. Elles ont donné au public les moyens de discerner le bien et le mal, de revenir sur plus d'un préjugé, et ont offert aux intérêts qui se croyaient les plus opposés l'occasion de se confronter, de s'expliquer, et souvent de se rapprocher les uns des autres.

Avant d'étudier l'histoire et l'organisation des Unions dans les séances de la Commission royale de Londres, il est nécessaire de réduire à ses justes proportions l'accusation qui pesait

sur elles, et de suivre d'abord dans leur enquête les sous-commissaires de Sheffield et de Manchester.

La première avait une tâche singulièrement difficile, car il lui fallait découvrir la vérité là où toutes les recherches de la police avaient échoué. Mais elle devait trouver un grand secours dans les pouvoirs extraordinaires qu'elle avait reçus et qui l'assimilaient à une cour de justice. C'est un principe tutélaire de la procédure criminelle en Angleterre, que le témoin, obligé par serment à dire la vérité devant le tribunal, ne peut être, s'il s'accuse lui-même, poursuivi sur les aveux ainsi obtenus de lui. La Commission eut le droit d'accorder la même immunité aux témoins qu'elle appelait, et ce droit devint entre ses mains un instrument bien plus puissant qu'il ne peut l'être dans celles d'un tribunal ordinaire, puisque rien ne limitait le champ de ses recherches, et que, n'ayant pas de sentence à prononcer, pas d'accusé à condamner, elle s'empressait d'envoyer sur le

banc des témoins tous ceux que lui désignaient les vagues soupçons de l'opinion publique. Si leur confession était sincère et complète, les commissaires devaient leur donner un certificat d'amnistié, spécifiant les crimes ou délits dont ils seraient reconnus coupables. Les complices qu'ils dénonceraient n'auraient qu'à les imiter pour obtenir la même immunité. Mais le témoin qui commettrait un seul parjure, qui dissimulerait la moindre vérité, serait exposé à toute la rigueur des tribunaux.

La Commission, composée de trois légistes (MM. Overend, Barstow et Chance), ouvrit ses séances à Sheffield le 3 juin 1867. Deux avocats suivaient ses débats, représentant, l'un les patrons, associés pour l'aider dans ses recherches, l'autre les Unions qui avaient demandé la formation de ce tribunal.

L'émotion était grande à Sheffield : on ne pouvait croire au succès. Mais, dès le début, l'enquête, conduite avec tact et jugement, souleva un coin du voile, et le double stimulant, du châtiment pour les récalcitrants, de l'im-

punité pour les crimes avoués, aida bientôt la Commission à le déchirer complétement. On eut alors, pendant vingt-cinq jours, le spectacle étrange de coupables racontant leurs méfaits et apportant un soin scrupuleux à n'omettre aucun détail. Parfois, après s'être accusés eux-mêmes, ils mettaient d'abord leur point d'honneur à ne pas trahir leurs complices; mais, compromis bientôt par d'autres dépositions, ils venaient reconnaître qu'ils n'avaient pas dit toute la vérité, et faire une confession complète pour mériter le précieux certificat. Le lien secret qui existait entre tous ces crimes se montrait enfin; le rôle des coupables se dessinait : on voyait apparaître l'inspirateur, les exécuteurs, et les complices qu'ils avaient trouvés dans quelques sociétés, heureusement peu nombreuses. A mesure que l'indignation publique s'amassait sur leurs têtes, la vérité, en se faisant jour, dissipait aussi les vagues soupçons qui avaient pesé sur les ligues en général, et leur représentant pouvait, à la dernière séance, déclarer publiquement qu'elles s'applaudissaient d'avoir contribué à

provoquer cette enquête. Dans sa sécheresse même, le compte rendu de cette dernière séance a quelque chose de particulièrement saisissant. Les coupables, ou leurs mandataires, se présentent l'un après l'autre devant la Commission pour recevoir leur certificat, et, si quelqu'un de leurs crimes n'y est pas inscrit, ils le rappellent en réclamant instamment son insertion. Ils sont libres désormais et protégés contre les poursuites de la justice humaine; mais, inviolables comme Caïn, ils emportent comme lui, empreinte sur le front, la marque de l'infamie.

Tel est le dénoûment de ce drame étrange. Pour en suivre le fil, pour comprendre les mobiles de tant de crimes qui paraissaient jusque-là inexplicables, il faut connaître les circonstances au milieu desquelles ils se sont produits, se rendre compte des préjugés qui régnaient parmi les ouvriers de Sheffield, et des passions qui, s'emparant de quelques natures perverties, ont pu les pousser jusqu'au meurtre. Imbues de l'esprit de monopole

qu'elles semblaient avoir hérité des corporations du moyen âge, la plupart des sociétés de couteliers ne se contentaient pas de soutenir les grèves, ce qui était le but avoué de leur institution. Elles prétendaient exercer sur leur industrie une influence absolue, imposer aux patrons toutes les volontés de la majorité de leurs membres, y asservir la minorité, et pour cela obliger tous les ouvriers à entrer dans leur sein. Quiconque s'y refusait était considéré comme un ennemi, et sa libre concurrence, ou même sa simple résistance aux ordres impératifs de l'Union, prenaient, aux yeux des associés, le caractère d'un véritable délit. La plupart croyaient sincèrement qu'en ne leur donnant pas les moyens de le punir, la législation commettait contre eux une grave injustice. De là, à la réparer de leurs propres mains, il n'y avait qu'un pas. Il fut souvent franchi. Pour punir et intimider les récalcitrants, on dérobait secrètement leurs outils (1). Les ouvriers victimes de ces vols savaient très-

(1) C'est ce que les ouvriers anglais ont appelé le *rattening*.

bien quels en étaient les auteurs ; s'ils persistaient, les persécutions continuaient ; s'ils se soumettaient à l'Union, son secrétaire leur rendait aussitôt les objets dérobés. L'immense majorité de ceux qui approuvaient ces procédés aurait reculé d'horreur à la pensée de les pousser jusqu'au crime ; mais les plus violents et les moins scrupuleux parmi leurs chefs, une fois sortis des voies légales, ne devaient pas s'arrêter devant une pareille extrémité.

Il s'en trouvait un parmi eux, destiné à une triste célébrité : c'était ce même Broadhead qui, au moment de la tentative d'assassinat contre M. Fearnough, avait élevé la voix plus haut que tous les autres dans le concert de l'émotion publique. Veut-on savoir maintenant pourquoi l'auteur en était demeuré inconnu ? C'est que le coupable n'était autre que Broadhead lui-même. C'est lui qui avait désigné la victime et payé l'assassin chargé de la faire sauter. Mais ce crime n'était que le dernier incident de toute une série d'attentats systématiquement ordonnés par lui, et dont il déroule devant la Commis-

sion l'effrayant tableau. En 1854, un ouvrier nommé Parker avait été blessé d'un coup de fusil : c'est Broadhead qui a payé et a posté l'assassin. C'est lui qui a fait tuer M. Linley : son principal agent, nommé Crookes, devait donner une leçon à celui-ci en le blessant avec un fusil à vent. Une première fois, la victime avait été atteinte, mais la blessure avait été jugée trop légère ; Crookes s'y reprend une seconde fois en 1859, mais alors vise trop bien et frappe mortellement. Broadhead adopte ensuite un autre système, et l'explosion de la maison Fearnough est la neuvième dans la liste de celles dont il s'est reconnu l'auteur. Crookes, presque toujours chargé de la besogne, choisit ses associés. Broadhead les paye, selon les circonstances, de 100 à 500 francs chaque fois. Le prix est prélevé sur les fonds de la société dont il est trésorier, car jamais une vengeance personnelle ne semble avoir inspiré ces guet-apens : ce sont les intérêts de l'Union qu'il prétend servir en poursuivant les membres de la même industrie rebelles à ses ordres.

5000 francs ainsi déboursés sont inscrits sur les registres, sous des titres supposés, ou même en blanc, et aucun de ceux qui étaient chargés de vérifier les comptes ne paraît avoir cherché à s'en expliquer l'emploi, preuve évidente de leur connivence. Mais cette connivence, loin de faire courir aucun risque aux assassins, les aidait à atteindre le but qu'ils se proposaient. Il fallait que le secret qui couvrait le coupable laissât cependant deviner les motifs du crime. C'était à quoi on avait parfaitement réussi. La main de l'Union était toujours reconnue, on pouvait se dire à l'oreille que le lendemain un autre récalcitrant irait grossir la liste des victimes, et l'Union régnait par la terreur et s'élevait au rang de ces fameux tribunaux de la Sainte-Vehme qui prononçaient des arrêts dont l'exécution seule demeurait enveloppée de mystère (1).

(1) Quoique les révélations de la Commission aient ouvert les yeux à tous ceux qui avaient indirectement et involontairement encouragé ces crimes en approuvant les petites persécutions contre les *non-Unionistes*; quoiqu'elles aient inspiré une salutaire terreur à ceux qui seraient aujourd'hui disposés

Broadhead d'ailleurs avait des émules dans d'autres sociétés, et la Commission a relevé, outre deux meurtres, une quinzaine de voies de fait et de tentatives d'explosion commises depuis dix ans à l'instigation des employés de diverses Unions; et, si la complicité de ces sociétés n'a pas été établie, c'est qu'elles se sont en général empressées de détruire leurs livres, qui contenaient sans doute contre elles des preuves accusatrices (1). La Commission d'enquête de Manchester siégea pendant quinze

à les renouveler, quelques-unes de ces sociétés, les plus compromises dans ces déplorables affaires, ont montré l'esprit qui les animait en bravant ouvertement l'opinion et l'honnêteté publiques. Ainsi l'Union des fabricants de manches de scie a persisté à conserver, comme trésorier, un homme qui avait confessé lui-même avoir donné 7 livres, 10 shillings, pour payer en partie les assassins de M. Fearnough. On peut donc craindre que le système des meurtres de ce genre ne soit pas encore tout à fait abandonné. Mais si, par malheur, quelques crimes analogues venaient encore s'ajouter à tous ceux dont l'origine est aujourd'hui connue, l'opinion publique n'en serait pas émue comme auparavant, car elle saurait à qui les attribuer, et elle ne les ferait pas retomber sur ceux dont la Commission a prouvé l'innocence.

(1) Toutes ces sociétés, sauf une, celle des briquetiers, sont formées parmi les couteliers.

jours, du 4 au 21 septembre. Les crimes et délits dont elle eut à rechercher l'origine avaient presque tous pour cause des querelles entre les ouvriers briquetiers et leurs patrons, et, pour intimider ceux de ces derniers qui résistaient aux volontés des Unions, on s'était attaqué plutôt à leurs propriétés qu'à leurs personnes. Des chevaux avaient été égorgés, des vaches empoisonnées, des meules de foin incendiées, des briqueteries détruites, et c'était seulement dans les combats nocturnes auxquels ces actes coupables avaient donné lieu, qu'un meurtre et de nombreux actes de violence avaient été commis. L'Union des briquetiers de Stockport fut seule convaincue d'avoir directement favorisé ce brigandage. Quelques autres s'accusèrent elles-mêmes en détruisant les preuves qui pouvaient les compromettre. L'une d'entre elles, par exemple, refusait de livrer ses comptes : on finit par saisir cinq caisses où elle les renfermait ; on les porte triomphalement au siége de la Commission ; on accorde vingt-quatre heures de délai au trésorier pour

venir les ouvrir; puis on les force : elles étaient vides! Soit avant, soit après la saisie, une main habile avait soustrait tous les documents qu'elles contenaient. Un nommé Kay était désigné par la voix publique comme le chef et l'entrepreneur à forfait de ces expéditions nocturnes, dont il se faisait, disait-on, un gagne-pain ; mais, ne voulant pas sans doute imiter les aveux cyniques de Broadhead, il disparut de Manchester, et confirma ainsi les révélations qui ne tardèrent pas à être faites par ses complices. Cependant, sauf ces exceptions, on ne put reprocher aux sociétés de briquetiers et de maçons du district de Manchester que d'avoir, par d'absurdes règlements sur l'industrie, encouragé chez les ouvriers une hostilité contre les patrons qui poussa plusieurs de leurs membres à commettre les actes de violence que nous venons de mentionner.

Persuadé qu'il faut, en abordant l'examen d'une institution comme celle qui nous occupe, avoir tout d'abord les yeux bien ou-

verts sur les dangers qui peuvent en naître, nous nous sommes arrêté un moment sur ce triste sujet. Mais nous n'aurions pas entrepris une pareille étude si nous n'y avions trouvé l'occasion de montrer les vraies limites du mal, et de faire, une fois pour toutes, justice de bien des exagérations. En parlant des Trades-Unions, nous aurons à citer encore quelques actes isolés de violence, à blâmer encore bien des erreurs, bien des préjugés, bien des abus de la puissance de l'association; mais nous croyons que les esprits impartiaux, insensibles à de fausses alarmes, ne verront dans ces excès aucun motif de condamner sans retour une institution vigoureuse qui tâtonne et cherche encore sa voie.

Aucun esprit de parti n'avait inspiré la composition de la Commission royale. Elle contenait tous les éléments nécessaires pour provoquer une discussion complète et approfondie, car ses membres, au nombre de dix, présidés par l'un des juges les plus respectés de l'Angleterre, Sir William Erle, apparte-

naient aux opinions les plus opposées. La Chambre des pairs était représentée par Lord Lichfield, désigné par ses efforts pour réconcilier en 1865 les maîtres de forges et leurs ouvriers; celle des communes par quatre de ses membres : un seul d'entre eux, Sir Daniel Gooch, directeur du Great Western Railway, connu surtout par la part qu'il a prise à la pose du câble transatlantique, appartenait au parti ministériel; les trois autres étaient Lord Elcho, libéral modéré; M. Roebuck, l'éloquent avocat membre indépendant du parti radical; enfin M. T. Hughes, l'auteur populaire, qui professe des opinions démocratiques. A côté d'eux se trouvaient un avocat, M. Harrison, l'allié fidèle de ce dernier; Sir Edmund Head, ancien gouverneur général des deux Canadas; M. Booth; M. Merivale, ancien membre du gouvernement des Indes; et un maître de forges, M. Mathews, qui représentait la grande propriété industrielle. Des divergences d'opinions apparurent dès les premières séances, dans l'interrogatoire même

des témoins. Chaque membre ayant naturellement le droit de leur poser des questions, ceux-ci se trouvaient toujours soumis, après leur premier examen, à ce que la procédure anglaise appelle le ***contre-examen***, de la part d'un commissaire désireux de scruter la valeur de leurs dépositions, ou de leur faire atténuer ce qu'elles pouvaient avoir de trop contraire à ses propres vues. Aussi est-il probable que la Commission, qui n'a pas encore terminé ses travaux, se partagera à la dernière heure, et ne pourra s'accorder pour signer un rapport unique; mais cela ne vaut-il pas mieux que d'avoir conduit l'enquête d'un point de vue partial qui lui aurait fait perdre toute son efficacité? Dans cette longue procédure, qui a duré près de deux ans, la Commission a entendu des témoins de toutes les classes, de toutes les professions. Les maîtres et les ouvriers se sont assis devant elle sur le même banc; les uns et les autres, d'ailleurs, se sont empressés de prévenir son appel. Les représentants des Unions devaient être les premiers à venir lui exposer

leur situation et leurs vœux ; les maîtres, qui avaient eu à lutter contre eux dans les grèves, ne pouvaient manquer de se présenter pour leur répondre. Des deux parts, on cherchait des auxiliaires dans le camp opposé. Les maîtres hostiles aux Unions présentaient des ouvriers qui se disaient victimes de ces sociétés. Les adversaires des patrons demandaient à ceux d'entre eux avec lesquels ils vivaient en bonne intelligence une déposition favorable. En obligeant les deux parties à ne pas se contenter de vagues déclamations, mais à préciser leurs griefs, à exposer leurs vues et à s'écouter réciproquement de sang-froid, la Commission a pu adoucir bien des passions ennemies, et elle a accompli ainsi une œuvre plus importante, plus durable, que toutes les lois dont elle pourra préparer la rédaction. Malgré son zèle, elle ne pouvait embrasser, dans les dépositions orales qu'elle recevait, tout ce sujet immense qui lui était soumis. Elle a dû les borner à l'étude des types principaux qui se retrouvent dans toutes les Unions, qui ont servi partout de modèle à leur organisation,

et à l'examen approfondi des luttes qui ont troublé quelques-unes des plus grandes industries de l'Angleterre. Parmi ces industries, elle en a choisi quatre : les bâtiments, la métallurgie du fer, l'exploitation de la houille et les constructions navales, et elle a complété son enquête par des recherches sur la solvabilité des Unions, sur les grèves des tailleurs, des verriers et des typographes, et sur la formation des conseils d'arbitres. Enfin aux dix volumes in-folio déjà publiés, et qui contiennent, sous la forme de vingt mille questions et d'autant de réponses, le compte rendu de quarante-huit longues séances, elle a joint d'autres documents : les grands industriels et les représentants des principales Unions ont rempli à sa demande un formulaire comprenant les objets principaux de son travail, et Lord Stanley a rassemblé pour elle et publié une collection de dépêches de tous les représentants de l'Angleterre à l'étranger, donnant de précieux renseignements sur les associations ouvrières dans les différents pays où chacun d'eux était accrédité.

La Commission royale nous offre donc tous les éléments d'une étude sur les Trades-Unions en Angleterre. Nous n'aurons qu'à la suivre pas à pas, guidés par son impartialité dans ses patientes recherches. Cette tâche sera parfois un peu ardue, et d'avance nous devons réclamer l'indulgence du lecteur. L'ordre qui nous était imposé par les travaux de la Commission nous amènera à faire successivement le tableau de bien des grèves : il pourra, nous le craignons, paraître parfois monotone; mais il est indispensable pour découvrir les différences profondes qui, sous leur apparente uniformité, distinguent entre elles toutes ces luttes, et les diverses populations ouvrières qui les ont soutenues.

CHAPITRE II

I. — L'ORIGINE DES TRADES-UNIONS.

La prétention de régler le prix des salaires en dépit des variations du marché, reproche adressé de nos jours aux Trades-Unions, est un legs des législateurs du moyen âge, et c'est au contraire pour résister à cette tyrannie que se sont formées en Angleterre les premières associations ouvrières. Aussi nous faut-il, pour indiquer leur origine, remonter un instant jusqu'à l'époque de ces lois oppressives.

La terrible peste de 1348 avait enlevé un quart de la population et plongé le reste dans une affreuse misère. Mais, comme le

cours naturel des affaires humaines apporte d'ordinaire le remède à côté du mal, la rareté de la main-d'œuvre en augmenta bientôt le prix, et allait assurer aux survivants de l'épidémie les moyens de se relever, lorsque le Parlement, alarmé, intervint. Il voulut ramener ce prix à ce qu'il était avant les ravages de la maladie, en fixant un maximum, et crut ainsi avoir supprimé une des funestes conséquences de la peste. Les assemblées des siècles suivants ne songèrent longtemps qu'à renchérir sur son œuvre par des lois de plus en plus restrictives. En compensation de ce maximum qui frappait les artisans, il fallut soumettre à un autre maximum les matières premières et les objets de consommation, afin qu'ils pussent les acheter à un prix modéré. Puis il fallut aussi les protéger contre la concurrence en mettant toutes sortes d'obstacles à l'admission de ceux qui voulaient entrer dans leurs rangs : de là des règlements sévères sur l'apprentissage, cette dernière forme du servage, dont nos sociétés modernes ont tant de peine à se défaire. Mais, si l'industrie an-

glaise était ainsi soumise au funeste régime du maximum, en revanche elle échappait au monopole absolu des corporations exercé si longtemps chez nous par les maîtrises et les jurandes. Leurs priviléges étaient, pour la plupart, limités à telle ou telle ville, et en dehors du territoire des bourgs le travail jouissait d'une liberté relative. C'est même sans doute par l'effet de cette différence qu'un grand nombre de vieilles cités anglaises ont été frappées de stérilité, s'arrêtant dans leur développement, ou tombant même dans cette décrépitude qui les a fait appeler « bourgs pourris », tandis que la vie et l'activité fécondaient de simples villages, qui, par suite de cette récente origine, ne furent pas même représentés au Parlement avant 1832, et qui portent aujourd'hui les noms célèbres de Birmingham, de Manchester, de Newcastle, etc. L'industrie anglaise se développait donc malgré bien des entraves, mais sa croissance même devait lui faire sentir de plus en plus les gênes qui lui étaient imposées. Aussi des sociétés secrètes

ne tardèrent-elles pas à se former pour s'en affranchir et élever le taux des salaires. La loi les frappe avec rigueur : sous Édouard VI, on coupait une oreille à l'homme convaincu pour la troisième fois de s'y être affilié. Lorsque le maximum tomba en désuétude, ces sociétés lui survécurent, et avec elles les lois qui les condamnaient. L'abolition des dernières restrictions imposées à la liberté du marché ne date que des premières années du siècle, et ce ne fut qu'en 1824 que les sociétés ouvrières cessèrent d'être poursuivies, et que le délit de coalition, qui a subsisté chez nous jusqu'en 1864, disparut des codes anglais.

Cependant, grâce à la liberté politique et à la prospérité commerciale, ces sociétés purent, dans les années qui précédèrent leur affranchissement, se multiplier et se fortifier au point d'exercer une sérieuse influence sur l'industrie. C'est l'époque des grandes violences. Obligées de conspirer pour préparer et diriger les grèves, elles sont naturellement intolérantes et ne savent

recourir qu'à la force; privés de l'usage d'un droit naturel, leurs membres se lient entre eux par des formules cabalistiques, des cérémonies bizarres et des serments coupables : les crimes se multiplient, et Broadhead a parmi eux plus d'un obscur prédécesseur. L'histoire des ouvriers de Nottingham, entre autres, prouve combien la législation qui leur a permis de s'associer ouvertement, loin d'envenimer leur hostilité contre les patrons, a contribué à amener l'heureuse entente qui y a succédé.

En 1811, l'industrie de la bonneterie de Nottingham souffrait cruellement. Les ouvriers, mal payés, achetaient à des prix exorbitants l'usage des métiers appartenant aux patrons pour lesquels ils travaillaient à domicile. L'introduction des machines, qui menaçaient de réduire encore leurs salaires, en faisant concurrence à cette industrie casanière, amena l'explosion. Comme presque toujours en pareil cas, c'était le moment où les maîtres, à peu près ruinés eux-mêmes, étaient le moins en mesure de faire des

concessions à leurs ouvriers. Le résultat fut, non pas une grève, mais une véritable insurrection. Réunis la nuit en conciliabules secrets, les ouvriers déclarèrent la guerre aux nouvelles machines, et formèrent des bandes armées pour les détruire. Toutes les manufactures furent attaquées, plusieurs pillées ou brûlées ; la contagion s'étendit aux comtés voisins, et bientôt les *Luddites* (nom emprunté par ces bandes à l'un de leurs chefs) exercèrent leurs ravages sur la plus grande échelle. Leur secret fut si bien gardé, qu'ils échappèrent d'abord aux recherches les plus actives. Pendant six ans, ils reparurent à certains intervalles, malgré l'exécution de la plupart de leurs chefs. Dix-huit d'entre eux furent pendus à York en 1813. Depuis lors jusqu'en 1817, on les traita avec la même rigueur, et la peine de mort fut décrétée contre quiconque serait convaincu d'avoir brisé un métier. Traqués enfin de toutes parts, les *Luddites* devinrent de vulgaires pillards, et disparurent. Mais cette sévère répression n'avait pas re-

médié aux souffrances de la population de Nottingham, dont la moitié n'avait vécu en 1812 que de l'assistance publique. C'est alors seulement que se fondèrent dans cette ville de nombreuses associations ouvrières, qui devinrent des Unions lorsque la loi contre les coalitions fut rapportée. Cet acte de justice ne pouvait cependant détruire en un jour une hostilité fondée sur de pareils souvenirs : elle subsista encore pendant quarante ans, au milieu de querelles sans cesse renouvelées sur la question des salaires. Enfin, il y a trois ou quatre ans, par une admirable transformation, l'ancien foyer du *Luddisme* est devenu la ville modèle où les ennemis d'autrefois font, par leur accord, apprécier à toute l'Angleterre les heureuses conséquences de la réconciliation.

Pour ne pas multiplier les exemples, ajoutons seulement que plusieurs des Unions actuelles, comme celles des typographes de Londres et des mouleurs en fonte du Staffordshire, existaient dès les premières années

du siècle, les unes sous la forme d'associations ayant un but licite, les autres comme sociétés secrètes.

II. — LA SITUATION LÉGALE DES TRADES-UNIONS.

Comme nous l'avons déjà dit, c'est en 1824 que le Parlement abolit toutes les lois contraires aux coalitions ; mais les maîtres s'étant plaints que cette mesure permettait en même temps aux ouvriers de rompre impunément leurs contrats, elle fut modifiée sur ce point par un acte de l'année suivante. Toutes les traces de l'ancienne inégalité qui avait pesé si longtemps sur les classes ouvrières ne furent d'ailleurs pas effacées de la législation. Ainsi, la loi du maître et du serviteur (*Master and Servant act*), qui voulait que le premier fût toujours cru de préférence sur son affirmation, n'a été abolie que l'année dernière ; et la définition des limites dans lesquelles une coalition doit se maintenir pour ne pas tomber sous le coup du code pénal est encore très-vague. La jurisprudence elle-même n'a

pu jusqu'ici réussir à les tracer. En effet, la loi joint aux actes évidemment délictueux, tels que les violences et les menaces, « tout ce qui peut *obstruer* le commerce », et tout ce qu'elle appelle *conspiracy*. Un exemple peut seul faire comprendre le sens de ce mot, qui ne correspond pas exactement à celui de conspiration : le simple fait de dissuader un ouvrier du travail est un acte parfaitement légitime; mais, en 1867, les chefs de la grève des tailleurs s'étant concertés pour organiser des postes de sentinelles, qui se bornaient à prévenir les ouvriers que telle ou telle maison était frappée de grève, furent déclarés coupables de *conspiracy*. Enfin, lorsque le patron viole le contrat qu'il a fait avec un ouvrier, celui-ci ne peut lui réclamer que des dommages-intérêts, tandis que, si les rôles sont renversés, le maître, outre l'action civile qui lui est toujours ouverte, peut poursuivre l'ouvrier au criminel et le faire condamner à trois mois de prison. En dernier lieu, comme nous l'avons déjà dit, la loi refuse de reconnaître et de protéger les fonds de toute

société destinée à soutenir les grèves. Cette dernière disposition est un de leurs principaux griefs ; en voici l'origine.

Depuis la loi de 1824, la formation d'une union n'est plus un acte illégal; mais ces associations ne furent pas pour cela reconnues comme personnes morales, ni investies, comme les sociétés en commandite, du droit de posséder. Cette distinction échappa à leurs fondateurs. Elles s'en émurent enfin, il y a quelques années, à propos d'une loi qui assurait aux sociétés de secours mutuels cette reconnaissance, pourvu qu'elles fussent enregistrées et approuvées par un officier public spécial. Les mêmes priviléges étaient accordés à toute autre société enregistrée de la même façon, si son but n'était pas contraire aux lois ; mais l'approbation devait lui être donnée par le ministre de l'intérieur. L'esprit d'association est trop indépendant en Angleterre pour se soumettre volontiers à un contrôle préalable, quelque impartiale que soit l'autorité qui doit l'exercer. Les chefs des Trades-Unions étaient assurés d'obtenir la

sanction ministérielle pour leurs sociétés dans la Grande-Bretagne ; mais un certain nombre d'associations s'étendent à l'Irlande, et l'on craignait des refus du gouvernement de cette partie du Royaume-Uni. Deux membres de la Chambre des communes, Lord Goderich (aujourd'hui comte de Grey) et M. S. Estcourt, s'entendirent avec les représentants des principales associations ouvrières, et particulièrement avec M. Allan, secrétaire des Sociétés unies des mécaniciens, pour rédiger et introduire dans la loi un article donnant aux Unions le droit de se constituer légalement, et de se faire enregistrer dans la même forme que les sociétés de secours mutuels, pourvu toujours que leurs statuts ne continssent rien d'illégal. Les deux Chambres votèrent cet article après une discussion assez vive. Les priviléges de personnes morales n'étaient accordés que conditionnellement aux ligues de métiers ; mais des autorités considérables parmi les jurisconsultes anglais, par exemple, sir A. Cockburn (aujourd'hui *chief justice* ou premier juge), et le baron

Rolfe (depuis chancelier, sous le nom de Lord Cranworth), s'étaient prononcés, le premier dans une consultation, et le second dans un jugement, de manière à leur faire croire que le seul fait d'organiser des grèves ne pourrait les faire tomber sous le coup de la clause résolutoire. Il leur semblait impossible que la même loi leur retirât d'un côté ce qu'elle leur accordait de l'autre, dans un article voté par deux assemblées, en toute connaissance de cause. Elles comptaient donc y trouver une protection assurée. De là leur émotion, lorsqu'en 1867, après qu'elles avaient vécu plusieurs années dans cette croyance, survint l'arrêt de la Cour du Banc de la Reine que nous avons cité plus haut. Les motifs de cet arrêt en aggravaient encore l'importance. En effet, le droit coutumier d'Angleterre déclare nul et illégal tout engagement « contraire au bien public », et la jurisprudence des tribunaux a établi que toute *combinaison* de maîtres ou d'ouvriers ayant pour but d'influer sur les conditions du travail était « une restriction du commerce contraire au bien

public ». De là le refus d'accorder aux Unions les priviléges qu'elles croyaient avoir obtenus; et il se trouve que, si, depuis 1824, elles ont cessé d'être des combinaisons criminelles, elles n'en demeurent pas moins pour cela frappées d'incapacité légale (1).

Ces restrictions, qui blessent sans entraver, ont contribué à entretenir chez les ouvriers l'ancien esprit d'hostilité contre les maîtres, que le temps et les perfectionnements de la législation peuvent seuls faire disparaître; mais hâtons-nous d'ajouter qu'elles sont dès aujourd'hui amplement compensées par deux puissants correctifs : l'in-

(1) En 1868, une loi d'un caractère provisoire est venue améliorer cette situation, en définissant ce qui, dans les statuts des Unions, doit être regardé comme une restriction du commerce et en le limitant aux règlements qui imposent à leurs membres un certain mode de travail, tel que le travail à la journée, ou l'obligation de quitter l'ouvrage après un certain nombre d'heures. Cette nouvelle loi, quoique insuffisante, est déjà pour les Unions une importante garantie, et a permis à l'une d'entre elles d'obtenir, le 19 décembre 1868, la condamnation d'un caissier infidèle.

dépendance de la magistrature et la force de l'opinion publique.

Il y a donc quarante-quatre ans que l'ouvrier anglais jouit de la liberté de se coaliser, de disposer de son travail comme le marchand de sa marchandise, comme le producteur de ses produits. Aujourd'hui, l'armée des travailleurs enrôlés sous les bannières des Trades-Unions peut rivaliser avec celle des plus grands États du continent, car elle se compose de plus de huit cent mille volontaires. Même parmi ses adversaires, personne ne se flatte de la dissoudre : il faudrait pour cela revenir violemment en arrière jusqu'aux lois qui consacraient le servage des classes ouvrières. Il faut donc compter avec une force aussi nombreuse et aussi bien organisée, et l'intérêt de toutes les classes veut qu'on lui persuade de déposer les armes, en lui montrant qu'elle peut trouver un meilleur emploi de sa puissance que dans les luttes stériles qu'elle a engagées jusqu'à présent.

La France ne saurait demeurer indiffé-

rente à ce spectacle, ni chercher simplement un avantage éphémère dans la perturbation industrielle que ces luttes peuvent causer chez nos voisins ; car quelle est la nation assurée d'y échapper? L'Angleterre verra peut-être une brise favorable enfler ses voiles pendant que nous serons encore dans les régions où sévit la tempête. En effet, l'élévation des salaires est un objet que les classes ouvrières poursuivent également dans tous les pays, quels que soient les moyens qu'elles emploient pour l'atteindre, et tant que leur travail est acheté comme une simple denrée, tant qu'il n'est pas associé aux fluctuations des profits industriels, il est naturel qu'elles ne songent qu'à en augmenter la valeur mercantile, sans s'inquiéter des effets ultérieurs de cette augmentation. Du moment que la législation est débarrassée des injustes entraves qui les empêchaient d'en disposer librement, la grève devient le premier instrument qu'elles emploient pour défendre leurs intérêts : pour la soutenir, il faut former une caisse de chômage, et de celle-ci à

l'Union, il n'y a que la différence du provisoire à une institution régulière et permanente. « Le malaise qui existe parmi les
» classes ouvrières dans le monde entier, et
» particulièrement là où elles sont le plus
» éclairées, peut être attribué à deux causes,
» dit dans sa déposition M. Hewitt, maître
» de forges américain, qui, comme la plupart
» de ses compatriotes, n'est pas plus esclave
» de la routine que disciple des théories ab-
» solues. — La première est l'introduction
» générale des machines, qui ont énormé-
» ment accru la production, sans que (aux
» yeux des ouvriers du moins) les lois du
» partage des bénéfices aient été modifiées
» d'une façon correspondante.... — La se-
» conde est l'affluence de l'or de Californie
» et d'Australie, qui a troublé toutes les
» valeurs relatives : la valeur du travail a
» été troublée comme celle d'autres denrées.
» Ce rapport se rétablirait sans les Trades-
» Unions; mais les ouvriers croient qu'ils
» obtiendront plus facilement ce rétablisse-
» ment avec leur aide. » Ils savent que les

relations internationales sont trop fréquentes, les échanges trop faciles, pour qu'ils puissent, sur ce point, conquérir jamais des avantages durables qui ne seraient pas, dans un prochain avenir, partagés par les classes laborieuses des autres pays ; et lorsque les manufacturiers anglais reprochent à leurs ouvriers de ruiner l'industrie, de se ruiner eux-mêmes en exigeant un accroissement de salaire qui favorise la concurrence étrangère, ceux-ci répondent que les ouvriers du continent obtiendront bientôt à leur tour ce même accroissement, qu'ils les y aideront s'il le faut, et qu'ainsi la partie sera de nouveau égale.

L'importance des Trades-Unions ne peut donc plus échapper à personne. Nous nous proposons de donner d'abord un aperçu de leurs caractères généraux, et d'indiquer ensuite, en adoptant le même ordre que la Commission, ce qui, dans chaque industrie, leur donne une physionomie particulière. C'est à ce propos que nous ferons voir leur rôle dans les querelles industrielles. Enfin, nous

chercherons, par quelques exemples récents, à découvrir de quelle manière elles peuvent être, soit désarmées, soit remplacées, soit plutôt encore employées à des œuvres fécondes pour la société entière.

CHAPITRE III

L'ORGANISATION DES TRADES-UNIONS

La *Trade-Union* est avant tout une caisse permanente de chômage. Après avoir généralement payé une entrée, parfois assez forte, les membres versent chaque semaine une souscription, variant de un penny jusqu'à un et même, dans certains cas, 2 shillings (5 fr. 45 c., 65 fr. et 130 fr. par an). Il se forme ainsi un fonds de réserve, qui grossit rapidement dans les années prospères, et qui est destiné à soutenir les membres de la société lorsqu'ils chôment, soit faute d'ouvrage, soit par suite d'une grève. La souscription est égale pour tous les membres (1),

(1) Excepté dans deux ou trois sociétés qui ont deux tarifs, et dans la société des typographes de Londres, qui seule gradue les souscriptions d'après le salaire de chacun.

3.

et cette égalité est une des bases de l'institution, car elle implique un égal soutien en cas de chômage : en temps de grève, il ne s'agit pas pour l'ouvrier de gagner plus ou moins, il faut que l'Union l'empêche de mourir de faim, et pour cela sa plus ou moins grande habileté ne fait aucune différence. Le nombre de bouches qu'il a à nourrir, s'il est père de famille, peut seul faire augmenter l'indemnité que l'Union lui assure.

Cette indemnité varie naturellement beaucoup selon les industries et les ressources de chaque société. Plus d'une, voyant sa caisse se vider au milieu d'une grève prolongée, a dû diminuer graduellement les distributions qu'elle faisait à ses membres, jusqu'au jour où ses dernières ressources se trouvèrent épuisées. De là, pour les chefs des diverses Unions, le devoir de ne jamais se lancer dans une lutte contre les maîtres sans en avoir mûrement pesé les chances.

La société est administrée par un conseil de surveillance, ou conseil exécutif, élu chaque année par le vote secret de tous les

membres, et qui compte dans son sein un président, un caissier et un secrétaire. Le gouvernement de la société, les relations avec les patrons, les décisions relatives aux grèves, l'allocation des indemnités, enfin l'admission et la radiation des membres, appartiennent exclusivement à ce conseil. A l'assemblée générale sont réservées les grandes affaires financières, telles que l'imposition d'une contribution extraordinaire sur tous les membres, si, une partie d'entre eux étant en grève, les ressources normales de la société ne suffisent pas à les soutenir.

Mais les Unions les plus puissantes, comme les mécaniciens unis, les charpentiers et les menuisiers unis, les maçons, les deux grandes sociétés des ouvriers en fer du Staffordshire et du nord de l'Angleterre, celle des mouleurs en fonte, des filateurs du Lancashire, l'Association nationale des mineurs, qui compte 35 000 membres, et bien d'autres encore, ont une organisation plus compliquée, et se subdivisent elles-mêmes en un grand nombre de branches. Chaque branche, ou

loge, se compose des ouvriers habitant un même district, élit son comité, a sa caisse spéciale, qu'elle administre, mais dont elle doit rendre un compte annuel au conseil central. Celui-ci est formé des délégués élus pour six mois par les diverses branches, proportionnellement au nombre de leurs membres, et de deux employés, le secrétaire et le trésorier, nommés directement par le suffrage de tous les membres (1).

Ce sont les loges qui admettent dans l'Union les candidats présentés par deux membres, et qui décident, en premier ressort, des exclusions, des secours et des grèves locales. Mais on peut toujours en appeler à l'autorité centrale, et la loge qui se mettrait en grève avant d'avoir obtenu la sanction de cette autorité ne serait pas soutenue par la société. Enfin, le vote des levées et l'appel d'une loge contre la décision du conseil appartiennent à l'assemblée générale. Les

(1) Parfois, sans autre élection, c'est le comité de chaque loge qui est alternativement investi du pouvoir exécutif.

mécaniciens unis comptent 308 branches, dont 11 en Amérique et quelques-unes parmi les ouvriers anglais établis en France et en Australie; les charpentiers et les menuisiers unis en ont 190, les maçons 278, et une autre société de charpentiers 150. Dans quelques-unes de ces sociétés, les deux premières, par exemple, la réserve amassée par chaque branche est, à la fin de l'année, portée à une masse commune, qui est à son tour partagée entre toutes, proportionnellement à leurs membres, de manière à répartir également les dépenses sur la société entière. D'autres, au contraire, laissent à chaque branche une complète indépendance financière, sauf à la faire secourir par les autres si cela est nécessaire. Le membre d'une branche qui change de domicile se trouve, au bout d'un an, affilié de droit à la branche établie près de sa nouvelle résidence ; une simple carte fournie par la branche qu'il quitte le fait recevoir dans l'autre (1).

(1) Une couleur spéciale est réservée à ceux qui ont été renvoyés par leur patron pour cause d'ivrognerie ou de

Les radiations, qui sont très-nombreuses, et qui, chez les mécaniciens unis par exemple, s'élèvent au tiers des admissions, sont presque toujours le résultat d'une retraite volontaire signifiée par une cessation de payement. L'ouvrier change de résidence et ne se soucie pas toujours de se faire affilier ailleurs à une autre société ; souvent même il néglige de se faire recevoir par une nouvelle loge de la même société. Bien des fois, après une grève qui a épuisé ses ressources, après avoir longtemps vécu des secours de la société, il ne veut pas ou ne peut pas recommencer à payer sa cotisation, et se retire. Il arrive aussi que la société ou la loge prononce l'exclusion d'un membre qui s'est rendu indigne ou qui a violé les règlements. Un ouvrier qui continuerait à travailler pour un patron contre lequel l'Union aurait décidé de se mettre en grève

mauvaise conduite. Ainsi la carte rouge, tout en les faisant admettre en vertu d'un droit qu'ils n'ont pas perdu, est une mauvaise note auprès de leurs futurs camarades ; la carte bleue est réservée aux membres admis depuis moins d'un an ; la noire est la meilleure.

serait naturellement exclu, s'il ne prévenait cette sentence par une prompte retraite (1).

Quoique la caisse de chômage joue toujours le rôle principal dans le budget des Unions, un petit nombre seulement d'entre elles, appelées par excellence « *Trade Societies* », limitent exclusivement l'emploi de leurs fonds au soutien des grèves. Ces sociétés sont généralement peu importantes. Les autres offrent en outre à leurs membres certains avantages empruntés aux sociétés de secours mutuels, tels qu'une indemnité hebdomadaire en cas d'accident et presque toujours aussi en cas de maladie, des frais d'enterrement, montant à 200 ou 300 francs, et souvent la moitié de la

(1) Ce n'est que pour mémoire que nous mentionnerons une société qui s'intitule l'Association des ouvriers de Londres, et qui, sous la direction de M. Potter, aspire au rôle de représentant suprême des Unions formées dans les différents métiers. Elle se compose des délégués nommés par quelques-unes de celles-ci. Mais elle paraît avoir peu d'influence, si l'on en juge d'après la manière dont les principaux chefs du mouvement unioniste en ont parlé devant la Commission. Ils lui ont particulièrement reproché d'avoir encouragé des grèves par des promesses qu'elle n'a pas pu et qu'elle ne pouvait pas tenir.

même somme pour les funérailles de leurs femmes. Quelques-unes les assurent contre la perte de leurs outils, et il y en a trois qui garantissent une retraite aux vieillards et aux infirmes.

Cette combinaison est vivement attaquée par les adversaires des Unions, tandis que leurs défenseurs la regardent comme avantageuse et même nécessaire à leur existence. Aussi devons-nous nous arrêter un moment aux discussions qui ont eu lieu sur ce sujet devant la Commission. On adresse aux sociétés ainsi formées, dites « *Unions mixtes* », deux reproches principaux : 1° d'attirer par l'appât des bénéfices qu'elles leur promettent bon nombre d'ouvriers disposés à rester étrangers à la guerre des grèves, et de les y entraîner ensuite, malgré eux, par la crainte de perdre tous les droits que leur assurent leurs souscriptions accumulées ; 2° d'avoir établi leurs budgets de telle sorte qu'à la longue elles ne pourront, en aucun cas, faire honneur aux engagements qu'elles ont pris envers leurs membres.

Au premier grief les chefs des Unions répondent que les avantages offerts par le fonds de secours attirent bien peu d'ouvriers, puisque, dans toutes les sociétés où l'on peut à son choix s'abonner à ce fonds ou limiter ses souscriptions à la caisse de chômage, les abonnements sont fort peu nombreux. Mais, en revanche, elles offrent au public en général, aux maîtres eux-mêmes, et surtout aux ouvriers, qui sont les premiers à souffrir des grèves, bien plus de garanties d'une conduite prudente que les pures « *Trade Societies* ». Celles-ci, qui comptaient dans leurs rangs toutes les associations de couteliers de Sheffield, se sont toujours distinguées par leur intolérance et leurs procédés violents. Une fois maîtresses d'un fonds commun destiné exclusivement aux grèves, leur tendance naturelle est de lui chercher de l'emploi à tort ou à raison. Dans les sociétés mixtes, au contraire, toute grève entame les ressources de la caisse de secours, et l'ouvrier, qui sait que chaque jour de chômage lui fait perdre tant pour cent des avantages futurs sur lesquels

il compte, sera bien moins disposé à quitter le travail que s'il devait être entretenu dans l'oisiveté par un fonds spécial dont, si ce n'est lui, un autre profiterait. Les Unions mixtes n'enrôlent donc par aucune séduction les ouvriers disposés à ne pas prendre part aux grèves, mais elles offrent à la partie économe et sage de la classe ouvrière, avec les moyens de soutenir les luttes inévitables, un puissant encouragement à en restreindre le nombre et une véritable prime en faveur de la modération.

Le second reproche nous amène à examiner l'organisation financière de ces sociétés. Leur avenir en dépend, car elles ne sont qu'un leurre dangereux si elles ne parviennent pas à constituer entre les mains des ouvriers une force capable de balancer celle des capitaux possédés par les maîtres. Une longue et vive polémique a été engagée sur ce sujet, devant la Commission, entre M. Applegarth, secrétaire des Sociétés unies des charpentiers et des menuisiers, et M. Tucker, contrôleur d'une grande Société d'assurances sur la vie,

appelé comme expert par les commissaires. Celui-ci, après avoir examiné tous les comptes de la grande Union de M. Applegarth, et les avoir soumis aux règles admises pour le calcul des assurances sur la vie, des tontines et des secours mutuels, a prononcé contre elle, au nom de la science des chiffres, un arrêt de mort, et déclaré que toutes les sociétés organisées de la même manière marchaient à une banqueroute inévitable, et d'autant plus irréparable qu'elle aurait été différée plus longtemps.

Prenons donc cette société comme exemple, pour montrer le mécanisme et les ressources de ces grandes associations.

Elle lève sur chacun de ses membres d'abord une entrée de 5 shillings (6 fr. 25 c.), puis 1 shilling par semaine, et en outre 3ᵈ (31 cent.) par trimestre; ce qui porte la contribution annuelle à 2 livres sterl. 13ˢʰ (66 fr. 25 c.). Les sommes ainsi recueillies entrent dans un fonds commun pour subvenir à toutes les dépenses, qui peuvent se diviser en trois chapitres : I. les secours mutuels; —

II. les affaires du métier (*Trade-purposes*); — III. les frais généraux.

I. Les secours mutuels (*benefits*) se décomposent ainsi : 1° Secours en cas de maladie, 12 shillings (15 fr.) par semaine pendant vingt-six semaines, et ensuite 6 shillings (7 fr. 50 c.) par semaine aussi longtemps qu'ils sont nécessaires; — 2° secours aux vieillards (*superannuation*), 5 shillings (6 fr. 25 c.) par semaine à ceux qui sont membres depuis plus de douze ans, 7 shillings (8 fr. 75 c.) à ceux qui le sont depuis plus de dix-huit ans, et 8 shillings (10 fr.) à ceux qui le sont depuis plus de vingt-cinq ans; — 3° frais d'enterrement d'un membre, 3 livres sterl. 10sh (87 fr. 50 c.) s'il a moins de six mois d'affiliation, et, s'il en a plus, 12 livres sterl. (300 fr.).

II. Les dépenses relatives aux affaires du métier sont : 1° Le soutien des grèves approuvées par la société ; chaque membre chômant reçoit 10 shillings (12 fr. 50 c.) pendant les douze premières semaines, et 6 shillings (7 fr. 50 c.) pendant les douze suivantes; —

2° le soutien des membres sans ouvrage, fixé à 15 schillings (18 fr. 75 c.) par semaine, lorsque leur renvoi n'a pas été motivé par leur mauvaise conduite; — 3° l'assurance contre la perte de leurs outils, complète, s'ils ont plus de six mois d'affiliation, sinon limitée à la somme de 5 livres sterling (125 fr.); — 4° une prime d'émigration de 6 livres sterl. (150 fr.), ou supérieure, si les ressources de la Société le permettent; — 5° une indemnité en cas d'accident (1); — 6° l'assistance accordée à d'autres sociétés pour les aider à soutenir des grèves.

III. Les frais généraux, qui atteignent une proportion considérable, comprennent le salaire fixe des secrétaires, l'indemnité et les jetons de présence des délégués et des membres du conseil, la location des bureaux et salles de réunion, et surtout l'impression de nombreux documents.

Ces dépenses se sont élevées en 1865,

(1) Les comptes de la société font figurer cette dépense au second chapitre, quoiqu'elle semble devoir plutôt appartenir au premier.

pour les trois chapitres, à 1635 livres sterl., 2790 livr. sterl., et 2307 livr. sterl., formant un total de 6742 livr. sterl. (168 550 fr.) environ (1). Les recettes ont été de 10 488 livr. sterl. (262 200 fr.), laissant un excédant de 3746 livres sterl. (83 650 fr.), qui est versé à un fonds de réserve destiné à faire face dans l'avenir à l'accroissement des charges du premier chapitre (2).

Un peu plus de la moitié des revenus bruts est donc consacré aux charges présentes des secours mutuels, ou mis de côté pour y subvenir plus tard.

(1) En négligeant les fractions.

(2) Pour montrer l'importance relative de ces diverses dépenses, le secrétaire de l'Union a calculé le rapport de chacune avec la somme totale du budget, en l'exprimant par des chiffres où 100 représente cette somme. Ainsi, la part de l'excédant en réserve dans le budget est de :

	35,80	p. 100
Du premier chapitre	15,59	—
Du second chapitre.	26,61	—
Du troisième chapitre	22 »	—
	100 »	

Et l'excédant en réserve, réuni aux secours mutuels actuels, pour exprimer l'ensemble des sommes affectées aux secours présents et futurs, est de 51,39 pour 100, c'est-à-dire un peu plus de la moitié des dépenses.

C'est sur ce chiffre que se fonde M. Tucker pour conclure à l'insolvabilité de la société. S'appuyant sur les tables dressées pour les annuités et les assurances sur la vie, il affirme que, si la moyenne des membres était admise à l'âge de trente ans, la contribution entière de 1 shilling (1 fr. 25 c.) par semaine suffirait à peine à maintenir le premier chapitre en équilibre ; et que si cet âge moyen était quarante-cinq ans, elle devrait être double, tandis qu'en réalité elle n'est que de 6^d (62 cent.) par semaine, puisque la moitié seulement des revenus est affectée au premier chapitre. Rien n'est plus injuste, dit-il, que de faire payer à tous les membres, sans distinction d'âge, la même cotisation : le jeune homme, qui a probablement trente années de santé devant lui avant de recourir aux secours de la société, payera ainsi ces secours dix fois plus cher que l'homme reçu sur le déclin de l'âge, que la maladie frappe plus volontiers, que la vieillesse étreindra bientôt. Le danger qui menace les Unions mixtes ne peut apparaître qu'avec le temps. Formées d'abord

d'hommes sains et vigoureux, leurs premières dépenses sont faibles ; les recettes donnent des excédants magnifiques; ceux qui ont la bonne chance, si l'on pouvait parler ainsi, d'être malades à cette première époque sont libéralement secourus. Mais la génération des fondateurs vieillit : les uns meurent, et il faut payer leur enterrement ; les autres sont malades ou infirmes, il faut les soutenir. Ils ne contribuent plus aux recettes, la réserve s'épuise, et la génération qui leur succède se voit obligée de supporter une partie de ces charges. Tant que le nombre des membres va en augmentant, l'accroissement des recettes qu'il assure couvre celui des dépenses ; mais le vice radical se montre aussitôt que la société a atteint ses limites normales. Les cotisations régulières ne suffisent plus alors, et il faut des levées extraordinaires pour subvenir aux besoins de ceux qui ont trop peu payé dans leur jeunesse. Devant ces nouveaux impôts, les membres actifs se retireront, pour entrer dans une société plus nouvelle et plus prospère en apparence, mais

qui, comme la précédente, terminera infailliblement sa carrière devant la « Cour de banqueroute ».

Ces sombres pronostics ne sont pas restés sans réfutation. Parmi les défenseurs des Unions, M. Applegarth prend le premier la parole pour montrer les sources de revenus négligées par M. Tucker. Le produit des amendes imposées aux membres en retard dans leurs payements, et qui, en 1866, ont rapporté 400 livres sterl. (10000 fr.); — la privation de tout secours tant qu'ils ne se sont pas mis en règle, représentant une économie de 250 livres sterl. (6250 fr.); — enfin, et surtout, leur exclusion, lorsque ce retard dépasse une certaine limite, exclusion prononcée dans le courant de la même année contre plus d'un millier de membres, et qui, tant par les secours qu'elle économise sur le capital des cotisations déjà payées, que par les entrées qu'un certain nombre de membres admis une seconde et même une troisième fois ont eu à payer de nouveau, a assuré à la société un bénéfice de 2000 livres sterl.

(50 000 fr.). D'autre part, le contrôle sanitaire exercé par les ouvriers les uns sur les autres est bien plus efficace que dans une société de secours mutuels. L'Union, qui n'est pas une société de bienfaisance, mais une association de combattants, n'admet dans ses rangs que des hommes forts et valides; les faux prétextes à secours ne peuvent se soutenir en présence des camarades d'atelier : aussi la moyenne des maladies y est-elle très-faible. Enfin les dépenses de chaque chapitre ont déjà atteint leurs proportions normales, sauf celles de la caisse de retraite pour les vieillards.

Celle-là, M. Applegarth lui-même le reconnaît, peut s'accroître encore d'une manière compromettante pour l'avenir, si l'on ne prévient cette difficulté par une élévation de cotisations ou une réduction de la pension. Mais hâtons-nous d'ajouter que trois Unions seulement, parmi toutes celles dont la Commission s'est occupée, promettent cette retraite aux vieillards : toutes les autres échappent par conséquent aux dangers signalés par l'expert.

On comprend que ses attaques n'en aient pas moins causé une grande émotion parmi les défenseurs des Unions. Aussi, malgré l'aridité du sujet, la discussion s'anime-t-elle de plus en plus.

Au secrétaire des charpentiers unis a succédé celui des mécaniciens unis. M. Allan représente l'une des plus puissantes sociétés de l'Angleterre, car elle compte plus de trente mille membres, et en 1865 elle a fait 86 885 livres sterl. (2 172 125 fr.) de recettes, 49 172 livres sterl. (1 229 300 fr.) de dépenses, tandis que sa réserve s'élevait à 140 000 livres sterl. (3 500 000 fr.). Il invoque seize années d'expérience (1), durant lesquelles la prospérité non interrompue de l'association lui a permis d'augmenter graduellement le taux de ses secours, tout en ne

(1) Cette expérience remonte même bien plus haut, car la Société unie, dans sa forme actuelle, représente plusieurs associations beaucoup plus anciennes, dont elle a accepté toutes les charges. C'est pour cela que nous lui voyons payer des pensions de vieillesse dès le jour de sa formation, bien que, par ses règlements, il faille, pour y avoir droit, être membre depuis dix-huit ans.

prélevant, en 1866, sur la contribution annuelle de 2 livres sterl. 12^{sh} (65 fr.), payée par chaque membre, que $8^{sh}\ 3^{d}$, (10 fr. 31 c.) pour les malades, $3^{sh}\ 2^{d}$, (3 fr. 95 c.) pour les vieillards, $3^{sh}\ 2^{d}\ \frac{3}{4}$ (4 fr. 02 c.) pour les frais d'enterrement, et $11^{d}\ \frac{1}{2}$ (1 fr. 20 c.) pour les accidents, c'est-à-dire $15^{sh}\ 2^{d}\ \frac{1}{4}$ (19 fr.) pour toutes les dépenses du premier chapitre. Il fait tomber le reproche d'injustice adressé par M. Tucker au système de l'uniformité des cotisations, en montrant que cette égalité est compensée par l'inégalité de la taxe d'entrée, variant selon l'âge du membre et de la pension elle-même, dont le chiffre dépend du nombre d'années durant lesquelles le pensionnaire a payé sa contribution. Il affirme enfin, d'une part, que les nombreuses radiations contribuent à maintenir à un chiffre peu élevé l'âge moyen des membres, qui n'a pas varié depuis dix ans, et, d'autre part, que la moyenne de maladies et d'infirmités adoptée par M. Tucker, et sur laquelle il se fonde pour déclarer la société insolvable si elle n'a pas 17 millions en caisse, est singulièrement exagérée.

Ces assertions ont été, dans le courant de l'enquête, confirmées par d'autres représentants des Unions. Nous ne citerons que M. Harnott, secrétaire d'une société de maçons, qui se soutient depuis trente-trois ans, et comptait, en 1866, 17 762 membres (1).

Enfin une autorité d'autant plus grande qu'elle est parfaitement impartiale, est venue réduire à leur juste valeur les fâcheuses prévisions de M. Tucker. Dans un rapport remis à la Commission trois mois après la clôture de la discussion sur ce sujet, M. Finlaison, employé supérieur de l'administration de la Dette publique, et chargé par le gouvernement de nombreux travaux de statistique, a discuté et ramené à des chiffres précis les arguments qui avaient été avancés de part et d'autre. Comme cette question est d'une grande importance dans tous les pays, nous donnons en note les calculs qu'il a faits sur les budgets des deux sociétés modèles

(1) Elle offre cette particularité que ceux qui ne veulent souscrire qu'à la caisse de chômage payent une cotisation moindre, et n'ont pas droit aux secours du second chapitre.

des mécaniciens unis et des charpentiers unis. On y verra qu'après avoir pesé et formulé toutes les circonstances favorables aux Unions, il déclare qu'en supprimant la dépense des grèves, il suffirait d'élever de 1^{sh} à $1^{sh}\,6^{d}$ (1 fr. 25 c. à 1 fr. 87 c.) leurs cotisations hebdomadaires pour qu'elles offrissent toutes les garanties nécessaires de solidité. Et si le lecteur suit jusqu'au bout le calcul que nous lui offrons, il reconnaîtra que, sans renoncer à ces dépenses qui sont leur objet principal, les Unions peuvent, par un léger accroissement du chiffre ainsi fixé pour les cotisations ($3^{d}\ \frac{1}{4}$, ou 32 centimes), et une réduction peu considérable (soit un huitième) des charges du premier chapitre, y faire face comme par le passé, sans alarmer les experts les plus scrupuleux (1).

D'ailleurs les défenseurs des Unions s'élèvent au-dessus de ces calculs, et se placent sur un autre terrain. L'Union n'est pas une assurance mutuelle, aux règlements inva-

(1) On trouvera, sous forme d'appendice, à la fin du volume l'analyse des calculs de M. Finlaison.

riables, se bornant à toucher, pour les répartir ensuite, les contributions de personnes absolument étrangères les unes aux autres : c'est, il ne faut pas l'oublier, le fonds commun d'une association de personnes unies par les mêmes intérêts, et qui s'en réservent toujours la libre disposition, sans jamais s'engager irrévocablement à l'employer de telle ou telle manière. Son premier usage est de faire face aux grèves et aux chômages, et si, grâce à de plus fortes souscriptions, ce fonds subvient aussi aux besoins que la maladie, les accidents, la vieillesse ou la mort imposent à ses membres, la mesure dans laquelle il le fait est entièrement subordonnée à ses ressources du moment. Les mécaniciens unis ont ainsi graduellement augmenté le taux des secours qu'ils accordent; mais qu'une grève absorbe une grande partie de leur réserve, et ils le réduiront de même, sans que personne ait à s'en plaindre. Ainsi ramenés à la véritable place qu'ils ont dans l'Union, ces secours sont un ressort élastique et secondaire, qui accroît la puissance de l'asso-

ciation et modère ses allures, sans les entraver ni la détourner de son principal objet.

Tel est le rôle assigné par les ouvriers eux-mêmes à ces vastes sociétés dont nous venons de donner un aperçu, et qu'ils soutiennent par leurs contributions avec tant d'ensemble et de persévérance. Voilà ce qu'ils demandent au principe de l'association en échange de tant de sacrifices. La grandeur de ces sacrifices, révélée par les chiffres que nous venons de citer, est une preuve éloquente de la résolution et de l'esprit d'entreprise de ceux qui les acceptent. De pareilles associations ne sont pas, en effet, on l'a bien vu, le fait de quelques hommes d'élite, mais bien d'une population entière, qui met chaque semaine de côté une partie de son salaire pour contribuer à l'œuvre commune. On verra plus tard avec quelle énergie les ouvriers supportent les souffrances les plus cruelles, lorsque, pour une cause plus ou moins juste, ils commencent contre les patrons la guerre des grèves; alors l'ardeur du combat les soutient. Mais il faut plus de

volonté chez l'ouvrier qui gagne tranquillement sa vie pour prélever sur ses faibles moyens d'existence une somme relativement considérable, et la porter à un fonds auquel il n'aura peut-être jamais recours, et qui ne se recommande à lui qu'en faisant appel à son esprit de corps.

Chaque shilling qui entre dans cette caisse, où s'accumulent annuellement des millions, représente quelques privations imposées pendant une semaine à une famille d'ouvriers. Ces familles sont nombreuses, en effet; les loyers sont chers; la viande, le pain, le charbon, le sont aussi. Le mécanicien ou le menuisier qui doit, avec son salaire, faire vivre sa femme et quatre ou cinq enfants peut-être, gagne de 26 à 36 shillings par semaine. Mais en faisant son budget annuel, il faut, pour tenir compte des interruptions forcées, le réduire d'au moins un quart. Aussi peut-on calculer qu'il ne saurait s'élever au-dessus de 47 à 70 livres sterling, selon le taux des salaires (1175 à 1750 fr.) : ce dernier chiffre est même rarement atteint, car les ouvriers

des forges, par exemple, dont le labeur est si rude, ne gagnent dans les bonnes années que 52 livres sterl. (1300 fr.), moyenne assez exacte du revenu annuel de l'artisan anglais. C'est sur ces 1300 francs qu'il en prélève 65, c'est-à-dire presque l'équivalent de deux semaines de travail, au profit de l'Union.

Les avantages qu'elle peut lui offrir sont cependant éloignés et incertains : il ne lui en porte pas moins régulièrement sa souscription, s'imposant volontiers ce sacrifice, afin d'obtenir, sinon pour lui-même, du moins pour ses enfants, la situation meilleure que leur assurera dans l'avenir l'appui d'une forte association, et cet accroissement de salaires par lequel l'Union rend parfois avec usure l'argent qui lui a été confié.

Lorsque ce capital, péniblement accumulé, ne sera plus en grande partie absorbé par les dépenses improductives des grèves, il deviendra entre les mains de l'ouvrier un nouvel élément de prospérité.

CHAPITRE IV

L'INDUSTRIE DES BATIMENTS

Nous avons indiqué l'organisation des Unions. Voyons-les maintenant à l'œuvre dans les principales industries étudiées par la Commission, en suivant l'ordre qu'elle-même a adopté.

Elle a choisi d'abord l'industrie des bâtiments, la première, en Angleterre, après l'agriculture, par le nombre de personnes qu'elle emploie. Ce nombre s'élève à près de neuf cent mille. Elle a interrogé vingt-six témoins, dont dix maîtres et seize ouvriers, et le journal des séances qu'elle a consacrées à leurs dépositions n'occupe pas moins de quatre volumes in-folio.

Par suite de la situation particulière de cette industrie, les deux classes y sont plus profondément divisées que dans toute autre. En effet, d'une part, elle ne craint pas la concurrence étrangère, ni même celle de district à district, toutes les grandes cités anglaises étant bâties de briques qui se font à leurs portes. D'autre part, les entreprises de chemins de fer lui ont donné, il y a quelques années, une impulsion prodigieuse, et, par l'appât de bénéfices temporaires, y ont attiré un excès de capital. Dans ces conditions, la double concurrence, d'une part entre les particuliers, pressés de faire construire et limités dans leur marché, et d'autre part entre les entrepreneurs, stimulés par la rivalité de capitaux sans cesse renouvelés, a, loin de se balancer, amené un renchérissement, d'abord du prix des constructions, puis de celui de la main-d'œuvre. Les ouvriers, très-recherchés, pouvant seuls se déplacer, ont saisi cette occasion pour obtenir un accroissement de salaires. Mais il leur a fallu pour cela engager des luttes très-vives, et plus d'un désastre est

venu interrompre le cours de leurs succès.

Pour soutenir ces luttes, il s'est formé dans chacune des professions attachées à l'industrie des bâtiments : charpentiers et menuisiers, peintres en bâtiments, briquetiers, tailleurs de pierre, plâtriers, maçons de briques, maçons de pierre (*bricklayers* et *stone-masons*, professions entièrement distinctes), et journaliers, un grand nombre d'Unions, les unes ayant des branches dans toute l'Angleterre, les autres, au contraire, tout à fait locales et parfois même se faisant la guerre entre elles de ville à ville. Il est difficile de connaître exactement le nombre total de leurs adhérents : un maître l'estime à 10 et demi pour 100 seulement du chiffre des ouvriers employés dans cette industrie, ce qui le porterait à 90000 ; mais cette assertion est fortement contestée, et il est probable que les unionistes comprennent plus du tiers des artisans adultes et valides.

L'élévation du taux des salaires, premier objet de toutes ces sociétés, peut être obtenue de deux manières : soit directement par

l'accroissement de ce que le patron paye à l'ouvrier pour une journée de travail ou pour une tâche donnée, soit indirectement par la diminution du nombre d'heures de travail, sans réduction correspondante du prix de la journée. Sous toutes les formes et dans toutes les industries, nous trouverons toujours les Unions poursuivant ce double but. Mais les coutumes et les règles qu'elles cherchent à faire prévaloir, comme devant plus facilement leur procurer ces avantages, diffèrent souvent et sont parfois même fondées sur des principes opposés. Ainsi, le travail à la tâche, le plus équitable en théorie, le plus conforme à la liberté individuelle, n'est, dans l'industrie des bâtiments, accepté que par les peintres et les briquetiers : toutes les autres professions, accusant les patrons, qui visent avant tout au bon marché, de s'en servir pour exciter entre eux une concurrence qui aboutit à l'abaissement de leurs salaires ou à la prolongation de leur journée de travail, le repoussent énergiquement, et il faut croire que, dans cette industrie, il est en effet d'une application diffi-

cile et dangereuse, puisque les principaux entrepreneurs s'accordent sur ce point avec leurs ouvriers et préfèrent les payer à la journée. Mais, si ce dernier mode de salaire est généralement accepté de part et d'autre, la manière de l'appliquer n'en est pas moins une cause fréquente de dissensions. Les ouvriers prétendent le soumettre à divers règlements que les patrons refusent de reconnaître. Ils accusent surtout ceux-ci d'engager quelques travailleurs, en leur assurant indirectement toutes sortes d'avantages, afin d'obtenir qu'ils fassent plus promptement leur ouvrage et que leur exemple soit un stimulant pour les autres. Ces ouvriers, connus sous le nom de *chevaux à sonnettes* (*bell horses*), sont particulièrement en butte à l'animadversion de leurs camarades.

Quelques Unions, surtout celle des maçons de briques (*bricklayers*), ne se contentent pas de combattre le système de la tâche : elles prétendent limiter le travail de chacun, afin d'arriver à une égalisation complète des salaires. En effet, le payement à la jour-

née n'empêche pas les ouvriers recherchés pour leur adresse et leur activité d'être mieux rétribués que les autres, et c'est ce juste avantage qu'elles veulent leur enlever par l'obligation inique de ne produire par jour qu'une moyenne de travail déterminée.

D'autres Unions, quoique moins despotiques, fixent cependant pour tous leurs membres un minimum de salaires. Elles affirment que, sans cela, les maîtres profitent de la misère d'un ouvrier pour lui imposer une paye réduite et abaissent ensuite, dès que l'occasion s'en présente, le taux de tous les salaires à ce même niveau. Les maîtres, au contraire, répondent que cette limite est un véritable maximum, et que, pour compenser ce que les mauvais ouvriers reçoivent en sus de la juste rétribution de leur travail, ils sont obligés de refuser aux bons ouvriers les avantages qu'en d'autres circonstances ils leur auraient assurés comme encouragement.

Dans cette question, il est facile de le voir, l'amour-propre des deux parties joue un plus

grand rôle que leurs intérêts matériels ; car la moyenne du travail est tellement uniforme qu'elle ne peut être dépassée que par quelques ouvriers exceptionnels, qui, en tout état de cause, sont toujours sûrs de trouver à se placer avantageusement.

C'est toujours en vue de l'accroissement des salaires que les ouvriers unionistes attachent une importance particulière à ce qu'ils appellent la protection du métier (*protection of trade*), expression qui a d'autant plus de succès, qu'elle est plus vague et que chacun l'interprète à sa façon. Mêlant des idées de monopole, dignes d'une autre époque, à des notions justes et équitables, ils réclament, comme des priviléges du métier, le droit de limiter le nombre des apprentis, et d'interdire l'exercice de leur profession à tous ceux qui n'ont pas passé par un apprentissage régulier, et, à défaut d'une sanction légale, ils demandent aux Unions d'intervenir pour leur assurer le maintien de ces droits prétendus.

Dans la plupart des professions de l'industrie des bâtiments, le novice doit encore

aujourd'hui signer avec un patron un contrat d'apprentissage (*identure*), par lequel il s'engage à le servir, pour des salaires réduits, durant cinq ou sept ans. Lorsqu'il est devenu aussi expérimenté qu'un artisan, il ne fait, en travaillant ainsi à prix réduit, que payer à sa façon l'instruction qu'il a reçue et qui lui tiendra lieu de capital; mais les ouvriers avec lesquels il a été à l'œuvre disent alors, non sans raison, qu'ayant employé une partie de leur temps à lui donner des leçons, c'est à eux et non au patron que le prix devrait en être payé. « Et si elles doivent être » gratuites, ajoutent-ils, nous avons bien au » moins le droit de les refuser, ou de limiter » le nombre de nos élèves au chiffre qui nous » convient. » Quand l'apprenti est devenu artisan à son tour, il considère comme une véritable propriété l'instruction qu'il a achetée par tant d'années d'un travail si mal rémunéré; il regarde comme un intrus et un concurrent de mauvais aloi tout ouvrier qui n'a pas passé par la même épreuve, et même celui qui, ayant été apprenti dans une autre

profession, voudrait ensuite passer dans la sienne, ou empiéter, ne fût-ce que pour une chose insignifiante, sur ce qu'il considère comme sa spécialité. « Nous ne demandons » pas, dit-il, que la loi intervienne pour » étendre à cette propriété la même protec- » tion qu'aux priviléges des avocats, des mé- » decins et des autres professions dites libé- » rales : nous cherchons à nous l'assurer par » la formation des Unions. » Et ce système qui, poussé à l'extrême, serait sans doute funeste à l'industrie, a du moins l'avantage de n'employer aucune restriction légale pour arriver à ses fins.

Il ne faut voir dans les règlements protectionnistes de quelques Unions que les erreurs d'une puissance encore bien inexpérimentée, obéissant à des préjugés plus anciens qu'elle. Ces exemples sont heureusement peu nombreux. On en trouve surtout parmi les briquetiers, qui se sont trop souvent distingués par leur intolérance et leurs violences, sans parler des deux meurtres dont ils se sont rendus coupables à Manchester. Ils vont, la

nuit, chez les patrons qui leur déplaisent, fouler aux pieds les briques non cuites, ou, pour employer leur langage, promener le cheval aveugle; et, lorsqu'ils en veulent à quelqu'un de leurs camarades, ils sèment des milliers d'aiguilles dans la terre que cet ouvrier doit pétrir. Il n'est pas étonnant qu'ils aient été hostiles à l'introduction des machines, quand ils les croyaient destinées à diminuer leurs salaires. Mais cette hostilité, bien aveugle alors, ne s'est pas apaisée lors même que les patrons leur ont offert une part des bénéfices nouveaux que ces perfectionnements devaient réaliser. Ils n'ont voulu voir dans les machines que des bras artificiels qui leur faisaient concurrence et devaient priver de travail quelques-uns d'entre eux; et, oubliant que la production à meilleur marché leur assurerait, bien plus facilement de l'emploi à tous, par l'accroissement de la consommation, ils n'ont songé qu'à obliger les patrons, au détriment même de leurs salaires individuels, à répartir une tâche donnée sur le plus grand nombre pos-

sible d'entre eux. Puis ils ont prétendu appliquer le système prohibitif au territoire même, qu'ils ont divisé en une infinité de districts. Chaque district doit vivre par lui-même : les maîtres briquetiers qui l'habitent doivent employer exclusivement des hommes du district, ne cuire que de la glaise du district, et ne vendre de briques que dans le district, sous peine d'être mis à l'index.

Les ouvriers enfin, s'appuyant sur la force de leurs associations, cherchent à obtenir des maîtres, d'une part, la garantie d'un avis préalable donné une ou plusieurs semaines avant qu'on leur signifie leur congé, et, d'autre part, la réduction des heures de travail. Comme nous l'avons dit, cette réduction, si le prix de la journée reste le même, n'est qu'un accroissement déguisé des salaires; mais, si ce prix est proportionnellement diminué, si, par exemple, il est fixé à tant par heure, ce n'est plus qu'une question d'hygiène physique ou morale : question fort importante, car il est certain que, dans un grand nombre de métiers, un travail journalier de douze ou même

de dix heures est un excès nuisible : il y a certaines mines où le maximum a dû être fixé à six ou sept heures, et le Parlement a été obligé d'intervenir pour imposer une limite aux journées des fabriques. Pourvu qu'elle n'appauvrisse pas les sources mêmes du travail qui fait vivre l'ouvrier, cette réduction est encore plus importante au point de vue de son instruction et de sa vie intellectuelle. D'ailleurs, si l'abandon du système des longues journées a été un bienfait public, les Unions n'ont jamais prétendu les interdire complétement, mais obtenir seulement que toute prolongation de travail, regardée comme exceptionnelle et payée plus cher, pût être refusée par l'ouvrier sans qu'il manquât à son contrat.

Pour appuyer leurs demandes, les Unions n'ont jusqu'à présent d'autre recours que les grèves : aussi le nombre en est-il incalculable dans l'histoire de l'industrie des bâtiments depuis quarante ans. Mais, comme cette industrie est essentiellement locale, les luttes qui la troublent le sont généralement aussi

et prennent rarement des proportions considérables.

La fin désastreuse de l'une des premières et des plus grandes à la fois porta aux Unions un coup dont elles furent longtemps à se relever. C'est en 1833, huit ans après la révocation des lois contre les coalitions, que les Unions commencèrent à faire sentir leur pouvoir à Liverpool, et, comme il était facile de le prévoir, après avoir usé de ce pouvoir nouveau pour améliorer sérieusement la situation des ouvriers, elles ne tardèrent pas à en abuser. Non contents de leur résister, les maîtres déclarèrent la guerre à leur existence même, et, pour les combattre, formèrent à leur tour une véritable coalition, s'engageant entre eux à imposer à tout ouvrier, avant de l'employer, une renonciation solennelle à l'Union. C'était fermer la porte à tout compromis et atteindre l'ouvrier anglais au point le plus sensible, dans son besoin d'indépendance : aussi cette condition fut-elle unanimement repoussée. Les maîtres répondirent en fermant leurs ateliers, contre-

grève désignée en Angleterre sous le nom de « *lock out* ». Les ouvriers persistant dans leur résistance, toutes les affaires cessèrent, et à la prospérité commune succéda bientôt la ruine pour les uns et une affreuse misère pour les autres. La consommation de briques, dans la seule ville de Liverpool, tomba subitement d'un million à vingt mille par semaine. Les entrepreneurs ayant fait venir des ouvriers d'autres parties de l'Angleterre, les Unions postèrent des sentinelles autour de leurs ateliers pour exhorter les nouveaux venus à n'y pas entrer, les reconduire au chemin de fer et leur payer leur retour chez eux. Elles empêchèrent ainsi les maîtres de continuer leurs travaux; mais elles ne purent obtenir pour leurs membres la faculté de reprendre l'ouvrage sans signer l'acte de renonciation qui était l'origine de la querelle. L'appui qu'elles avaient cherché hors du Lancashire leur manqua bientôt. Les délégués de toutes les associations de l'industrie, qui représentaient plus de trente mille personnes et s'étaient, pour soutenir leur cause,

réunis à Manchester, se séparèrent après avoir coûté fort cher et fait très-peu de chose. Toutefois, tant qu'elles eurent un penny en réserve, elles ne se tinrent pas pour battues. Enfin, après plus de six mois de cruelles privations, il fallut céder. La perte de leurs salaires durant ce temps équivalait pour les ouvriers à plus de 72 000 livres sterl. (1 800 000 fr.), et ils avaient dépensé en outre près de 18 000 livres sterl. (450 000 fr.) par l'intermédiaire des Unions. Celles-ci furent abandonnées pour le moment; mais elles ne pouvaient manquer de se reformer à la première occasion.

C'est à Londres que nous allons d'abord les retrouver. Depuis 1847, les ouvriers de la capitale poursuivaient simultanément l'accroissement direct des salaires et la réduction des heures de travail; mais, leurs demandes ayant toujours été satisfaites, l'influence des Unions n'avait pu se révéler. Les journées de travail avaient été successivement élevées de 5sh. (6 fr. 25 c.) à 5sh. 6d (6 fr. 87 c.), puis à 6sh. (7 fr. 50); en outre, il avait été convenu que le samedi, quoique payé inté-

gralement, se terminerait, d'abord à quatre heures, puis à une heure de l'après-midi. Mais les ouvriers avaient vainement jusqu'alors sollicité que la journée ordinaire fût réduite de dix à neuf heures. Enfin, en 1859, les différentes Unions, coalisées sous la direction de l'*Association des ouvriers de Londres* et de son secrétaire M. Potter, résolurent d'obtenir cette nouvelle concession, et elles ne cachèrent pas leur intention, une fois ce point gagné, de se remettre à l'œuvre jusqu'à ce que la journée fût limitée à huit heures de travail, sans aucune réduction correspondante des salaires (1). Un grand nombre de leurs

(1) Cette limite a été adoptée en Australie, où la main-d'œuvre fait la loi par sa rareté. Elle est aussi fort usitée aux États-Unis, où elle a été l'objet de vives discussions. Plusieurs Etats, celui de New-York entre autres, ont reconnu les huit heures de travail comme la journée légale, celle qui est sous-entendue dans les contrats où le contraire n'est pas spécifié, et enfin elle a été récemment introduite dans les arsenaux fédéraux. Mais les ouvriers n'y ont pas trouvé le profit qu'ils en attendaient; car, par une réaction inévitable du marché, les patrons ont réduit proportionnellement le prix des journées ainsi raccourcies, et le gouvernement fédéral ne s'est pas fait faute de leur en donner l'exemple.

membres étaient alors sans emploi, et elles comptaient qu'en réduisant la journée de dix à neuf heures, il faudrait dix ouvriers au lieu de neuf pour faire le même travail, et que par conséquent les bras inoccupés trouveraient plus facilement de l'ouvrage. Ce calcul eût été juste s'ils avaient consenti à partager entre dix la rémunération touchée auparavant par les neuf. Mais pour pouvoir mettre, ainsi que les Unions le voulaient, le salaire du dixième ouvrier à la charge du patron, il aurait fallu que l'état des affaires leur permît de se montrer exigeantes, et que l'intérêt des entrepreneurs fût de supporter de nouveaux sacrifices plutôt que d'affronter une grève. Elles auraient dû comprendre que ce manque d'ouvrage, auquel elles voulaient remédier, était la conséquence d'une stagnation des affaires qui devait rendre impossible le succès de leurs demandes. Dans ces circonstances, le public n'étant pas disposé à élever ses offres, les maîtres devaient préférer un chômage complet à un accroissement de charges.

Les ouvriers concentrèrent toutes leurs

forces contre la grande maison de MM. Trollope; et ceux qu'elle employait, réclamant la journée de neuf heures, se mirent en grève, tandis que leurs camarades, continuant partout ailleurs à travailler pendant dix heures, les soutenaient de leurs souscriptions. Ils espéraient en avoir ainsi raison, et amener, après elle, les autres à composition. La lutte avait commencé le 23 juillet 1859, après d'assez longues négociations entre M. Potter et quelques patrons, représentant une société formée d'environ soixante-dix maisons de Londres, qui, fondée depuis vingt-cinq ans, ne s'était cependant jamais encore mêlée de questions de salaires. Décidées à résister, ces maisons (MM. Trollope étaient du nombre), avaient, dès le mois d'avril, convoqué tous les entrepreneurs de Londres pour demander leur appui. De cette assemblée sortit une puissante coalition qui ne tarda pas à agir sous le nom d'*Association centrale des maîtres constructeurs*. MM. Trollope n'ayant pu en quinze jours remplacer les ouvriers qui les avaient quittés, elle prononça un *lock out*

(grève des patrons), et tous les maîtres constructeurs congédièrent leurs ouvriers, dont le nombre total s'élevait à 7856. Non-seulement ils annoncèrent que cette mesure sévère serait maintenue tant que durerait la grève chez MM. Trollope, mais, comme à Manchester, ils décidèrent que désormais ils n'emploieraient que des ouvriers étrangers à toute Union. Une déclaration contenant une renonciation formelle à ces sociétés fut affichée dans leurs ateliers et dut être acceptée par tous ceux qui venaient y chercher de l'ouvrage. Au bout de quelque temps, MM. Trollope ayant pu enfin engager quatre cents anciens ou nouveaux ouvriers, les autres maîtres levèrent l'interdit; mais ils continuèrent à exiger la renonciation à l'Union. Malgré leur détresse, les travailleurs en grève refusèrent de se soumettre à cette condition, et la grève se prolongea jusqu'à ce qu'enfin on se fît des concessions tacites qui y mirent un terme. Les ouvriers, abandonnant la réduction d'une heure qu'ils réclamaient, retournèrent en masse chez MM. Trollope, et les

maîtres, arrachant les affiches de leurs ateliers, n'exigèrent plus aucun engagement contraire aux Unions. Les résultats de cette lutte étaient donc nuls de part et d'autre : les ouvriers n'avaient pas obtenu la journée de neuf heures, et les maîtres n'avaient pu dissoudre les Unions ; heureusement du moins, malgré les passions qu'elle soulevait, elle n'avait été l'occasion d'aucune violence. Formés par la pratique du droit d'association et de coalition, plus instruits que leurs camarades de la province et désireux de leur donner l'exemple en tout, les ouvriers de la capitale avaient fait preuve d'une modération à laquelle leurs adversaires eux-mêmes rendirent hommage.

La partie n'était que remise : les ouvriers serrèrent leurs rangs, tandis que les maîtres furent bientôt divisés par la concurrence. Aussi, dès 1861, la question des neuf heures était-elle déjà de nouveau sur le tapis. Mais cette fois la conduite des maîtres fut plus sage et plus habile ; loin de résister directement aux demandes qui leur étaient faites, ils proposèrent aux ouvriers une légère augmentation de

salaires et la substitution du payement par heure au payement à la journée. Cette proposition équitable, qui séparait deux questions confondues auparavant, celle de la longueur des journées et celle des salaires, fut acceptée et a obtenu l'approbation des deux parties. Depuis lors, la rémunération de la journée dépend du nombre d'heures dont elle se compose, et le prix de l'heure, fixé, en 1861, à 7^d (0 fr. 73 c.) s'est, sans lutte, élevé successivement à 7^d $\frac{1}{2}$ (0 fr. 78 c.) en 1865, et à 8^d (0 fr. 84 c.) en 1866.

L'exemple de la ville de Londres ne fut pas suivi partout. La grève qui avait précédé cette transaction pouvait se justifier au moins par l'objet important que se proposaient ses auteurs; mais celle qui éclata à Manchester, en avril 1864, montra que souvent, plus la cause de ces luttes est futile, plus elles sont désastreuses dans leurs effets; car, l'amour-propre étant alors en jeu à la place de l'intérêt, l'obstination y tient lieu de raison. L'administration municipale de Manchester faisait construire les Assises, grand et bel édifice qui

relève un peu la monotonie de cette cité enfumée. Un conducteur des travaux (en anglais, *foreman*), nommé M. Kettle, déjà mal vu des ouvriers comme étranger à la ville, plaça à la tête des journaliers un nouveau venu qu'il avait amené avec lui. L'usage eût voulu que ce nouveau venu prît rang le dernier, les premiers ou plus anciens ayant l'avantage de pouvoir seuls régulièrement être employés. Les journaliers protestèrent, et le comité de leur Union ayant réclamé en vain auprès de M. Kettle, ils demandèrent son renvoi à l'entrepreneur, puis à l'architecte, et, essuyant un refus, se mirent en grève. Le travail des *bricklayers* ayant été interrompu par cette dispute, ceux-ci prétendirent que M. Kettle en était l'auteur, réclamèrent 25 livres sterl. (625 fr.) d'indemnité, et, ne les ayant pas obtenues, se mirent en grève à leur tour. La lutte s'engage alors avec une passion qui se réveille devant la Commission, lorsqu'un acteur principal, tel que M. Kettle, vient lui en faire le récit. Des ouvriers sont mandés de Londres pour prendre la place de ceux qui refusaient

l'ouvrage, mais la Société des ***bricklayers*** de la capitale intervient pour les en empêcher en payant leurs frais de retour. M. Kettle cherche des travailleurs dans toutes les parties de l'Angleterre : il rencontre toujours l'Union de Manchester décidée à les lui enlever à tout prix. Elle place des sentinelles, elle supplie, elle menace les nouveaux venus. C'est en vain que M. Kettle les établit dans les constructions inachevées, les y loge et les y nourrit : la police qui les entoure ne les défend pas de la séduction, et bien peu résistent à l'offre de 5 livres sterling (125 fr.), ou même de 7 livres sterl. 10 shill. (187 fr. 50 c.), par laquelle leurs camarades achètent leur départ. L'entrepreneur qui a voulu garder M. Kettle est mis en interdit dans tous ses travaux. Enfin, lorsque, malgré tous leurs efforts, les ***bricklayers*** voient que la maçonnerie va être terminée, ils payent les menuisiers pour se mettre en grève à leur tour; mais en vain : les Assises s'achèvent sans eux et malgré eux. Dans cette lutte malheureuse pour elle, l'Union des ***bricklayers*** de Man-

chester avait dépensé la somme de 920 livres sterl. (23000 fr.), que son comité particulier, investi cette année-là du pouvoir exécutif dans la société, dont il n'était qu'une branche, puisa dans la caisse générale. Ses ennemis lui reprochèrent vivement cette violation des statuts; mais elle fut régularisée plus tard par le vote général, auquel il aurait fallu recourir avant de disposer des fonds communs.

On voit jusqu'où peuvent mener, de part et d'autre, les querelles entamées sur une simple question personnelle. Une fois la grève engagée, l'unanimité des ouvriers est la première condition du succès. Si les uns travaillent pour un patron que les autres veulent mettre en interdit, les privations que ces derniers s'imposent sont parfaitement inutiles. De là pour eux la nécessité d'obtenir non-seulement le concours de toute l'armée disciplinée des unionistes, mais aussi la connivence de leurs camarades non-unionistes, de ceux qui sont en dehors de l'association. Comme nous l'avons vu, ils payent souvent cette connivence des prix exorbi-

tants. S'ils ne peuvent l'obtenir, ils en arrivent bien vite à se disputer avec eux. C'est ce sujet qui revient le plus souvent dans les interrogatoires de la Commission. Tous les maîtres, tous les ouvriers ont leur mot à dire, leur histoire à raconter, soit pour accuser les Unions, soit pour les disculper. Parmi les premiers, M. Mault, secrétaire d'une association de patrons de Birmingham, attaque les Unions dans un plaidoyer plein de verve et de talent. Il cite contre elles un certain nombre d'exemples fâcheux et même d'actes coupables; mais il nous semble qu'il conclut parfois trop facilement du particulier au général, et qu'il rend les Unions responsables de bien des opinions qui sont professées, de bien des actes qui ont eu lieu là où ces sociétés n'ont jamais existé.

Les principaux chefs d'accusation contre elles sont, d'une part, de rendre les grèves plus fréquentes et plus longues, et, d'autre part, d'exercer une triple tyrannie sur les non-unionistes, sur les unionistes eux-mêmes, et sur les patrons.

Répondant au premier point, les défenseurs des Unions n'ont pas de peine à démontrer que, dans bien des districts où il n'y a jamais eu de sociétés de ce genre, les grèves ne sont pas moins nombreuses que là où on leur reproche de les avoir fomentées. Ils affirment que, si parfois elles en prolongent la durée, en revanche elles en préviennent souvent l'explosion. M. Williams, secrétaire d'une grande société de plâtriers (*National Association of plasterers*), cite l'exemple d'une grève à Aberystwith (pays de Galles), où les plâtriers employés à la construction de deux hôtels, profitant de l'urgence du travail, exigèrent subitement une élévation de salaire et une réduction de la longueur de la journée. L'entrepreneur fit appel à M. Williams, et l'Union, jugeant que les ouvriers avaient tort, non-seulement refusa de les soutenir, mais lui en fournit d'autres pour remplacer les déserteurs. M. Williams apporte à la Commission une lettre où l'entrepreneur reconnaissant déclare que les conseils des Unions rendent les plus grands services

à l'industrie. Un patron de Scarborough, à court de travailleurs, s'adresse aussi à lui, et nous voyons alors l'Union prendre auprès des maîtres le rôle de pourvoyeuse d'ouvriers. D'autres exemples encore prouvent que le conseil exécutif des grandes Unions est souvent intervenu pour faire cesser les grèves de leurs branches locales.

Accusés d'être une minorité despotique, qui, par la force de son organisation, asservit à ses volontés une majorité indifférente à ses vues et étrangère à ses intérêts, les unionistes répondent : « Que leur nombre est
» d'abord beaucoup plus considérable qu'on
» ne le croit, et que, dans plusieurs professions,
» ils forment non une minorité, mais une im-
» mense majorité ; que d'ailleurs ils comp-
» tent parmi eux ce qu'il y a de plus actif et
» de plus laborieux dans chaque métier, et
» qu'enfin il ne faut pas croire à cette pré-
» tendue hostilité ou même indifférence des
» non-unionistes vis-à-vis des unionistes.
» Quoique étrangers à l'association, ils n'en
» ont pas moins les mêmes aspirations et

» les mêmes besoins que leurs camarades,
» et, quoiqu'ils ne contribuent pas de leur
» bourse à soutenir l'Union, ils n'en sou-
» haitent pas moins le succès de ses entre-
» prises; car ils savent bien qu'ils en profite-
» ront par contre-coup, et, dans les questions
» de salaires, ils font presque tous cause com-
» mune avec elle. Si l'on ne tolère pas leur
» présence dans les ateliers où les unionistes
» sont en grande majorité, c'est que la société
» ayant pour effet d'élever les salaires de
» tous les ouvriers qui y travaillent, il n'est
» pas juste que quelques-uns profitent de
» ses efforts sans prendre une part de ses
» charges. D'ailleurs, sauf les tristes exemples
» de Manchester et de Sheffield, également
» réprouvés par tous les honnêtes gens, cette
» prétention n'est soutenue que par des
» moyens parfaitement légaux. Si les patrons
» sont libres de choisir leurs ouvriers, si
» ceux-ci sont libres de rester étrangers à no-
» tre association, nous autres unionistes, nous
» sommes bien libres aussi de laisser les
» uns et les autres en tête-à-tête, quand il

» arrivé que la situation d'un atelier ne nous » convient pas. »

Mais leurs adversaires montrent alors comment ces exigences et ces exclusions, en s'appuyant sur l'exercice d'un droit incontestable, arrivent à justifier parfois le vieil adage : « ***Summum jus, summa injuria.*** » Ainsi quelques patrons (M. Howroyd, à Bradford, M. Dixon à Blackpool) ont vu leurs travaux désertés parce qu'ils employaient leurs propres fils, et que ceux-ci n'étaient pas entrés dans l'Union, ou parce qu'ils portaient à un chiffre trop élevé le nombre des apprentis de l'atelier. Il y a enfin une certaine catégorie d'ouvriers, souvent mentionnés dans la Commission, avec lesquels l'Union est en guerre ouverte. Ce sont les « moutons noirs » (***black sheep***) qui profitent des grèves pour s'assurer temporairement des salaires élevés, sauf à aller en chercher ailleurs, lorsque les portes de l'atelier se rouvrent pour leurs camarades vainqueurs ou vaincus. Dans certaines professions et certains districts, parmi les briquetiers du Lancashire, par exemple, il n'y

a pas d'avanies auxquelles ils ne soient exposés. Quelques Unions dressent contre eux une véritable liste de proscription, appelée la « *Liste noire* ». L'interdit est prononcé contre quiconque y figure : défense est faite aux unionistes de travailler avec lui (1). On trouve sur cette liste, à côté des ouvriers qui ont refusé de s'associer à une grève, ceux qui se sont querellés avec l'Union pour tout autre motif, ceux qui ont violé un de ses règlements, et même parfois ceux qui, par leurs simples dépositions en justice, ont fait condamner quelque camarade accusé d'avoir poussé au delà des limites légales son zèle pour l'Union. Une société de maçons a, dit-on, une liste noire de plus de 2500 noms, sur laquelle quelques-uns sont inscrits depuis 1841. Les

(1) Parfois, lorsque, pour un motif ou un autre, les unionistes craignent de recourir à cette extrémité, l'interdit consiste à ne pas adresser la parole à l'ouvrier désigné à leur animadversion. C'est ce qu'ils appellent « envoyer à Coventry ». On a vu des individus travailler ainsi pendant des semaines, au milieu d'une troupe nombreuse de camarades, sans pouvoir obtenir d'eux un mot de réponse à leurs questions les plus pressantes.

passions éveillées par de longues et pénibles luttes peuvent expliquer de pareils procédés; mais elles ne sauraient les justifier: aussi, après avoir allégué que les hommes ainsi mis en interdit ne méritent généralement par eux-mêmes aucun intérêt, les principaux défenseurs des Unions cherchent-ils seulement à prouver que ces exemples ne sont pas fréquents, et que plus d'une fois la provocation est venue de la part des maîtres. D'après eux, si telle est la conduite de certaines Unions locales, les grandes sociétés sont loin de l'approuver, et elles tendent à faire prévaloir un esprit moins intolérant.

L'oppression exercée par les Unions sur leurs propres membres est un autre grief qu'on leur adresse fréquemment. On en donne comme preuve les amendes qu'elles leur infligent s'ils violent les règlements, ou même de simples usages que le bon sens condamne, quoique la tradition les consacre. Tel est celui qui interdit aux ouvriers de porter plus d'un certain nombre de briques à la fois. Mais il a été démontré devant la

Commission que, si quelques sociétés sanctionnent d'aussi inexcusables prétentions, beaucoup d'autres Unions, au contraire, n'emploient l'arme redoutable de l'amende que pour améliorer moralement l'ouvrier, en frappant les ivrognes et les mauvais sujets.

Enfin, l'on accuse les Unions d'être aussi tyranniques envers les maîtres qu'envers les ouvriers, et l'on a cité, entre autres exemples, celui des briquetiers de Manchester, qui ne tolèrent pas l'emploi des machines, et qui ont obtenu des maçons la promesse de se mettre en grève toutes les fois qu'un entrepreneur voudrait employer des briques faites autrement qu'à la main : même engagement a été pris vis-à-vis des tailleurs de pierre, qui craignaient la concurrence de certaines machines. Il est très-vrai que les Unions ont souvent employé leur influence à entraver la liberté d'action des maîtres, lorsque, à tort ou à raison, elles croyaient servir ainsi les intérêts des ouvriers. Mais comment des hommes souvent aigris par la souffrance ou la lutte n'abuseraient-ils point parfois d'une

puissance nouvelle formée de leurs mains? Et parce que l'arbre a besoin d'être élagué, faut-il le condamner à être coupé, et prétendre qu'il ne peut porter que des fruits amers? Quelle est donc l'institution humaine dont l'origine est pure d'actes arbitraires? Heureuses et rares celles qui, à aucune époque de leur existence, n'ont brigué la protection de lois iniques et oppressives!

Dans ces luttes, d'ailleurs, les ouvriers n'ont pas été les seuls à dépasser parfois la mesure. Certaines associations de maîtres ont emprunté aux Unions ce qu'on leur reproche le plus. Il y en a qui, elles aussi, ont publié leurs *Listes noires*, interdisant à tous leurs membres de donner de l'ouvrage au simple ouvrier qu'elles proscrivaient, en y plaçant son nom. Ainsi désignés, les chefs des grèves, de nombreux témoignages le prouvent, ont été en vain frapper de porte en porte, rejetés partout comme des ennemis dangereux (1).

(1) La plupart des maîtres ne considèrent cependant ces mesures si rigoureuses que comme des représailles, et quelques-uns d'entre eux, les condamnant sévèrement, ont toujours refusé de s'y associer.

Parfois aussi, ces coalitions de maîtres ont exercé sur le taux des salaires une action aussi opposée à la liberté des contrats que les règlements les plus protectionnistes des sociétés ouvrières, lorsque, par exemple, elles ont imposé à tous leurs membres l'obligation de ne pas élever ce taux, en faveur des ouvriers qu'ils emploient, sans l'autorisation des associés.

Au milieu des accusations réciproques que cette question a fait naître, il est curieux de remarquer que le rôle naturel des deux parties semble être interverti lorsqu'elles discutent l'élévation des salaires. Cette élévation est le but avoué des Unions ; mais au lieu de la leur reprocher, les maîtres veulent prouver qu'elles n'y ont pas contribué, et que le cours ordinaire des affaires aurait, sans leur coûteuse intervention, assuré les mêmes avantages aux ouvriers. Ceux-ci soutiennent, au contraire, que, sans les efforts de leurs associations, le prix de la main-d'œuvre serait moins élevé qu'il ne l'est aujourd'hui, et qu'elles sont par conséquent responsables de

l'augmentation de frais imposée aux entrepreneurs. Certains exemples confirment sans doute la première assertion. Nous en citerons un emprunté aux dépositions d'un homme impartial et expérimenté, M. Rupert Kettle. Une grève eut lieu à Wolverhampton, au moment où le gouvernement faisait construire à Portsmouth de vastes fortifications. L'Union envoya à Portsmouth les ouvriers qui chômaient à Wolverhampton, et ils y trouvèrent facilement du travail. Mais, par leur concurrence, ils empêchèrent les salaires de monter à Portsmouth, tandis que les patrons qu'ils avaient quittés, ruinés par l'interruption absolue des travaux qu'ils avaient pris à forfait, ne purent faire aucune concession pour mettre fin à la grève, et trouvèrent moins onéreux de la supporter que de se soumettre aux exigences de leurs ouvriers. Sans l'intervention de l'Union, au contraire, il se serait établi une concurrence naturelle entre le gouvernement, pressé d'achever ses forts, et les maîtres, non-seulement de Wolverhampton, mais de toutes les grandes villes

d'Angleterre, qui auraient craint de perdre leurs ouvriers et de manquer à leurs contrats. Cette concurrence aurait infailliblement fait enchérir le prix de la main-d'œuvre. Mais il ne faudrait pas déduire de ce fait des conclusions générales. Les Unions sont un instrument à deux tranchants, qui semble d'abord d'un maniement facile, et qui ne tarde pas à blesser ceux qui s'en servent mal à propos. Toutes les fois qu'elles ont tenté de faire ouvertement violence aux lois qui règlent l'équilibre du marché, elles ont échoué d'une manière éclatante. Elles n'ont jamais pu produire une hausse factice des salaires lorsque le marché était en baisse; mais elles pèsent aujourd'hui dans la balance d'un poids qu'on ne saurait négliger. Lorsque les circonstances sont favorables, elles peuvent hâter la hausse et la pousser jusqu'à un point qu'elle n'aurait pas atteint sans leur intervention, et, lorsque, par suite du mauvais état des affaires, le prix de la main-d'œuvre s'abaisse, elles peuvent en retarder et en modérer l'avilissement. Une preuve irréfutable de

cette action a été donnée à la Commission : c'est que dans la même profession, dans la même ville, et à qualité égale d'ouvriers, il arrive assez souvent que les salaires des unionistes sont fort supérieurs à ceux qu'obtiennent les non-unionistes.

Ce n'est pas par un esprit de stérile critique, mais pour montrer les dangers que maîtres et ouvriers ont à éviter, que nous avons recherché ce qu'il y avait de fondé dans les reproches qu'ils s'adressent réciproquement. Nous n'aurons plus à y revenir en détail; car heureusement nous rencontrerons moins fréquemment, dans les industries que nous allons avoir à examiner, les abus, les erreurs et les violences que nous avons dû signaler en parlant de celle des constructions.

CHAPITRE V

LA FABRICATION DU FER

Tout le monde sait que l'industrie des fers est une des principales sources de la prospérité et de la puissance de l'Angleterre. La variété des qualités du métal, l'abondance de la houille dans son voisinage, la facilité des communications : tout, en un mot, favorise cette grande industrie.

Ceux qui ont voyagé de nuit entre Birmingham et Liverpool, se souviennent sans doute d'avoir traversé un vaste district qui semble une réalisation complète de l'un des cercles de l'enfer de Dante. Tout y est feu et fumée ; partout s'élèvent des hauts fourneaux couronnés d'un panache de flammes que le vent

tord et secoue, comme s'il s'efforçait en vain de les arracher de leur base. A la lueur rougeâtre qu'elles répandent, on aperçoit les grands bras des machines à épuisement, qui s'agitent comme des damnés, et de longs convois de minerai lentement traînés par des locomotives essoufflées, sur des voies de fer qui se croisent en tous sens. Privé de toute verdure, le sol lui-même ne se compose que de scories entassées, qui, par leur forme régulière, ressemblent aux écailles gigantesques de quelque espèce d'huître antédiluvienne. Ici ces écailles trempent dans une mare aux eaux noircies; là, à peine sorties de la fournaise, elles sont encore rouges comme de la lave en fusion. C'est le ***Pays noir***, le ***Black Country***, qui a Wolverhampton pour capitale, et occupe la plus grande partie du comté de Stafford et les districts adjacents. Une population nombreuse et industrieuse exploite les riches mines de fer de cette contrée. La propriété de ces mines est l'une des plus lucratives de l'Angleterre; car les fers du Staffordshire vont dans le monde entier et n'y

connaissent d'autres concurrents que les fers belges. Elles sont pour la plupart dans les mains de sociétés en commandite; quelques-unes cependant appartiennent à des grands seigneurs, entre autres à Lord Dudley. On divise généralement cette contrée en North et en South-Staffordshire.

Les autres districts métallurgiques de la Grande-Bretagne sont : dans le centre de l'Angleterre, celui du Yorkshire méridional, dont Leeds est la capitale ; dans le nord, ceux de Cleveland, du Cumberland, de Gateshead et des bords de la Tweed ; en Écosse, ceux du Lanarkshire ; enfin, dans le pays de Galles, ceux qui s'étendent sur la rive nord du canal de Bristol.

C'est dans le voisinage de ces mines que le fer est travaillé ; souvent leurs propriétaires possèdent en même temps une houillère, des fourneaux, une forge et une carrière de calcaire (1), réunissant ainsi dans la même

(1) On sait que, dans les hauts fourneaux, une certaine proportion de calcaire est ajoutée au mélange de charbon et de minerai, afin de purifier la fonte.

administration tous les éléments premiers de la fabrication. En outre, dans toutes les grandes villes de ces districts, à Liverpool, à Manchester, à Birmingham, à Wolverhampton, à Leeds, à Newcastle et à Glasgow, s'élèvent de vastes forges où les fontes produites aux environs, ou venues d'autres districts, sont amenées à l'état de fers doux, parfois d'acier, et travaillées ensuite sous toutes les formes que peut prendre le métal. Dans ces magnifiques établissements, dans ces grands et beaux monuments de notre civilisation moderne, de cette civilisation, prosaïque si l'on veut, mais laborieuse, intelligente, patiente et puissante, des milliers d'ouvriers travaillent à transformer le métal rayonnant de chaleur et de lumière. Les différents procédés qui composent cette opération divisent les ouvriers en autant de professions. La fonte a besoin d'être purifiée des matières étrangères, et particulièrement des silices et du charbon qu'elle a entraînés avec elle en sortant du haut fourneau. On la refond dans un *four à puddler*. A l'aide d'une longue tige

de fer, un ouvrier agite le métal en fusion, pour activer la combustion du charbon et la séparation des silicates; peu à peu, le fer s'attache à la tige, s'agglomère et se coagule, formant au milieu des impuretés liquéfiées une boule pâteuse qu'on retire alors pour la placer sous le marteau à vapeur. Ce marteau, à coups redoublés, exprime les scories contenues encore dans les pores dilatés du métal. Enfin, qu'on veuille faire des plaques de tôle, des rails de chemins de fer, ou de simples lames de fer doux, on lamine la masse chauffée au rouge entre des rouleaux de plus en plus rapprochés. De là la division des artisans en trois classes: les puddleurs, les marteleurs et les lamineurs, recrutées parmi les apprentis qui travaillent à côté d'eux et dont le concours leur est nécessaire. Il faut y ajouter une quatrième classe, celle des journaliers ou manœuvres, chargés des travaux qui ne demandent que de la force musculaire. Pénétrant pour la première fois dans cette ruche où tant d'hommes robustes et intelligents asservissent l'un par l'autre le fer et

le feu, et travaillent avec tant d'ensemble, l'étranger n'est frappé que des triomphes de la science et de l'industrie. S'il cherche ensuite à discerner quelles passions, quels intérêts, quelles espérances animent tous ces hommes réunis dans une œuvre commune, il ne rencontrera qu'obscurités. Les maîtres lui diront peu de chose, les ouvriers encore moins. C'est le grand mérite de la Commission de les avoir fait parler devant le monde entier, et de les avoir confrontés sous les yeux du public. Son cinquième volume est consacré à ce sujet.

Dès les premières pages, on peut distinguer les caractères particuliers de cette industrie, et l'on voit qu'on a affaire à une classe d'ouvriers chez lesquels l'intelligence et l'esprit d'entreprise ont été développés par de hauts salaires et par le travail à la tâche. Parmi eux, la première place appartient aux puddleurs, parce que leur rôle à la forge leur permet d'y faire la loi : préparant le métal qui passe ensuite entre les mains des marteleurs, des lamineurs et des journaliers, il

leur suffit de se mettre en grève pour priver tous les autres ouvriers de travail. Aussi, devant la Commission, est-ce principalement entre les représentants des puddleurs et quelques grands maîtres de forges que s'engage la discussion: discussion plus large et plus approfondie que toutes celles que nous avons suivies jusqu'ici. On y voit deux puissances en présence : plus les ouvriers ont conscience de la force de leur association, plus ils se montrent modérés, et l'on ne peut alléguer contre eux aucun de ces actes coupables parfois trop justement reprochés aux membres d'autres professions. En discutant la question des salaires, ils prouvent qu'ils connaissent toutes les grandes questions relatives à leur industrie, et qu'ils observent attentivement toutes les circonstances qui pourraient l'influencer. Cette industrie qui alimente le monde entier, étant par cela même essentiellement variable, et la main-d'œuvre, qui est sa principale dépense, étant payée proportionnellement aux prix de vente de ses produits, il s'ensuit que les salaires varient constamment, et que les ouvriers sont

aussi intéressés que les propriétaires à se rendre compte de toutes les fluctuations du marché (1). Plus de discussions sur les mérites divers de la tâche et de la journée. Cette dernière méthode de travail, réclamée avec tant d'insistance dans d'autres professions, est ici réservée aux manœuvres et considérée par

(1) La Commission a cherché à déterminer la part qui doit être attribuée aux salaires dans l'ensemble des dépenses de la fabrication du fer. Les maîtres de forges ne l'ont pas aidée efficacement, craignant sans doute de livrer les éléments d'un calcul qui aurait facilement révélé leur situation financière. Ceux qu'elle a interrogés ont estimé cette part aux 4/5[es] ou même aux 9/10[es] des dépenses pour les entreprises où la houillère, la mine de fer, la carrière de chaux, les fourneaux et la forge sont dans les mêmes mains; aux 2/3 pour celles où l'on achète les gueuses. Mais, dans ces chiffres, ils ont compris les salaires fixes des employés, aussi bien que les salaires mobiles des ouvriers. D'ailleurs, ils ont fait justement observer que cette proportion varie selon la production. En effet, il y a des dépenses fixes et constantes : la royauté ou location perpétuelle de la mine, les traitements des employés, l'intérêt du capital engagé dans l'entreprise. Les bénéfices d'une part, les salaires de l'autre, sont donc seuls directement affectés par la production, qui règle la somme dépensée annuellement pour la main-d'œuvre ; et le mélange d'éléments fixes et d'éléments variables, dans un prix variable lui-même, modifie constamment la part proportionnelle de chacun.

les artisans comme un procédé dégradant pour eux.

Les puddleurs, marteleurs et lamineurs sont payés tant pour chaque tonne de fer puddlé, martelé ou laminé. Le taux de ce salaire à la tonne est réglé lui-même sur le prix de vente du fer, au moyen d'une échelle mobile, établie en 1847 par un maître de forges, M. Thorneycroft, et bientôt après adoptée dans presque toute l'Angleterre. D'après ce système, les puddleurs prélèvent 5 pour 100, et les autres artisans 10 pour 100 sur tout accroissement de ce prix de vente, et, lorsque le marché tombe, leurs salaires sont réduits dans la même proportion. Si, par exemple, la valeur de la tonne augmente d'une livre sterling, ou 20 shillings, le puddleur recevra 1 shilling de plus pour chaque tonne de fer puddlé, le marteleur 2 shillings pour la même tonne martelée, et le lamineur 2 shillings également pour la même tonne, lorsqu'elle aura passé au laminoir. Dans le Staffordshire, les maîtres du district s'assemblent tous les trimestres,

et fixent le prix du fer sur une liste imprimée, qui sert de taux officiel pour le règlement des salaires, quoique les variations du marché ne permettent pas toujours de vendre aux prix qu'elle détermine. La plupart des forges peuvent même rarement les atteindre, et l'on ne cite comme les dépassant parfois que certains fers connus pour leur excellence, tels que ceux qui ont la marque de Lord Dudley. Dans le nord de l'Angleterre, où l'échelle mobile est admise aussi, chaque maître est à peu près libre de fixer ses prix, et par conséquent le taux des salaires; dans le pays de Galles, au contraire, ceux-ci ne suivent que de fort loin les fluctuations du marché (1).

(1) Cette particularité n'a rien d'étonnant dans une contrée si différente de l'Angleterre sa voisine, différente par la langue, les traditions, le caractère, les mœurs, la religion et les idées politiques. Sa population, celte par l'origine, presque républicaine, active et laborieuse, mais turbulente et inconstante, diffère encore par un autre trait de la race anglo-saxonne: elle comprend autrement l'esprit d'association. Tandis que l'association religieuse s'est développée au milieu d'elle par son opposition à l'Église officielle que l'Angleterre lui impose; tandis que, presque tous *dissenters*, ils soutiennent largement

Le système de l'échelle mobile, quoique limitant les dissentiments dont les salaires peuvent être l'objet, ne les supprime pas entièrement. En effet, sa base même peut être modifiée, et l'a été plusieurs fois. M. Thorneycroft avait établi que les puddleurs receвraient exactement 5 pour 100, ou un vingtième du prix de la vente; mais, plus tard, ceux-ci obtinrent que, sans changer ce rapport pour le calcul de l'accroissement ou de la diminution de leurs salaires, on leur payerait, en sus de ce vingtième du prix de la vente, la somme fixe de 6^{d} (62 centimes), puis de 1 shilling (1 fr. 25 c.) par tonne puddlée. Ainsi, cette tonne vendue 8 livres sterl. (200 fr.) qui, au début, leur aurait rapporté 8 shillings (10 fr.), dut leur être comptée à $8^{sh}\,6^{d}$, puis à 9^{sh} (10 fr. 63 c. et 11 fr. 25 c.). Si son prix tombait à 7 livres sterl. (175 fr.), leurs salaires,

leur culte national, qui, comme celui d'Irlande, ne vit que de contributions volontaires, les nombreux mineurs gallois, quoique recourant fréquemment aux grèves, n'ont jamais vu les *Unions* s'acclimater parmi eux. La seule *Union* citée devant la Commission fut dissoute, peu après sa formation, par la fuite du trésorier emportant la caisse commune.

abaissés de même d'un vingtième, descendaient à 7sh 6d et 8sh (8 fr. 37 c. et 10 fr.); et s'il s'élevait à 9 livres sterl. (225 fr.), c'étaient 9sh 6d, et 10sh (11 fr. 87 c. et 12 fr. 50 c.) qu'ils recevaient. Il se présente parfois aussi des difficultés d'interprétation. Ainsi, deux blocs de fer d'une tonne chacun, et semblables en tous points, sont sortis des mains de deux puddleurs : l'un, après avoir été martelé, se vendra 8 livres ; l'autre, après l'opération du martelage, subira encore celle du laminage, et sa valeur se trouvera portée par là à 8 livres et demie : sur lequel de ces deux prix devra-t-on calculer le salaire des deux puddleurs, qui doit évidemment être égal? Le taux de ce salaire ne suit pas toujours immédiatement les variations du marché, comme cela devrait être d'après le principe de l'échelle mobile. Enfin, les perfectionnements récents de certaines machines sont venus troubler l'équilibre de cette échelle. On connaît ces énormes marteaux à vapeur, dont l'effort dépasse parfois vingt-cinq tonnes et ébranle à chaque coup tout le terrain envi-

ronnant, établis à Sheffield chez Sir John Brown, aux *Mersey Iron Works*, chez M. Krupp à Essen, et dans quelques-unes de nos grandes usines de France. La fabrication des plaques de blindage a aussi fait construire des laminoirs d'une puissance extraordinaire. Grâce à ces machines, qui ne demandent pas le concours d'un plus grand nombre d'ouvriers, ceux qu'on emploie peuvent, dans un même temps, marteler ou laminer une quantité de fer bien plus considérable qu'autrefois, tandis qu'aucun progrès n'a été fait dans l'industrie des puddleurs, qui continuent à agiter le métal liquide, toujours exposés aux ardeurs de la fournaise, sans pouvoir, dans leur journée, puddler plus de quintaux qu'il y a vingt ans. De là une grande inégalité, si l'on continue à payer tous les ouvriers au même taux. Ainsi, il y a quelques années, grâce à un nouveau marteau introduit dans les *Mersey Iron Works*, deux ouvriers, qui ne travaillaient pas plus que leurs camarades, se trouvèrent gagner, l'un 400 livres sterl. (10 000 fr.), et l'autre

450 livr. sterl. (11 750 fr.) par an (1). De là aussi un grand embarras pour les maîtres, qui, s'ils sanctionnent cette inégalité, voient tous les autres ouvriers réclamer au moins un certain accroissement de leur paye, et qui, s'ils veulent réduire le tarif des salaires pour ceux qui manient ces machines, rencontrent chez eux une résistance obstinée.

Les luttes entre les maîtres et les ouvriers ont souvent aussi une autre origine, et parfois ces derniers ont pu alléguer, pour justifier leurs plaintes, des griefs sérieux.

Telle fut pendant longtemps une institution funeste connue sous le nom de ***Truck-shop***, boutique établie par le propriétaire dans son usine, et où il débitait à crédit à ses ouvriers, comestibles, viandes, épiceries, liqueurs, etc., leur faisant payer ces denrées des prix exorbitants, employant jusqu'aux menaces pour les pousser à la consommation, et retenant sur leurs salaires ce qu'il leur avait ainsi extorqué. Les plus intelligents parmi les ou-

(1) Le salaire ordinaire de ces ouvriers dépasse rarement 1250 ou 1500 fr. par an.

vriers résistèrent énergiquement à cette exigence, et se mirent souvent en grève pour obliger les maîtres à y renoncer : ils émurent enfin l'opinion publique, et le Parlement, frappé des abus monstrueux auxquels elle donnait lieu, l'interdit absolument. Aujourd'hui encore cependant, les ouvriers sont de temps en temps obligés de résister à des innovations tendant à rétablir le *Truck-shop* sous une forme déguisée.

Par suite du travail à la tâche, si un produit est défectueux, les salaires de ceux des mains desquels il sort sont retenus. Cette règle, nécessaire en principe, peut donner lieu à des abus dont les ouvriers se plaignent amèrement. Ainsi, lorsqu'on galvanise la tôle, cette opération fait paraître, dans la qualité du fer, certains défauts impossibles à découvrir auparavant ; si la plaque est condamnée et qu'on refuse leur salaire aux lamineurs, ceux-ci se trouvent lésés par la faute unique du puddleur qui a préparé le métal. Parfois les ouvriers accusent les maîtres de retenir la totalité de leurs salaires, lorsqu'ils

peuvent faire encore quelque argent des produits imparfaits.

Il y a aussi des cas que l'échelle mobile ne prévoit pas toujours : ainsi telle fonte, très-difficile à puddler, se vendra, en barres de fer, moins cher que telle autre plus facile à travailler, ou dont le rendement est plus considérable. Les ouvriers qui préparent la première, demandent un tarif plus favorable que celui qui est accordé aux puddleurs ordinaires.

Il arrive d'autres fois que des amendes sont imposées aux puddleurs, lorsque les produits qu'ils livrent sont jugés défectueux. La loi anglaise interdit cette pratique ; mais nombre d'ouvriers ont affirmé devant la Commission qu'elle n'en subsiste pas moins, et que les intendants retiennent sur leurs salaires le montant de ces amendes arbitraires, si bien que parfois il ne leur reste presque rien entre les mains : réclamer, disent-ils, serait tout simplement demander son renvoi. De pareils faits doivent être rares ; mais il n'en faut pas beaucoup pour réveiller chez l'ouvrier des défiances mal assoupies. Enfin,

comme dans toutes les industries, l'existence même des Unions est la cause première de bien des luttes. Certains maîtres affectent de les ignorer et refusent de recevoir leurs représentants. D'autres vont plus loin encore, et excluent rigoureusement de leurs forges tous les unionistes. A quelques-uns même on a reproché d'avoir, sans que les ouvriers leur en eussent donné l'exemple, dressé de ces *Listes noires* dont nous avons vu plus haut le funeste rôle. De là naturellement des grèves nombreuses. Mais, si, des deux parts, on peut citer certaines persécutions contre les ouvriers qui ont refusé de s'associer aux grèves, et contre les chefs qui les ont dirigées, les témoignages recueillis par la Commission, la discussion publique entamée devant elle, ont prouvé que ces griefs réciproques étaient exagérés. Et, en revanche, on est heureux de ne rencontrer ici aucune de ces règles protectionnistes que nous avons vu, dans d'autres industries, certaines Unions s'efforcer de faire prévaloir.

Aucun temps de service n'est imposé aux apprentis, ni aucune limite à leur nombre.

Bien plus, là où il y a des non-unionistes, les membres des Unions ne se refusent pas à travailler avec eux, et les uns et les autres font presque toujours cause commune ensemble. Enfin, de l'aveu même des maîtres, les Unions ont, dans plusieurs cas, exercé sur les ouvriers une heureuse influence : elles ne tolèrent pas le *rattening*, et elles ont extirpé l'usage frauduleux de dérober des pièces de fer et de les jeter dans le four pour en augmenter le rendement.

Les Unions que nous trouvons aujourd'hui parmi les ouvriers des forges sont toutes d'origine récente. Une société fondée en 1845 s'était dissoute en 1847, n'ayant pu résister aux maîtres, qui obligèrent leurs ouvriers à l'abandonner. Aucune Union n'existait en 1857, lorsqu'un premier accroissement de 6^{d} (62 centimes) fut ajouté au tarif des salaires des puddleurs.

L'*Association nationale des ouvriers du fer*, comprenant principalement des puddleurs, fut fondée en 1862, et son siége établi dans le Nord, à Gateshead. Celle des

Ouvriers en fer de la Grande-Bretagne, qui a choisi pour capitale la ville de Brierley-Hill, se forma l'année suivante, au milieu d'une grève dont elle assura le succès. Tous les puddleurs de l'Angleterre entrèrent dans les rangs de l'une ou de l'autre, ceux de chaque district se partageant généralement entre les deux. Ainsi, la première comptait 450 membres dans le Nord-Staffordshire, et la seconde 350. Enfin, en juin 1864, les deux Unions s'efforcèrent de se fondre en une seule : elles n'y réussirent pas, mais se promirent un appui mutuel. La prospérité de l'industrie leur donnait alors une grande force : les puddleurs étaient payés à raison de $10^{sh}\,6^{d}$ (13 fr. 12 c.) la tonne, taux de salaire plus considérable que tout ce qu'ils ont obtenu avant ou après. La plupart des lamineurs étaient aussi membres de quelque Union : la plus puissante parmi eux, établie également à Gateshead, comptait cinq ou six mille membres, et chaque lamineur devant, lorsqu'elle se mettrait en grève, priver dix hommes de travail, on comprend quelle influence elle exerçait sur

l'industrie. Enfin on pouvait estimer les Unionistes de toutes professions aux trois quarts du nombre total des ouvriers des forges.

Mais, tandis qu'ils se fortifiaient par l'association, les propriétaires avaient, de leur côté, recours aux mêmes moyens pour résister à cette nouvelle puissance. Il existait, depuis cinquante ans, dans le Staffordshire une association de maîtres, qui avait, entre autres objets, celui de ***régler les salaires et d'en assurer l'uniformité.*** Dans le nord de l'Angleterre nous trouvons deux sociétés formées parmi les propriétaires, l'une des hauts fourneaux, et l'autre des forges. Cette dernière, dite l'***Association des fabricants de fer du nord de l'Angleterre***, est une véritable ***Trade-Union***, avec tous les caractères qui distinguent ces sociétés parmi les ouvriers. Ainsi, chaque propriétaire assure contre la grève tout ou partie de ses fours à puddler, en s'engageant par écrit à payer, sur la réquisition du secrétaire, une somme déterminée par le nombre de ces fours et le rendement qu'il leur assigne. Si ses ouvriers le

quittent, l'association lui paye, selon l'assurance, 4 livres sterl. (100 fr.) ou 3 livres sterl. (75 fr.), chaque semaine, par four, et elle prélève cette somme sur les fonds souscrits par les autres membres. Ces fonds, mis à la disposition de la société, s'élevaient, le 1er décembre 1866, à près de 48 000 livres sterl. (1 200 000 fr.).

Quoique moins fortement organisées, les Unions de maîtres du Staffordshire sont animées du même esprit. Aucun des membres ne peut payer ses ouvriers au-dessus du tarif qu'elles ont fixé dans l'échelle mobile, et bientôt, resserrant les liens de leur coalition, ils vaincront les ouvriers par l'emploi même des moyens qui ont été tant de fois reprochés à ces derniers. Aussi leur voyons-nous prendre l'offensive, et, dans le district de Leeds, prononcer un *lock out* au printemps de 1864, pour imposer aux ouvriers la renonciation aux Unions récemment introduites parmi eux. C'est pour leur résister que les deux sociétés de Gateshead et de Brierley Hill se confédérèrent; mais ce fut en vain

qu'elles dépensèrent 17000 livres sterling (425000 fr.) et prolongèrent la lutte pendant six mois. Elles furent vaincues par l'arrivée de travailleurs belges qui vinrent prendre la place de ceux qui étaient en grève.

La grande prospérité qui, en 1863, avait permis aux Unions d'obtenir des salaires si élevés, n'avait eu qu'une courte durée. Dès le milieu de l'année suivante, les propriétaires du Staffordshire se virent dans la nécessité d'abaisser le prix de leurs fers. Mais, comptant sur une reprise prochaine des affaires, ils jugèrent plus prudent de ne pas réduire dans la même proportion la paye de leurs ouvriers : ceux-ci crurent alors que le taux des salaires ne serait plus changé tant que le prix du fer demeurerait le même, et, lorsque la réduction si imprudemment différée fut enfin devenue indispensable, elle fut considérée comme une cruelle injustice par ceux qui n'auraient pu s'en plaindre quelques mois auparavant. Les maîtres avaient prévu cette résistance : aussi s'étaient-ils concertés, en décembre 1864, avec les industriels

du reste de l'Angleterre, pour faire partout simultanément cette réduction, et se soutenir réciproquement en cas de besoin. Ils annoncèrent que, le 14 janvier 1865, les salaires des puddleurs seraient réduits d'*un* shilling (1 fr. 25 c.), et ceux des autres ouvriers de 10 pour 100. A cette nouvelle, grand émoi parmi tous ceux qui se trouvaient ainsi atteints, mais particulièrement parmi les puddleurs. Leurs deux Unions envoient des représentants à une conférence tenue à Sheffield; mais, quoiqu'ils ne puissent s'entendre sur une ligne de conduite à suivre en commun, ils déclarent avant de se séparer, que la lutte est impossible et qu'il faut traiter aux meilleures conditions, en évitant à tout prix une grève inutile. Une réunion spéciale des délégués de toutes les branches de la société de Brierley Hill confirme cette déclaration, et autorise seulement les puddleurs du North-Staffordshire, qui prétendaient que la vie était plus chère dans leur district que dans les autres, à proposer aux maîtres que la réduction soit fixée à 6^{d} (62 centimes). On

croyait que cette transaction serait acceptée, et, malgré l'avis des ouvriers du reste du comté, on promit l'appui de la société aux puddleurs, en cas de refus. La prévision du refus s'étant réalisée, ils se mirent en grève au jour fixé pour la réduction : tous leurs camarades de forges qui appartenaient à l'Union de Gateshead en firent autant; mais leur société les abandonna promptement, ne voulant pas sanctionner par des secours leur désobéissance à ses ordres. Ne vivant que de rares dons volontaires, ils rompirent bientôt ouvertement avec elle, et se liguèrent avec les puddleurs affiliés à la société de Brierley Hill, qui les soutinrent, autant qu'ils le purent, avec les faibles ressources dont ils disposaient. En vain les chefs des deux sociétés représentèrent-ils à ces 800 puddleurs les conséquences de leur obstination ; en vain Lord Lichfield, lord-lieutenant du comté, se proposa-t-il comme arbitre : ils ne voulurent rien écouter.

L'Union de Brierley Hill leur donnait cependant encore quelques secours ; les maî-

tres du South-Staffordshire résolurent d'y mettre un terme, et d'aider leurs voisins du nord du comté à faire accepter la réduction aux ouvriers récalcitrants : ils fermèrent toutes leurs forges le 6 mars, et déclarèrent qu'ils ne lèveraient l'interdit que le jour où ces ouvriers se seraient soumis aux conditions qu'on leur proposait. Les propriétaires du centre et du nord furent invités à donner le même appui aux usines frappées par la grève, qu'on accusait l'Union de Gateshead d'encourager secrètement. Réunis à York, ils prononcèrent à leur tour un *lock out* le 17 mars. Par suite de cette mesure, tous les fours à puddler de l'Angleterre s'éteignirent à la fois : pendant quinze jours, cette grande industrie fut comme anéantie, et elle ne s'en est jamais relevée complétement. Mais une pareille situation ne pouvait se prolonger La société de Gateshead, toujours opposée et étrangère à la grève, n'eut aucune répugnance à donner à l'*Union des fabricants du nord de l'Angleterre* la promesse qu'on lui demandait, et aussitôt ceux-ci rouvri-

rent leurs établissements. La société de Brierley Hill, jugeant la résistance inutile, avait, depuis le *lock out*, cessé de secourir ces puddleurs du nord du Staffordshire qui avaient donné le signal de la lutte, et leur avait, quoique vainement, recommandé de céder. La voyant agir ainsi, les propriétaires du sud du comté, liés vis-à-vis de leurs confrères du nord, leur demandèrent la permission de reprendre à leur tour le travail, sans attendre la fin de la grève. L'opinion publique commençait, en effet, à se plaindre de ce *lock out* qui, non-seulement menaçait de ruiner l'industrie des fers, mais plongeait aussi dans la misère une population nombreuse et laborieuse, qui ne s'était pas mêlée de la querelle, et même la désapprouvait. Les maîtres de forges ne voulurent pas prolonger cette situation, et, réunis à Wolverhampton, ils prononcèrent, le 5 avril, la fin du *lock out*.

Les ouvriers du North-Staffordshire persistèrent néanmoins : ils firent appel à des souscriptions publiques, et furent encouragés par les promesses de M. Potter et de la

société de Londres, dont il est le secrétaire. Mais l'argent ne vint pas, et, réduits à la dernière misère, ils furent enfin obligés de céder. Les pertes en salaires, causées par cette grève, peuvent être estimées à 120 000 livres sterling (3 000 000 de francs) : par le *lock out* qu'ils prononcèrent, les maîtres de forges empêchèrent leurs ouvriers de gagner 150 000 livres sterl. (3 750 000 fr.) dans le South-Staffordshire, et 50 000 livres sterl. (1 250 000 fr.) dans le nord de l'Angleterre. Cette lutte désastreuse priva donc les ouvriers de 8 000 000 de francs de salaires, sans compter ce qu'elle coûta aux caisses de leurs associations. Les pertes des maîtres ne furent pas moindres : aussi les uns et les autres s'en ressentent-ils encore.

L'importance de cette grève rejette dans l'ombre toutes celles qui lui ont succédé : nous nous bornerons donc à en mentionner rapidement quelques-unes.

La première éclate parmi les lamineurs du North-Staffordshire, à propos des conditions auxquelles ils furent repris à la ren-

trée de leurs camarades dans les fours à puddler : ils obtinrent le taux de salaires qu'ils demandaient (1). En mai 1866, ce sont au contraire les puddleurs de l'usine des *Mersey Iron Works* (Liverpool) qui se trouvent privés d'ouvrage par une grève des journaliers. Les propriétaires en profitent pour exiger d'eux, à la reprise des travaux, qu'ils renoncent à l'Union. Sur leur refus, le directeur, M. Clay, entreprend de se passer d'eux : il se met lui-même à l'œuvre, enseignant le puddlage à des hommes ramassés de tous côtés, et il fait si bien, qu'il rallume dix-huit fours et oblige les unionistes à capituler. Leurs chefs sont rigoureusement exclus; les autres sont obligés de se faire rayer des listes de leur société, et, privés de son appui, ils ne peuvent plus désormais tenir tête aux maîtres. Ainsi, plusieurs d'entre eux s'étant

(1) Ils n'avaient pas pris part à la grève des puddleurs et appartenaient à une Union indépendante, purement consacrée aux grèves, et qui offre une particularité remarquable : elle a deux tarifs de souscription, qui, en cas de chômage, assurent à ses membres des secours plus ou moins considérables.

absentés un jour de l'usine sans avis préalable, et ayant été acquittés par les tribunaux devant lesquels le directeur les avait poursuivis, celui-ci ferma immédiatement l'usine, et ne reprit que les ouvriers qui s'engagèrent à le prévenir une semaine avant de le quitter. Enfin, parmi toutes les grèves du nord de l'Angleterre, la plus grave fut celle qui commença le 14 juillet 1866, et, pendant cinq mois, priva d'ouvrage plus de douze mille ouvriers. Souffrances inutiles, car, l'industrie dépérissant de plus en plus, il leur fallut accepter la diminution de salaires qu'ils avaient d'abord repoussée.

L'industrie des fontes de fer, intimement liée à celle des fers forgés, qu'elle alimente, a aussi ses Unions; mais elle n'a jamais été troublée par de grandes grèves comme celles que nous venons de décrire. On peut en partie faire honneur de cet heureux résultat à la principale de ces associations : la *Société des fondeurs de fer*, aussi sage qu'elle est ancienne et puissante. Formée il y a cinquante-neuf ans, elle fut secrète naturelle-

ment jusqu'en 1824 : ses membres choisissaient alors une nuit obscure pour se réunir sur une de ces landes tourbeuses, appelées *moors*, qui couvrent les collines du centre de l'Angleterre. C'est là qu'on recueillait les souscriptions pour le fonds commun; c'est là qu'on préparait la grève qui devait éclater, sans aucune apparence d'entente entre les ouvriers, c'est là qu'on leur distribuait des secours lorsqu'ils avaient quitté l'ouvrage; et, avant que le jour vînt éclairer ces innocentes conspirations, avant que le cri matinal du *grouse*, seul habitant de ces vastes déserts, vînt attirer le chasseur sur son domaine, les archives de la société étaient soigneusement enterrées, et chacun reprenait le chemin de la ville voisine. Cette Société s'étend aujourd'hui sur toute l'Angleterre, l'Irlande et le pays de Galles; elle compte plus de onze mille membres, et en 1865 ses recettes se sont élevées à 36 297 livres sterl. (907 425 fr.). Mais l'expérience l'a rendue prudente, et sa force ne lui fait pas oublier les conditions nécessaires

au succès de ses entreprises : ainsi, son secrétaire déclare lui-même qu'il ne faut jamais prolonger une grève au delà de six semaines, et que, si, au bout de ce temps, les ouvriers ne l'ont pas emporté, leur intérêt bien entendu leur commande de céder.

Comme nous l'avons dit, la discussion entamée devant la Commission entre les deux parties porte sur les intérêts les plus élevés de la grande industrie qui les fait vivre toutes deux, et le juste taux des salaires est la question débattue de part et d'autre avec le plus d'ardeur. On se reproche réciproquement d'avoir voulu, soit en les élevant, soit en les abaissant indûment, s'approprier exclusivement tous les bénéfices, fruits d'une entreprise commune. Les maîtres accusent les Unions d'avoir amené la décadence de leur industrie en exigeant un accroissement de salaires excessif et inopportun. Les ouvriers leur reprochent, au contraire, de dissimuler sous ces plaintes les profits considérables qu'ils leur supposent encore aujourd'hui. De leurs plaidoyers mêmes il ressort, croyons-

nous, que ces imputations contraires sont également peu fondées. Le dépérissement de l'industrie des fers est indubitable; mais on ne saurait en rendre les Unions responsables.

Ses véritables causes sont, d'une part, l'excès de capital engagé dans cette industrie, amenant un développement immodéré de la production, et, de l'autre, par une funeste coïncidence, une diminution subite et extraordinaire de la consommation. Ainsi, chose remarquable, tandis que l'Angleterre voit l'exportation de ses fers augmenter considérablement durant les années 1864 et 1865 (près de 1 500 000 livres sterl. ou 37 000 000 de francs en 1865), la consommation intérieure diminue, en même temps, dans une proportion bien supérieure. Cette diminution elle-même ne saurait être attribuée aux hauts prix des salaires; car, dans ce cas, l'exportation aurait dû en être affectée la première (1); on s'accorde d'ailleurs à l'at-

(1) L'importation des fers belges en Angleterre ayant été alléguée comme preuve de l'influence funeste des hauts salaires sur la prospérité de l'industrie anglaise, il faut réduire

tribuer à la cessation des constructions des chemins de fer et des navires de fer, et à la grande crise financière qui a ébranlé le crédit et interrompu toutes les entreprises à longue échéance.

L'action des Unions sur le taux des salaires se borne à ce que nous disions dans le chapitre précédent : elles en règlent les oscillations, elles peuvent en retarder l'abaissement, en hâter un peu l'élévation; mais elles ne peuvent pas plus changer l'ordre de ces oscillations qu'on ne peut, sur un champ de bataille,

cet argument à sa juste valeur. Les importations de fers belges en Angleterre ont été, en valeur :

En 1863, de	1 946	livres sterl.	ou 48 650 fr.
En 1864, de	75 848	—	ou 1 896 200
En 1865, de	99 950	—	ou 2 498 750,

tandis que, dans cette même année 1865, les exportations de fers anglais étaient représentées par le chiffre énorme de 17 950 000 livres sterl. : soit environ pour 2 millions et demi de francs de fers importés en Angleterre contre 450 millions d'exportés. Ce chiffre donne en même temps une idée de l'importance de l'industrie dont nous nous occupons.

arrêter avec la main ces boulets morts qui tournent sur place, brisant tout ce qui les touche. S'il en était autrement, comment se ferait-il que les dix mille ouvriers du pays de Galles, qui ne possèdent aucune Union, aient des salaires fort peu inférieurs à ceux de leurs camarades anglais ? Personne ne nie sans doute l'influence qu'ont sur le marché, et sur la prospérité d'une industrie comme celle des fers, les variations dans le taux des salaires ; mais ces variations elles-mêmes sont enfermées dans d'étroites limites. En effet, presque tous les maîtres reconnaissent qu'il y a un minimum au-dessous duquel il est impossible de les laisser tomber ; et l'un des plus considérables d'entre eux, M. Smith, agent de Lord Dudley, déclare qu'il ne consentira jamais à les abaisser au-dessous de 7^{sh} 6^{d} (9 fr. 37 c.) et qu'il préférerait même fixer ce minimum au taux actuel de 8^{sh} 6^{d} (10 fr. 62 c.). « Mieux » vaut, dit-il avec raison, travailler à perte que » de payer les puddleurs un prix inférieur ; » car ce serait chasser tous les bons ouvriers de » cette profession, devenue trop ingrate pour

» eux (1). » Ils sentent d'ailleurs que des intérêts d'un ordre supérieur leur commandent d'éviter avant tout un funeste avilissement du prix de la main-d'œuvre. Tout prouve, en effet, que la tenue, la bonne conduite et la modération des ouvriers sont en rapport direct avec la rétribution qu'ils obtiennent pour leur travail. « Je crois », dit un mouleur en fonte, « que les artisans bien payés de
» l'Angleterre ont seuls maintenu notre posi-
» tion au milieu des crises révolutionnaires
» qui ont troublé le continent. Il faut se rap-
» peler qu'au moment où les Chartistes ont
» si profondément agité le pays, leur cri
» était : Pourvu que nous puissions abaisser
» la classe des artisans au niveau de celle
» des journaliers, nous sommes sûrs d'obtenir
» la Charte. »

On peut, d'un autre côté, affirmer que la

(1) Les maîtres de forges travaillent souvent à perte, et ils estiment que, tant que cette perte est au-dessous de 10 shillings par tonne, elle est moindre que celle qu'ils éprouveraient en fermant leur usine. La plupart réduisent alors, comme ils le font aujourd'hui, leur fabrication au minimum, ne travaillant que trois jours par semaine.

moyenne des salaires, même aux époques les plus prospères, ne dépasse jamais un maximum peu élevé ; et, quelle que soit l'assurance contre les mauvaises années prélevée sur la portion que s'attribuent les propriétaires dans les bénéfices de l'industrie, la part des ouvriers dans cette assurance est relativement modérée. Les exemples qu'on a cités de salaires considérables sont des exceptions qui s'expliquent par des circonstances particulières. Ainsi, nous avons déjà parlé de ces lamineurs qui gagnaient 10 et 12 000 francs par an, et montré que cet accroissement subit était dû à des perfectionnements introduits dans certaines machines. Lorsqu'un progrès de ce genre est subitement accompli dans une industrie, l'abaissement de la valeur des produits ne vient pas toujours assurer tout d'abord au public sa part du bénéfice : les profits sont alors, soit pour les maîtres, s'ils ne dépensent pas plus qu'autrefois en salaires, soit pour les ouvriers, si, comme dans le laminage, ils continuent à prélever pour une moindre quantité de leur propre travail une part proportionnelle, aussi

grande qu'auparavant, sur le prix de la marchandise. Mais l'équilibre ne tarde pas à se rétablir, et le public d'un côté, les producteurs de l'autre, finissent toujours par se partager les bénéfices de l'invention. Les maîtres et les ouvriers répartissent de nouveau entre eux la portion qui leur revient, selon l'état des offres et des demandes, et jamais les travailleurs n'ont pu être exposés au reproche d'absorber longtemps tous ces bénéfices à leur profit.

D'autres exemples, analogues à celui des lamineurs, prouvent seulement que, même dans ce rude métier, l'intelligence de l'ouvrier a une bien plus grande valeur que sa force musculaire. Ainsi, dans les ***Mersey Iron Works***, les premiers marteleurs ont des apprentis dont le travail leur est payé 3 livres sterl. ou 3 livres sterl. 10^{sh} (75 fr. ou 87 fr. 50 c.), et auxquels ils ne donnent qu'une livre sterl. (25 fr.) par semaine; eux-mêmes, payés à la journée, touchent pour leur propre ouvrage durant la semaine 11 livres sterl. 10^{sh} et 12 livres sterl. 10^{sh} (287 fr. 50 c. ou 312 fr. 50 c.), et se font ainsi annuelle-

ment de 700 à 900 livres sterl. (17 500 à 22 500 fr.). Mais aussi une grande responsabilité pèse-t-elle sur eux : un seul coup du marteau à vapeur mal appliqué peut faire perdre toute sa valeur à la pièce qu'on travaille, par exemple à l'un de ces énormes arbres de couche, nécessaires aux grands navires de guerre, et qui se payent de 2500 à 3500 livres sterl. (62 500 fr. à 87 500 fr.) chacun. Il arrive ainsi que la réputation de l'établissement dépend souvent du tact et du coup d'œil d'un seul ouvrier, qui peut légitimement demander un haut prix pour ses services. Mais ce sont là, nous l'avons dit, de rares exceptions. La moyenne des salaires d'un bon puddleur ne dépasse guère la somme de 52 livres sterl. (1300 fr.), et n'atteint qu'avec peine le chiffre de 60 livres sterl. (1500 fr.) dans les circonstances les plus favorables. On voit donc que les deux limites extrêmes du prix de la main-d'œuvre enferment ces variations dans un cercle fort étroit, et en restreignent par conséquent beaucoup l'influence.

La concurrence de tous les peuples producteurs, sans cesse invoquée dans cette discussion, ne permettait pas à la Commission d'envisager la question des salaires à un point de vue exclusivement anglais. Maîtres et ouvriers s'empressèrent d'ailleurs de la transporter sur un terrain beaucoup plus large, où les commissaires n'eurent qu'à les suivre.

La situation des Unions aux États-Unis, le seul pays qui jusqu'à présent ait emprunté cette institution à l'Angleterre, devait particulièrement appeler leur attention. Les dépositions de M. Hewitt, ce maître de forges américain que nous avons déjà cité plus haut, et qui s'est distingué par sa sollicitude pour ses ouvriers, offrent sur ce sujet de précieux renseignements. Consacrées uniquement aux affaires du métier, les Unions américaines sont dépourvues de tout fonds de secours mutuels (1). Cependant elles sont rarement

(1) La loi anglaise qui annule les contrats et engagements contraires à la liberté du commerce est en vigueur en Amérique ; mais il ne paraît pas qu'elle ait jamais été appliquée aux Unions, qui y jouissent de la plupart des droits et priviléges

obligées d'intervenir pour maintenir le haut prix des salaires, et l'on ne cite qu'une seule grève dans l'industrie des fers, celle des puddleurs en Pennsylvanie : encore, ajoute M. Hewitt, n'y avait-il parmi eux presque pas d'Américains ; c'étaient pour la plupart des Irlandais élevés dans la tradition de ce genre de luttes. Pendant la guerre contre le Sud, l'urgence des travaux commandés par le gouvernement fédéral était telle, que les ouvriers obtinrent tout ce qu'ils demandèrent. Mais ce n'est pas à ces circonstances passagères qu'il faut attribuer le haut prix des salaires américains. Le peu de valeur de la terre est un contre-poids infaillible qui prévient l'avilissement du salaire. En effet, tout ouvrier pouvant acheter des terres à l'État à un prix presque nominal et moyennant une simple annuité, le forgeron quitte l'usine le jour où il s'aperçoit que sa paye n'est pas supérieure à ce qu'il gagnerait en cultivant un champ ainsi acquis. Rien ne retenant l'Américain ni

qu'elles réclament en Angleterre. Ainsi, la loi de l'État de New-York les reconnaît comme personnes morales, et les autorise à posséder en leur propre nom.

auprès de son clocher, ni dans sa profession, la perspective de devenir propriétaires dans le Far-West brille constamment aux yeux de tous les ouvriers salariés, et ce n'est qu'en leur offrant des avantages considérables qu'on peut les garder à l'atelier. Il en résulte que, dans l'industrie des fers, la main-d'œuvre se paye trois et quatre fois plus cher qu'en Angleterre, proportion qui n'est nullement justifiée par le prix de la vie. De là, d'une part, la protection nécessaire à la métallurgie américaine, malgré les magnifiques avantages dont la nature l'a dotée, et, d'autre part, le rôle de l'Amérique dans la balance de notre monde civilisé. Plus les relations à travers l'Atlantique deviendront faciles, plus les préjugés et les traditions qui empêchent l'ouvrier européen de quitter les lieux où il vit difficilement s'effaceront, plus les nobles liens qui l'attachent à la patrie seront relâchés par la double action d'amères déceptions autour de lui et de la fascination croissante qu'exerce à juste titre la grande république : plus il faudra, pour le retenir, lui assurer des conditions équivalentes à celles qu'il y trouverait,

et l'équilibre des salaires se rétablira ainsi naturellement des deux côtés de l'Atlantique. Si aujourd'hui l'Amérique est obligée de recourir à la protection, c'est que les fers viennent d'Angleterre plus aisément que les ouvriers, et que, par conséquent, ceux-ci restant chez eux à travailler avec de moindres salaires que les ouvriers américains, les fers qui sortent de leurs mains peuvent se vendre moins cher que les produits des forges pennsylvaniennes ; mais l'émigration tend chaque jour davantage à ramener partout à un même niveau le prix de la main-d'œuvre (1), de celle-là du moins qui exige à la fois intelligence, expérience et adresse, et dont la valeur s'accroît d'autant plus que les progrès de la civilisation remplacent par le travail automate des machines le labeur grossier qui ne demande qu'une certaine force musculaire.

L'Angleterre se trouve placée sous ce rapport, comme elle l'est géographiquement, entre l'Amérique d'un côté, et la France, la

(1) Aussi un grand nombre d'Unions anglaises ont-elles un fonds spécial destiné à encourager l'émigration.

Belgique, l'Allemagne de l'autre. Position singulièrement favorable pour elle en ce moment : elle est protégée contre la redoutable concurrence de l'Amérique par les hauts salaires qui prévalent dans ce pays, et contre celle du continent européen, où le prix de la main-d'œuvre et de la vie, où les besoins de l'ouvrier sont moindres que chez elle, par les difficultés que la situation des divers gisements oppose à l'exploitation lucrative des richesses métallurgiques qu'il contient (1).

Ce mouvement d'élévation graduelle des salaires se fait d'ailleurs sentir partout à la fois. En France, l'introduction de puddleurs anglais, largement payés, a permis bientôt à nos puddleurs, devenus aussi habiles qu'eux, au dire même des étrangers comme M. He-

(1) Le pays le mieux doté en ce genre, la Belgique, ne fait concurrence qu'à une seule classe de fers anglais, ceux du Staffordshire. Et quant à la France, tout le monde sait les difficultés de transport contre lesquelles est réduite à lutter notre industrie métallurgique. On est heureux de voir l'hommage que lui rend M. Hewitt, déclarant à la Commission que ces difficultés empêchent seules l'usine du Creuzot de donner à meilleur marché des produits au moins aussi beaux que ceux de l'Angleterre.

witt, d'obtenir pour leur travail les mêmes prix que s'ils étaient à Liverpool ou dans le Staffordshire. D'autre part, dans certains districts de l'Angleterre, où la rémunération du travail purement manuel était très-faible, les maîtres vont sans doute l'élever à un taux plus juste, et renonceront spontanément aux avantages que ce système leur assurait sur le marché. En effet, ils ne les obtenaient que grâce à l'emploi des femmes pour les ouvrages les plus rudes et les plus grossiers : aux grandes forges de Merthyr Tydfil, par exemple, ce sont des femmes qui empilent les grosses barres de fer, après qu'elles ont été martelées ; et elles ne reçoivent qu'un shilling (1 fr. 25 c.) par jour pour ce labeur, qu'un homme vigoureux et bien portant ne consentirait pas à faire pour moins de $2^{sh}\ 3^{d}$ (2 fr. 81 c.). Le sentiment public condamne cet usage funeste à tant d'égards, injuste pour les femmes, dont le travail excessif est si mal rétribué, et aussi pour les hommes, dont cette concurrence abaisse indûment les salaires.

CHAPITRE VI

L'EXPLOITATION DE LA HOUILLE

L'industrie de la houille est naturellement associée à celle du fer, et la population qu'elle fait vivre n'est pas moins intéressante que celle dont nous venons de parler.

On a dit avec vérité, qu'un morceau de houille était un rayon de soleil mis en bouteille : or, un rayon de soleil, c'est cette force changeante, indestructible et féconde, qui s'appelle lumière, chaleur, action chimique, électricité et mouvement. Mais on ne sait guère ce qu'il en coûte de travaux et de dangers à toute une population, pour s'emparer des précieux débris d'une antique végétation

enfouis dans la croûte terrestre, et qui, sous forme de combustible et de gaz d'éclairage, nous rendent les principes vivifiants répandus sur notre globe bien avant l'apparition de l'homme. Des puits d'une grande profondeur sont la seule communication entre le monde extérieur et un dédale de galeries basses et étroites où s'agite sans relâche le peuple laborieux dévoué à ce travail. Malgré un système perfectionné de ventilation, une atmosphère étouffante remplit ces ruches souterraines, et le terrible feu grisou, distillé par des fissures imperceptibles, menace sans cesse de punir d'une manière effroyable un seul instant de négligence. Parfois ce démon malfaisant déjoue les plus sages précautions, et s'échappe d'une cavité subitement ouverte, dans laquelle il était enfermé depuis des centaines de siècles. Parfois c'est un éboulement qui vient écraser les ouvriers, lorsqu'à une couche de charbon dure comme la roche en succède inopinément une autre friable comme du bois pourri. Quelques chiffres donneront une idée de l'importance de la profession des

mineurs et de ses dangers. Sur 174 millions de tonnes de houille débitées en 1867 dans le monde entier, 101 millions l'ont été par l'Angleterre. Ce charbon a été extrait de 3195 mines, dans lesquelles sont employés 282 000 ouvriers. Dans cette même année 1867, le nombre des morts causées par des accidents s'est élevé à 1190 (en 1866 il avait été de 1484), parmi lesquelles 286 ont été dues au feu grisou. Il a donc péri en un an, dans ce dangereux travail, un ouvrier sur 280, et chaque fois que 88 000 tonnes de houille sont livrées au commerce, il faut, pour savoir ce qu'elles coûtent, ajouter au prix d'extraction la mort violente d'un homme.

Cette vie rude et périlleuse, pleine de hasards et de privations, fait des hommes énergiques, et, en lisant leurs dépositions devant la Commission royale, on ne peut manquer de ressentir pour la plupart d'entre eux une sympathique admiration. Nous avons d'ordinaire évité de parler des personnes pour nous attacher aux caractères généraux du sujet que nous avions abordé; mais nous

n'aurions donné qu'une idée incomplète du rôle des Unions, de leur influence et de leur avenir, si nous ne faisions pas connaître quelques-uns des hommes qui, chargés de les représenter, honorent la cause qu'ils ont eu à défendre.

L'un d'eux, M. Mc Donald, a raconté sa vie avec une noble simplicité. Né en Écosse il y a une quarantaine d'années, il entrait dans une mine de fer à l'âge de huit ans. Il fallait se lever à deux heures du matin, l'hiver comme l'été, pour ne rentrer qu'à sept heures du soir au cottage paternel. Pendant seize ou dix-sept heures, l'enfant poussait des chariots dans des galeries, hautes parfois seulement de dix-huit pouces, mal ventilées, et où l'acide carbonique s'amassait souvent en telle quantité, que trois ou quatre lampes placées côte à côte ne donnaient pas assez de lumière pour permettre de charger le minerai. Aussi, des vingt compagnons de M. Mc Donald, aucun n'a-t-il survécu à cette triste enfance. Dans la seconde mine où il a travaillé, se trouvaient une trentaine de

garçons et un bon nombre de jeunes filles. Tous ceux-là aussi, excepté son frère et lui, sont morts, brisés par l'excès du travail, éteints à la fleur de l'âge par une atmosphère empestée, comme les misérables lampes qui refusaient de brûler dans leurs mains. Cependant, à peine arrivé à l'âge d'homme en dépit de ces terribles épreuves, le jeune Mc Donald se consacre au plus rude labeur du mineur pour obtenir un salaire plus considérable, et améliorer plus rapidement sa position. Il prend à l'entreprise le percement des galeries à travers les rochers, là où il faut travailler dans l'eau jusqu'aux genoux, et sous une pluie qui dégoutte incessamment des parois. « Pour échapper, dit-il, à l'im-
» pression de cette douche perpétuelle, je
» commençais par me rouler tout entier dans
» l'eau avant de me mettre au travail. » Malgré cette vie fatigante, il suit les cours du soir, alors récemment fondés pour les ouvriers. Puis, aussitôt qu'il a amassé un petit pécule, à vingt et un ans, il partage sa vie : pendant l'été, il continue à travailler de ses mains;

pendant l'hiver, il va à l'université de Glasgow ; il étudie le grec, le latin, la rhétorique et les mathématiques : cela lui coûte environ 60 livres sterl. (1500 fr.) pour ses six mois de vie d'étudiant. Enfin, après avoir été *foreman*, il devient secrétaire d'une Union, et quitte pour ces fonctions la pioche et le pic. Aujourd'hui, il a été appelé par la confiance de tous ses camarades à la présidence de l'*Association nationale des mineurs*, vaste société qui embrasse toutes les Unions de houillers des trois royaumes.

D'autres ouvriers, qui ont débuté comme lui, aussi énergiques et aussi persévérants que lui, ont suivi une autre voie, et ont fini par devenir maîtres à leur tour. Il y a vingt-sept ou vingt-huit ans, parmi ces enfants de huit à dix ans, condamnés au terrible travail de la mine, s'en trouvait un appelé George Elliot. Un peu plus tard, il prenait part comme mineur aux grandes grèves par lesquelles les ouvriers obtinrent une réduction considérable des heures de travail, et il en parle encore aujourd'hui comme d'une précieuse

victoire de la justice et de l'humanité. Dès l'âge de vingt ans, grâce à sa vive intelligence, il commençait à s'élever au-dessus de la condition de simple mineur. Passant successivement par tous les degrés de la hiérarchie des employés des houillères, devenant inspecteur, puis agent, il se trouve être aujourd'hui un des principaux propriétaires de mines dans plusieurs parties de l'Angleterre à la fois. Tant dans celles qu'il possède que dans celles qu'il exploite pour ses amis, il occupe dix mille ouvriers, et il extrait annuellement 2 millions de tonnes de charbon, c'est-à-dire un quatre-vingt-huitième de la production du monde entier. Fidèle au souvenir de son origine, il a toujours su conserver les meilleurs rapports avec ses ouvriers, et il termine sa déposition par les paroles suivantes : « En somme, les » houillers sont une population admirable. » Il n'y a pas au monde un corps plus beau » et avec lequel il soit plus facile de s'en- » tendre, pourvu qu'on sache s'y prendre. »

Toute l'extraction de la houille se paye à la tâche. A l'extrémité des galeries, les ouvriers,

généralement couchés sur le dos, tant l'espace est bas, attaquent à coups de pioche la veine de charbon, puis ils ramassent les blocs détachés et les chargent dans des caisses munies de roues qui forment une sorte de chariot. Ces caisses, poussées sur une voie de fer, sont hissées à la surface par la machine à vapeur, et leur chargement, après avoir été pesé, est porté au compte de chaque ouvrier, qui est payé à tant la tonne de houille extraite. Dans quelques mines, à Staveley par exemple, un certain nombre d'ouvriers prennent une galerie à l'entreprise, et s'associent pour l'exploiter, courant la chance de perdre ou de gagner, selon la qualité de la veine. Ailleurs, cette qualité rendant le travail plus ou moins facile, les ouvriers de telle galerie sont payés à la tonne plus que ceux de telle autre. Enfin, dans le Durham et le Northumberland, les mineurs sont engagés pour une année à un taux fixe, et le propriétaire leur garantit un minimum de 30 à 33 shillings par quinzaine (950 à 1045 fr. par an), qu'il leur donne ou non du travail. Attaqué tantôt par les maîtres,

tantôt par les Unions, ce système, fort ancien, subsiste encore dans beaucoup de mines, et est en somme avantageux aux deux parties : elles y trouvent une assurance, l'une contre l'élévation subite des salaires, funeste aux contrats à longue échéance, l'autre contre les chômages forcés, qui la plongent dans la misère.

En suivant le développement des Unions dans cette industrie, nous montrerons en même temps les divers objets qu'elles se sont proposé d'atteindre, et tout ce qu'elles ont accompli pour l'amélioration de l'existence des mineurs.

C'est en Écosse qu'elles se sont d'abord formées. Nous en avons dit assez pour qu'on se figure la misérable condition dans laquelle elles trouvèrent les ouvriers des houillères; et l'on pouvait cependant la considérer déjà comme un grand progrès sur ce qu'elle était quelque temps auparavant. Jusqu'en 1779, ce fut en effet un véritable servage. Obligés par la loi de travailler dans les puits tant qu'il plaisait au propriétaire de les y garder, les mineurs étaient de fait vendus avec le

fonds d'exploitation : s'ils allaient s'engager ailleurs, leur maître pouvait toujours les faire reprendre, et ils étaient fouettés comme voleurs pour lui avoir dérobé leur propre travail. Modifiée en 1779, cette loi ne fut définitivement rapportée que par les actes de 1797 et de 1799 ; mais les abus dont les ouvriers étaient les victimes ne disparurent pas tous de ce coup : les lois contre les coalitions étaient en pleine vigueur, des *Truck-shops* furent établis partout, et, pour obliger leurs ouvriers à y venir acheter à crédit, les maîtres ne les payaient qu'à des termes fort éloignés (1).

(1) Depuis l'interdiction des *Truck-shops*, ce payement à long terme a donné lieu à un autre genre d'abus, dont encore aujourd'hui les ouvriers se plaignent amèrement : c'est un système de prêts usuraires. Quand, par exemple, un travailleur gagne 3 livres sterl. (75 fr.) dans sa quinzaine, il peut, quoiqu'il ne soit payé que le quinzième jour, se considérer, dès la fin de la première semaine, comme le légitime propriétaire d'une livre et demie. Mais, si alors, sur cette somme qui lui appartient, il veut toucher une livre sterl., on lui fera signer, dans certaines usines, un reçu d'une livre sterl. et un shilling. Ce shilling représentera l'intérêt de l'avance de la livre qu'il a déjà bien dûment gagnée : ce qui revient à lui prendre 5 pour 100 par semaine, c'est-à-dire à lui prêter, en admettant que ce soit un prêt, au taux de 260 pour 100 par an.

Dans les galeries souterraines s'entassaient les femmes et les enfants; ces derniers étaient privés de toute instruction; le travail se prolongeait parfois plus de seize heures sur vingt-quatre; enfin aucune garantie n'existait pour l'assainissement et la sécurité des mines. Aussi les sociétés secrètes, formées dès avant l'émancipation, se consolidèrent-elles : elles finirent même par braver la loi. L'*Union des mineurs du Lanarkshire* était publiquement tolérée depuis 1817, et son exemple ne fut pas sans influence sur l'acte de justice qui abolit le délit de coalition en 1824. Dès qu'il fut accompli, ces associations se mirent à attaquer les coutumes, antiques débris du servage, qu'elles considéraient justement comme funestes à la situation de l'ouvrier, et elles cherchèrent à intéresser l'opinion publique à leur cause. On ne pourrait, sans exagération, attribuer à la seule influence des sociétés tout ce que l'Angleterre a fait pour extirper ces abus et améliorer la condition des mineurs; mais il est certain que par leur persévérance à défendre leurs légitimes intérêts, soit devant le public

en général, soit devant les commissions parlementaires, elles ont hâté la législation dont les effets bienfaisants se font enfin sentir. Elles ont eu à vaincre la force de la tradition, l'aversion, fort sage ordinairement, du peuple anglais pour toute réglementation légale, et enfin l'opposition d'un trop grand nombre de maîtres. Tandis qu'elles poursuivent cette œuvre, tantôt par des pétitions au Parlement, tantôt par des grèves, elles soutiennent aussi d'autres luttes, parfois longues et acharnées, soit pour élever les salaires, soit pour en combattre l'abaissement, soit pour défendre leur propre existence. Mais on ne peut les accuser d'avoir introduit ou répandu parmi les ouvriers l'habitude des grèves, car nous verrons les plus violentes et les plus persistantes éclater là où les Unions n'ont jamais existé ; et, en revanche, elles ne sont restées étrangères à aucune des améliorations sociales que notre siècle a eu l'honneur d'assurer à la classe des mineurs anglais.

Leurs premiers efforts furent couronnés de succès. Elles obtinrent une enquête du Parle-

ment sur les ***Truck-shops***, qui aboutit à une loi proposée aux Communes par Lord Ashley (aujourd'hui Lord Shaftesbury), et votée en 1831, par laquelle cette pratique usuraire fut absolument interdite.

C'est dans cette même année 1831 que les mineurs anglais usent pour la première fois du droit de se coaliser; mais ce n'est qu'une ligue temporaire, et les Unions ne paraissent pas avoir existé parmi eux comme parmi les Écossais. Ils veulent obtenir la réduction des longues journées de travail (1). Un ouvrier nommé Tomy Hepburn, homme doué d'une rare intelligence et de tous les dons qui désignent un chef à la multitude, se met à leur tête. Trente mille ouvriers sont en grève dans

(1) Quoique le travail soit payé à la tâche, la discipline indispensable dans une mine exige que le nombre d'heures de travail y soit fixé. Dans celles où l'on ne travaille pas continuellement, le service des transports dans les galeries et des machines d'extraction doit fonctionner un certain nombre d'heures, et si le mineur quitte son travail auparavant, c'est une perte nette pour le propriétaire. Dans celles où l'on travaille sans interruption, il faut que chaque ouvrier sache à quelle heure il devra aller remplacer celui qu'il relaye dans l'exploitation d'une galerie.

le Durham et le Northumberland : après beaucoup de souffrances, ils finissent par l'emporter, et la journée de travail est réduite à douze heures. Cette réduction fut un égal bienfait pour les ouvriers qui l'avaient demandée et pour les maîtres qui s'y étaient opposés : le travail devint plus assidu et le rendement des mines augmenta. Cependant, encouragés par leur succès, les ouvriers ne s'en tinrent pas là : ils réclamèrent un accroissement considérable de leurs salaires. En vain Hepburn les en dissuade-t-il, ils se mettent en grève ; mais les prévisions de leur chef se réalisent bientôt, et ils sont obligés de céder.

Peu de temps après, nous trouvons les Unions du nord de l'Angleterre déjà organisées, et réclamant, de concert avec celles d'Écosse, l'intervention de la loi contre la mauvaise ventilation des mines et contre l'emploi des femmes et des enfants. En 1834, un comité du Parlement siége à ce sujet, mais se borne à des recommandations, qui furent, à ce qu'il paraît, peu écoutées. Enfin, en 1842, les Chambres, frappées des

funestes conséquences d'un abus toujours croissant, votent une loi qui interdit absolument le travail souterrain aux femmes et aux enfants au-dessous de douze ans (1).

Jusqu'en 1844, sauf une grève peu importante dans le Derbyshire, rien ne vient interrompre le travail des houillères. A cette époque, les mineurs des comtés de Durham et de Nottingham refusent de se servir, pour descendre dans les puits, de nouveaux câbles de fil de fer qui ne leur inspirent pas la même confiance que leurs vieilles cordes de chanvre. Une fois la grève commencée, ils renoncent à cet objet, mais la continuent pour obtenir le maintien du système des contrats annuels, auxquels, après quatre mois de chômage, les maîtres finissent par les obliger à renoncer.

Les Unions de ce district ne résistèrent pas à cette crise ; mais cinq ans après elles

(1) Avant cette loi, les femmes employées dans les houillères d'Écosse étaient obligées de monter depuis le fond de la mine jusqu'à la surface, par des échelles droites et glissantes, avec *cent kilogrammes* de charbon chargés sur les épaules.

se réorganisent et recommencent la lutte en 1849. Instruits par l'expérience, les ouvriers ne s'en prennent qu'à une seule mine à la fois, et, pour l'obliger à céder, tous ceux qu'elle emploie, au lieu de se mettre en grève, réduisent graduellement leur travail de manière à ne gagner que 3 shillings (3 fr. 75 c.), puis 2 shillings (2 fr. 50 c.), et enfin 1 shilling (1 fr. 25 c.) seulement par jour. Par ce système, dit de ***restriction***, le rendement de la mine tombe à presque rien, tandis que tous les frais généraux d'exploitation demeurent les mêmes; et les mineurs, subventionnés par leurs camarades, s'opposent, par ce travail purement nominal, à ce que d'autres puissent les remplacer. La houillère de Marley Hill fut frappée de cette sorte d'interdit : les directeurs, ne voulant pas demeurer plus longtemps dans cette situation, congédièrent rigoureusement tous leurs ouvriers, les expulsèrent des maisons qu'ils leur louaient aux environs, et firent venir des mineurs d'Écosse pour travailler à leur place. Ces mesures réussirent, et, après avoir tenté

inutilement de s'y opposer, les anciens ouvriers de la houillère furent dans la nécessité de demander à y rentrer, en renonçant à l'accroissement de salaire qu'ils avaient réclamé.

A partir de ce moment, les grèves deviennent de plus en plus fréquentes, même là où les Unions ont encore peu de pouvoir. Ainsi, dans le district de Leeds, où celles-ci ne comptent que deux mille membres sur sept mille ouvriers, la lutte éclate en 1853, toujours pour la même cause, entre MM. Pope & Pearson et leurs ouvriers. Les premiers sont soutenus par leurs voisins, les seconds persistent, et l'emportent au bout de cinq mois.

Durant l'année 1855, nous comptons douze grèves dans le Durham. Elles sont aussi fréquentes en Écosse, et l'une d'entre elles, dans le Lanarkshire, commencée en 1856, ne dure pas moins de treize mois : elle se termine à l'avantage des maîtres. C'est de nouveau dans le district de Leeds que se reportent les hostilités en avril 1858. Tous les ouvriers se sont coalisés et ont formé une

Union (1) pour soutenir leurs camarades de la grande houillère de M. Briggs; celui-ci est à son tour appuyé par ses confrères, qui prononcent un *lock out*. Au bout de deux mois, lorsque les ouvriers ont perdu un million par leur chômage, on finit par où l'on aurait dû commencer, on transige : les maîtres voulaient réduire les salaires de 15 pour 100, les mineurs voulaient les conserver au taux où ils étaient; on convient de les diminuer de 7 et demi pour 100.

Ils ne tardèrent pas à s'élever de nouveau; mais cela n'empêcha pas la lutte de recommencer bientôt sur un autre sujet. Il s'agissait cette fois de résister à ce que les ouvriers appellent la *confiscation*, usage contre lequel ils ne cessent de protester, et qui, plus que tout autre peut-être, envenime leurs rapports avec les propriétaires. Toutes les fois qu'une caisse de houille, arrivant à la surface, se trouve ne pas avoir le poids voulu, ou qu'elle contient une certaine quantité de terre ou de

(1) Cette Union prit le nom d'*Association des mineurs du Yorkshire méridional*.

pierre mêlée au charbon, on en verse le contenu au magasin sans l'inscrire au compte du mineur qui l'a extrait, ni lui rien payer pour son travail. Les ouvriers affirment qu'il suffit d'un seul morceau de charbon tombant dans le parcours des galeries pour faire prononcer cette confiscation, et que souvent même elle a été appliquée, par suite d'erreurs plus ou moins volontaires, à des caisses qui avaient le poids voulu, si bien que, par ce procédé, certaines houillères arrivent à faire extraire gratis plus d'un douzième du charbon qu'elles produisent. C'était pour obtenir l'abolition de ce système, nécessaire peut-être dans certains cas, mais dont ils ressentaient vivement les abus, qu'ils s'étaient mis en grève. Tous les maîtres du district se coalisèrent pour le défendre, et répondirent par un nouveau *lock out* : dix-huit houillères furent fermées à la fois, laissant plus de dix mille ouvriers sans ouvrage. Mais cette mesure rigoureuse n'empêcha pas les mineurs d'obtenir à la fin satisfaction pour tous leurs principaux griefs.

Cependant le système des Unions se fortifie

et se développe parmi les houillers : c'est l'époque à laquelle il s'établissait aussi, comme nous l'avons vu, dans l'industrie du fer. En 1862, une partie considérable des mineurs employés à l'exploitation des riches gisements qui s'étendent entre Liverpool et Manchester, particulièrement près des villes de Wigan et de S.-Helens, formèrent l'association des mineurs du Lancashire méridional, à l'instar de celle qui s'était fondée à Leeds quatre ans auparavant. L'année suivante, cette dernière ville vit s'assembler dans son enceinte des délégués de presque toutes les sociétés de mineurs anglais; les Unions écossaises, déjà réunies, y furent représentées par M. Mc Donald; et une grande société, dont celui-ci fut élu président, se forma sous le nom d'*Association nationale des mineurs*. La propagande unioniste en reçut une grande impulsion. Dans le Yorkshire, devenu son centre, la nouvelle société trouva les esprits particulièrement disposés à la lutte, et elle ne fut que l'occasion d'une explosion d'hostilité entre les maîtres et les

ouvriers, préparée par une longue série de griefs réciproques.

Des agents de l'Union, parcourant les districts où elle n'avait pas encore d'adhérents, adressaient aux ouvriers des harangues passionnées, où ils peignaient des couleurs les plus vives tous les torts, vrais ou faux, des maîtres à leur égard, et leur présentaient l'admission dans l'Union comme un remède infaillible à tous leurs maux. Deux d'entre eux, MM. Brown & Pickles, qui ont l'un et l'autre comparu devant la Commission, se distinguaient par la vivacité de leurs paroles. Tout en ce moment-là était matière à querelles. Tantôt les maîtres voulaient obliger les ouvriers à trier dans la mine même la houille récemment extraite, et à charger dans des caisses les gros morceaux aussi bien que le menu charbon formé par leurs éclats. Tantôt ils confisquaient les caisses de charbon, pour peu qu'il manquât quelque chose à leur poids. Ce dernier grief était devenu si grave, que le Parlement avait fait une loi établissant comme contrôleur du pesage un ouvrier de la

mine nommé par ses camarades et payé conjointement par eux et les propriétaires. Plusieurs maîtres l'avaient éludée en renvoyant de leur service l'ouvrier désigné pour ces fonctions, aussitôt après son élection, et en lui interdisant alors les approches de la mine, sous prétexte qu'il n'appartenait plus à l'établissement. Traité de la sorte, un de ces contrôleurs, M. Normansell, aujourd'hui président de l'Union du South-Yorkshire, maintint son droit. Il se fit chasser dix-huit jours de suite de l'entrée de la mine où il venait occuper son poste, en appela aux tribunaux, passa de juridiction en juridiction, et, amenant ses anciens maîtres jusque devant la Cour du Banc de la Reine, les obligea à le réintégrer dans ses fonctions (1).

Les maîtres, de leur côté, se préparaient à la lutte et s'étaient coalisés, formant entre eux une véritable Union, sous la présidence de l'un

(1) Nous citerons enfin, comme derniers sujets de plaintes de la part des ouvriers, le renvoi de la plupart des chefs des Unions, et la contribution imposée à tous les mineurs pour l'entretien d'un médecin, qu'ils ne choisissaient pas.

d'eux, M. Briggs. Ce fut précisément chez lui que commencèrent les hostilités en 1863 : ses ouvriers refusèrent d'accepter le système du triage du charbon. Décidé à briser leur résistance et les Unions, qu'il accuse de fomenter les grèves, il fait venir des comtés voisins des mineurs pour remplacer ceux qui l'ont quitté. Ces derniers accueillent les nouveaux venus avec une sourde hostilité, qui ne demeure pas longtemps contenue, malgré les louables efforts de quelques-uns de leurs chefs. Elle éclata à propos de l'expulsion en masse des anciens locataires des maisons dépendant de la mine. Dans la nuit du 24 au 25 septembre, les ouvriers étrangers qui y avaient été installés furent attaqués, et il s'ensuivit une émeute sérieuse, que la police eut beaucoup de peine à réprimer. Mais cet acte de violence était le dernier effort des plus passionnés parmi les ouvriers en grève : ils furent contraints de s'avouer vaincus, de renoncer à leurs demandes, et de consentir à travailler à côté des ouvriers non-unionistes. Ils se promettaient bien de prendre leur revanche à la première

occasion : nous verrons plus loin de quelle manière MM. Briggs les en empêchèrent et les désarmèrent comme par enchantement.

Les Unions grandissaient cependant par persuasion et par intimidation dans les houillères du Durham, et s'efforçaient d'obtenir le redressement des griefs des mineurs ; les maîtres ne voulaient pas tolérer leur intervention. De là des dissensions à tout propos, tantôt au sujet de la confiscation, tantôt à cause des salaires. Les ouvriers emploient le système de la *restriction;* les maîtres répondent par un *lock out*. A la mine de Braucepeth, une quarantaine de familles d'ouvriers unionistes sont expulsées des cottages que les propriétaires leur louaient aux environs des puits. Ces maisons étant demeurées inhabitées, les mineurs virent dans ce procédé une persécution gratuite, et l'arrivée d'ouvriers étrangers mit le comble à leur irritation. La police, quoique renforcée par des *special constables*, ne put prévenir l'explosion de rixes nombreuses, et le séjour du district finit par devenir intolérable aux nouveaux venus. Satisfaits d'avoir

écarté ces concurrents, les anciens ouvriers reprirent leur travail ordinaire, sans insister sur leurs premières demandes ; ils n'auraient pu d'ailleurs prolonger la lutte, car ils avaient dépensé leurs fonds, et perdu, en salaires, 32 000 livres sterl. (800 000 fr.).

Avec l'année 1864, la lutte prend un autre caractère dans le South Yorkshire, où elle venait d'être si vive. Cette fois, l'Union n'y est pour rien : c'est malgré son avis que les mineurs d'Oaks et de Thorncliffe se mettent en grève; elle refuse de les soutenir, et ils la quittent pour y persister. Mais les maîtres n'en profitent pas pour restreindre la lutte : ils se coalisent de nouveau et ferment toutes les houillères des environs. Ce n'est que lorsque trois mille ouvriers, dont un tiers à peine étaient unionistes, sont ainsi congédiés, que l'Association se décide à résister pour obtenir la révocation d'une pareille mesure. Elle y réussit : au bout de dix-neuf semaines, les propriétaires de la mine d'Oaks sont abandonnés par leurs coassociés ; et l'année suivante elle recueillit les fruits de cette résis-

tance opportune. En effet, ayant alors réclamé un accroissement de salaires de 10 pour 100, justifié par la prospérité du commerce houiller, elle vit plusieurs maîtres, non-seulement le lui accorder, mais se liguer avec elle pour obliger les autres à faire la même concession. Les maîtres qui résistèrent furent frappés de *restriction*, leurs ouvriers réduisirent leur travail à 3 shillings (3 fr. 75 c.) par jour, et la mine de Thorncliffe ayant congédié les siens, ses compétiteurs soutinrent par leurs souscriptions les ressources affaiblies de l'Union, si bien que celle-ci, après avoir dépensé 5000 livres sterl. (125000 fr.), finit par l'emporter, et obtint l'élévation des salaires, le payement hebdomadaire, et la reconnaissance officielle de l'Union par le petit nombre de propriétaires qui avaient jusqu'alors refusé de traiter avec ses représentants.

Ailleurs elle n'est pas aussi heureuse, et c'est en vain qu'elle s'efforce de s'établir dans les cinq houillères voisines de Chesterfield (Derbyshire). Le directeur de la mine de Staveley, M. Markham, a résolu de s'y opposer. A peine

les ouvriers du district, au nombre de sept à huit mille, se sont-ils réunis pour délibérer de la formation d'une société, qu'il donne congé à tous ceux qui ont organisé le meeting, et il menace du même sort tous ceux qui assisteront aux réunions où les délégués de l'Union se feront entendre. La plupart de ses trois mille ouvriers le quittent alors spontanément, et, au bout d'un mois et demi, les travaux sont presque abandonnés. Mais il ne se tient pas pour battu, et attaque l'Union avec ses propres armes. Opposant les meetings aux meetings, les discours aux discours, il réussit à organiser parmi les ouvriers un parti anti-unioniste, qui se recrute d'autant plus facilement parmi les moins résolus, que, la grève s'étendant à tout le district, ceux qui y ont pris part ne reçoivent aucun secours et sont réduits à la dernière misère. L'occasion s'offre enfin de porter un coup décisif : les nouveaux adversaires de l'Union reçoivent en présent de la viande et de la bière; ils organisent un grand repas et y convient leurs camarades. Cette scène est décrite en quelques mots par

l'un d'entre eux (1). « Trois ou quatre cents » hommes, dit-il, restés fidèles à l'Union, » s'en allaient par le pays, l'estomac vide. » Quand ils virent le bœuf, ils se sentirent dis- » posés à l'avaler, s'il se pouvait, tout entier : » ils arrivèrent tous, en eurent leur part, » et retournèrent au travail le lendemain » matin. — Et, lui demande-t-on, le dîner » a-t-il été pour quelque chose dans la » dissolution de l'Union? — Il a eu le » meilleur effet », répond-il naïvement. Il disait vrai; car l'Union fut abandonnée pour le moment, et M. Markham finit par reprendre l'exploitation de la mine avec quinze cents ouvriers.

D'autres moyens sont employés en 1867, dans la partie méridionale de ce comté, où la grève a commencé de la même manière. La propagande des agents unionistes a amené

(1) M. Henshaw (Q. 13801, volume VI), qui raconte lui-même avoir été choisi avec quelques camarades par les agents de la compagnie pour se présenter devant la commission, comme type de la fraction des mineurs hostile à l'Union. Leurs dépositions donnent la mesure de leur sagacité.

une coalition de maîtres, qui ont congédié tous les ouvriers affiliés à la société. Cette décision a fait naître une profonde agitation : les mines se sont dépeuplées, et les rares travailleurs qui s'y aventurent encore sont assaillis par leurs camarades, qui les appellent « suceurs de sang », et qui, armés de bâtons, forment autour d'eux des attroupements menaçants. Aucune transaction n'était possible, dans une lutte où il s'agissait de l'existence même des Unions : aussi s'envenimait-elle de jour en jour, et la police ne put-elle pas toujours prévenir de graves désordres. L'exploitation de la houille était absolument interrompue : ceux qui avaient fait grève avaient persuadé à des ouvriers appelés pour les remplacer de s'en retourner chez eux, en leur payant largement leur voyage. Les propriétaires des houillères de Gresley Wood et de Swadlincote, pour se procurer d'autres mineurs, louèrent des trains spéciaux, qui, évitant les stations surveillées par les unionistes, débarquèrent les nouveaux venus au milieu de la campagne, dans des lieux isolés, d'où on les amenait

secrètement jusqu'à la mine. Ce moyen réussit, et les anciens ouvriers reprirent leur travail en abandonnant l'Union.

C'est au commencement de 1868 que siégeait la Commission, et déjà cette année avait été marquée par plusieurs grèves : l'une en janvier, chez Lord Vernon (cette fois les mineurs avaient accepté, au bout d'un mois, une réduction de salaires); l'autre dans le comté de Lancastre, où ils avaient résisté à la même mesure, ce qui avait amené des désordres plus graves que tous ceux que nous avons vus jusqu'à présent. Le district qui s'étend entre les petites villes de Wigan et de S. Helens est aussi riche que bien exploité : une seule mine, celle de la « *Wigan Iron and Coal Cy* », emploie 9000 ouvriers et produit annuellement 1 750 000 tonnes de charbon. Le prix de la houille ayant baissé, les maîtres considéraient la réduction de 15 pour 100 sur les salaires comme tellement nécessaire, qu'ils auraient mieux aimé fermer leurs mines que d'y renoncer. Cette fois encore les chefs de

l'Union (1) donnèrent une preuve de leur clairvoyance en conseillant aux ouvriers d'accepter cette réduction : l'un d'eux, M. Pickard, qui cependant ne pouvait leur être suspect, car il s'était toujours fait remarquer par la vivacité de son langage, chercha en vain à leur prouver les suites funestes de la résistance. On ne l'écouta pas, et les sociétés locales de Wigan et de S. Helens, rebelles à l'autorité centrale, ne voulurent pas même entendre parler d'une transaction. Les ouvriers plus sensés qui n'avaient pas voulu se mettre en grève furent molestés de toutes manières, surtout lorsqu'on vit se joindre à eux des travailleurs étrangers au district. En dépit de tous les efforts des chefs de l'Association du South Lancashire, les mineurs en grève, au nombre de quinze cents, parmi lesquels unionistes et non-unionistes s'étaient confondus, s'emparent des établissements de la *Wigan Company*, et les occupent pendant plusieurs jours. Ils en auraient détruit toutes les ma-

(1) Comme nous l'avons dit plus haut, elle était établie depuis 1862.

chines sans l'intervention, si rare en Angleterre, de la troupe de ligne. Un détachement de quarante soldats et de soixante policemen fut une nuit attaqué à coups de pierres près de la mine d'Edge Green, et eut beaucoup de peine à disperser les émeutiers. Ces troubles continuaient au moment où nous trouvons la Commission en séance, recevant les plaintes des deux partis encore échauffés par l'ardeur de cette lutte déplorable. Les maîtres accusent non-seulement l'hostilité des ouvriers, mais la longanimité, ils disent la faiblesse, des magistrats chargés de maintenir l'ordre, et la connivence des chefs des Unions. Ceux-ci, au contraire, affirment avoir tout tenté, jusqu'à compromettre leur influence, pour faire prévaloir la modération, et apaiser des passions qu'ils reprochent aux maîtres d'avoir provoquées et irritées par leur conduite antérieure. Quoi qu'il en soit, il ressort clairement de cette discussion qu'on ne peut imputer aux Unions aucun des torts dont les ouvriers se rendirent coupables en cette circonstance.

Malgré toutes ces luttes, l'accroissement des salaires des mineurs depuis quarante ans n'est pas égal au renchérissement de tout ce qui est nécessaire à la vie, et, par conséquent, il se trouve qu'en réalité leur gain est relativement moindre aujourd'hui qu'autrefois. On ne saurait donc reprocher aux Unions d'avoir cherché à élever le prix de la main-d'œuvre, si, comme l'affirment leurs défenseurs, ces efforts n'ont pas été stériles et si elles ont réellement contribué à assurer à l'ouvrier une meilleure rémunération de son travail.

Elles ont été organisées parmi les houillers sur le même modèle que celles que nous avons déjà étudiées. L'*Association nationale*, formée à Leeds en 1863, compte 35 000 membres : c'est une simple confédération des Unions établies dans les différents districts, et qui toutes ont leurs budgets et leurs statuts particuliers. Aussi ne lève-t-elle chaque mois qu'un penny par membre, laissant à ces sociétés locales la gestion indépendante de leurs affaires. Elle se propose seulement de donner à leurs efforts une direction générale,

lorsqu'il s'agit d'obtenir des lois plus favorables au mineur, de protéger les droits et de soutenir les réclamations de chaque membre, et enfin de faire réduire la journée de travail, qui devrait, d'après elle, être limitée à huit heures. Dans les grèves, elle n'exerce qu'une action indirecte : ce sont les Unions locales qui les décident et en font les frais. Son rôle n'en est pas moins très-considérable, et, pour le prouver, M. M[c] Donald raconte à la Commission que, depuis sept ans qu'il est président, d'abord de la *Société écossaise*, puis de cette *Association nationale*, il a pris part à 1600 réunions, parcouru 230 000 milles (près de 100 000 lieues), et écrit dix-sept mille lettres. Les Unions de district sont parfois elles-mêmes des corps très-puissants. Ainsi l'Association du Yorkshire méridional, fondée en 1858, se subdivise en quarante-huit branches et compte 7000 membres, qui payent une entrée de 10 shillings (12 fr. 50 c.) et une quote-part hebdomadaire de 9 pence à 1 shilling (93 c. à 1 fr.). Celle du Lancashire, formée en 1862, se compose aussi de 7000 membres;

elle lève sur eux une contribution semblable de 9 pence (93 cent.), et donne 9 ou 10 shillings (11 fr. 25 c. ou 12 fr. 50 c.) par semaine aux ouvriers en grève; elle leur assure en outre 5 ou 6 livres sterling (125 fr. ou 150 fr.) pour leurs funérailles (1).

De leur côté, les propriétaires ont cherché à combattre cette puissance nouvelle, soit en se coalisant entre eux, soit en fondant des associations ouvrières patronnées et dirigées par eux. Nous avons vu ces coalitions à l'œuvre dans toutes les grèves importantes qu'ils ont eu à soutenir, assurant l'appui commun aux maîtres attaqués, frappant parfois d'interdit les associations de leurs adversaires, fermant l'entrée des mines à tous ceux qui s'y étaient affiliés, et les empêchant par leur influence de trouver un ouvrage quelconque. Elles ont même adopté le système des ***black lists***, ou listes d'exclusion, et la Commission a eu entre les mains une circulaire adressée

(1) Les Unions des mineurs écossais réservent leurs fonds exclusivement pour les grèves.

par le secrétaire de l'une de ces associations à tous les maîtres qui en faisaient partie, pour leur recommander de n'employer sous aucun prétexte les ouvriers désignés comme unionistes. Les sociétés de secours mutuels fondées par certains industriels pour balancer l'influence des Unions semblent fort bonnes et bien administrées; mais les ouvriers leur reprochent avec raison de s'imposer d'une manière plus despotique encore que les Unions, dont on accuse l'intolérance. En effet, dans certaines mines, ces sociétés sont soutenues, non par des cotisations volontaires, mais par une retenue faite d'autorité sur tous les salaires, et les ouvriers qui quittent la mine spontanément, ou qui sont congédiés, perdent tout droit aux avantages que leurs souscriptions semblaient leur garantir. C'est donc entre les mains du directeur un moyen d'aggraver la peine du renvoi, en y ajoutant indirectement une amende pécuniaire, qui peut être considérable (1).

(1) Il faut citer aussi la Société, assez insignifiante d'ailleurs, dite *du travail libre*, qui n'est pas limitée à l'industrie mi-

Nous avons dû, pour suivre l'histoire des grèves, laisser un moment de côté les efforts que les Unions ne se lassaient pas de faire pour obtenir la protection de la loi contre les abus mentionnés plus haut. Une fois les heures de travail diminuées, une fois le labeur souterrain interdit aux femmes et aux enfants, les associations de mineurs s'occupèrent particulièrement des garanties de sécurité indispensables dans une houillère.

Le nombre même des victimes que les accidents y font encore, malgré toutes les précautions qu'on peut prendre pour protéger la vie des mineurs, prouve combien ces précautions sont nécessaires. Aussi maîtres et ouvriers s'en préoccupent-ils constamment. Ils cherchent surtout à prévenir l'explosion du feu grisou. L'admirable invention de Sir Humphrey Davy, qui enveloppe les lampes des mineurs d'un grillage impénétrable au gaz inflammable, est un palliatif fort utile, mais

nière : sorte de bureau de placement où viennent s'inscrire les ouvriers sans ouvrage et où s'adressent les maîtres qui ont besoin de travailleurs.

auquel on ne doit pas se fier aveuglément. En effet, on a vu des mineurs briser la fermeture scellée de leur lampe pour la rallumer, d'autres emporter des briquets dans leur poche ; on a vu des lampes mettre le feu au gaz soit en se brisant par terre, soit en chauffant au rouge leur enveloppe métallique. Toutes les mesures de sécurité doivènt donc être prises et maintenues aussi strictement que si la lampe Davy n'existait pas (1). Il faut une puissante ventilation pour emporter constamment le gaz délétère ; il faut, plus encore peut-être, une surveillance infatigable, pour empêcher les imprudences des ouvriers, et pour prévenir les accidents aussitôt que la présence du gaz se révèle. Les maîtres accusent les Unions de les entraver dans cette surveillance, où ils n'admettent aucun contrôle, par l'esprit d'indépendance qu'elles développent. Les mineurs reprochent, au contraire, aux maîtres de négliger bien des

(1) On sait que cette lampe a été singulièrement perfectionnée, ce qui n'empêche pas que les précautions ne soient toujours nécessaires.

précautions essentielles, et particulièrement de se reposer trop exclusivement sur la lampe de sûreté, compromettant ainsi plus d'une précieuse existence.

Comme nous l'avons dit, les Unions avaient obtenu, dès 1834, qu'un comité parlementaire s'occupât de cette question. A leur sollicitation, elle fut reprise, en 1850, et, après une enquête dirigée par lord Wharncliffe, une loi fut votée qui créait des inspecteurs officiels chargés spécialement de contrôler les conditions sanitaires des mines, donnant par là implicitement raison aux plaintes des associations. Mais le nombre et les pouvoirs de ces inspecteurs étaient trop restreints pour que leur action pût être efficace. Les Unions pétitionnèrent encore : un nouveau comité siégea en 1852 et 1853, et une loi plus complète fut votée en 1855. Les ouvriers n'y trouvèrent cependant pas encore la satisfaction de leurs vœux : les inspecteurs ne pouvaient venir à tout instant examiner la mine, et se bornaient à des tournées trop rares, disait-on, pour être vraiment utiles. Persuadés d'ail-

leurs que l'insouciance et l'imprévoyance du mineur, causes de tant d'accidents, venaient de son ignorance, les représentants des différentes Unions proposaient un système d'instruction obligatoire, et, apportant au Parlement une pétition couverte de plus de cinquante mille signatures, ils demandaient qu'une contribution fût levée sur leurs propres salaires pour appliquer ce système, ne mettant d'autre condition à ce sacrifice que d'être suffisamment représentés dans le conseil de direction. Une loi conforme à cette proposition fut préparée par un homme d'Etat sage et libéral, dont l'Angleterre ressent encore la perte, Sir G. Cornewall Lewis; mais elle rencontra une vive opposition : on y vit une législation d'exception, et les clauses les plus importantes en furent rejetées par les Communes, qui ne conservèrent que des prescriptions insignifiantes pour faciliter l'éducation des mineurs. Aussi les Unions continuèrent-elles leurs sollicitations. L'*Association nationale des mineurs*, déjà en instance devant le Parlement pour faire abolir la loi

dite du « Maître et du Serviteur » (1), dont les délégués des Unions de tous les métiers demandaient le rappel, obtint, en même temps que cette loi était abrogée, qu'un comité de la Chambre des communes examinerait de nouveau la question de l'inspection des mines et de l'éducation des mineurs. Ce comité a présenté un rapport très-favorable aux propositions des ouvriers, et la session de 1869 sera certainement marquée par une nouvelle loi sur ce sujet.

On reconnaîtra, après cet exposé, que, d'une part, les Unions ne sont pas responsables des principaux actes de violence dont les demandes d'élévation des salaires ont été l'occasion, et que, d'autre part, elles ne se sont pas exclusivement préoccupées de cette élévation. Elles ont tenu à honneur de montrer, dès les premières années de leur existence, comment elles comprenaient leur rôle en dehors des grèves qu'elles ont eu à soutenir, et leurs devoirs vis-à-vis de la classe

(1) Voyez ci-dessus, page 34.

ouvrière qui leur avait confié le soin de ses intérêts. Si, dans leur carrière nécessairement si agitée, elles ont commis quelques erreurs, ne les ont-elles pas bien rachetées par leurs persévérants efforts pour améliorer la situation du mineur?

CHAPITRE VII

I. — LA CONSTRUCTION DES NAVIRES DE FER.

L'industrie des bateaux de fer a conquis aujourd'hui la première place dans les constructions navales de l'Angleterre, et elle est venue naturellement se proposer aux études de la Commission, à la suite des usines où le métal est travaillé, et des mines qui fournissent le charbon pour le fondre. C'est sur les bords de la Tamise, de la Mersey et de la Clyde, dans les faubourgs de Londres, à Millwall et dans l'Ile des Chiens, à Liverpool et à Birkenhead, à Glasgow et à Greenock, que se trouvent les principaux chantiers du Royaume-Uni. Des carcasses, bâties en fer forgé, et parfois maintenant en acier, et re-

couvertes de feuilles de tôle, remplacent avantageusement pour l'Angleterre, riche en fers, pauvre en forêts, les vieilles coques de bois. C'est des chantiers du « ***Thames Iron Shipbuilding Cy*** » que sont sortis, d'abord le ***Great-Eastern***, puis quelques-uns des plus beaux vaisseaux cuirassés de la flotte anglaise ; c'est là que s'approvisionnent la plupart des marines secondaires de l'Europe : la perfection des lignes, la solidité de construction distinguent les produits de l'Ile des Chiens. Les frères Laird, sur la Mersey, ont surtout la spécialité des navires de guerre à tourelles, et ne connaissent pas de rivaux dans ce genre en Angleterre. Des rives de la Clyde viennent les bâtiments à la marche rapide, les célèbres paquebots de la Compagnie Cunard, par exemple, et leurs dignes rivaux de notre Compagnie transatlantique ; c'est du fond de la rivière écossaise que partaient ces navires, où tout était sacrifié à la vitesse, connus sous le nom de ***Blockade-runners***, qui, déjouant les croisières fédérales, ont, pendant la dernière guerre d'Amérique, fait un commerce

si lucratif avec les États esclavagistes. Le gouvernement anglais, quoiqu'il donne de plus en plus ses commandes à l'industrie privée, emploie encore, lui aussi, un grand nombre d'ouvriers dans ses arsenaux de Portsmouth, de Devonport et de Chatham.

Le travail à la journée est généralement adopté dans cette industrie, excepté dans presque tous les chantiers de la Tamise, où ce système est combiné avec celui de la tâche. Voici comment : tantôt un ***shipwright***, ouvrier supérieur, prend tel travail à l'entreprise, et paye ensuite à la journée les ouvriers qu'il emploie. Tantôt ce sont quelques ouvriers qui s'associent pour faire cet ouvrage à un prix stipulé dans le contrat qu'ils signent avec le constructeur ; tant qu'ils travaillent, un à-compte leur est donné chaque semaine sur ce prix, à un taux fixe de tant par jour, et, la besogne finie, ils partagent le reste. Tantôt enfin, le contrat n'est signé que par un petit nombre d'ouvriers, qui, comme le ***shipwright***, payent les autres à la journée, se réservant pour eux seuls de partager les bénéfices de

l'entreprise ou d'en supporter les pertes. Dans l'un et l'autre cas, les ouvriers se tarifent aujourd'hui eux-mêmes pour les à-compte de salaires, accordant à l'un 5 shillings (6 fr. 25 c.), à l'autre 5^{sh} 6^{d} (6 fr. 87 c.), à un troisième 6 shillings (7 fr. 50) par jour, selon leurs mérites respectifs.

A côté des ouvriers qui construisent les coques des navires, se trouvent ceux qui les achèvent, charpentiers, menuisiers, peintres, etc. Quoiqu'ils fassent généralement cause commune avec les travailleurs de la première catégorie, ils ont leurs Unions spéciales, analogues à celles de l'industrie des bâtiments, ou sont affiliés aux grandes sociétés dont nous avons déjà parlé : nous n'avons pas à y revenir.

Les chantiers de la Mersey n'ont connu que des grèves insignifiantes; les constructions navales de la Tamise et de la Clyde nous offrent donc seules un sujet d'étude. Divisées par une ardente rivalité, l'industrie des faubourgs de Londres et celle de Greenock ont une existence et une histoire tellement

distinctes, qu'il convient, croyons-nous, de les séparer ici.

Les Unions sont fort anciennes dans la première : l'*Union prévoyante des shipwrights de Londres* date de 1824. A cette époque, les navires de fer étaient à peu près inconnus; mais, à mesure qu'ils supplantèrent ceux de bois, les ouvriers qui travaillaient aux bâtiments de l'ancien système passèrent peu à peu au service de la nouvelle industrie. L'inégale répartition des bénéfices d'une entreprise entre ceux qui ont signé le contrat et les autres ouvriers loués par eux à la journée avait depuis longtemps donné lieu à de nombreuses querelles, et l'Union, en se formant, combattit ce système. Elle se proposa de faire prévaloir celui d'après lequel tous les ouvriers, une fois la tâche achevée, partagent également ce qu'il peut y avoir de bénéfices. Elle y réussit généralement, et, dès 1825, obtint aussi, après une grève pénible, que le prix des contrats, fixé par un tarif, serait calculé sur un taux de 6 shillings (7 fr. 50 c.) pour la journée de travail. Mais, une fois ces con-

ditions assurées, elle eut si peu de luttes à soutenir contre les maîtres (1), que, voyant ses fonds s'accumuler, elle a pu en consacrer une grande partie à constituer des secours mutuels en faveur de ses membres. Cette société compte aujourd'hui 1400 membres, et a 12 400 livres sterl. (310 000 fr.) en caisse.

L'année 1851 fut marquée par une grève terrible dans une autre branche de constructions navales. Les menuisiers demandèrent aux maîtres l'adoption de certains règlements de travail. Ceux-ci refusèrent et se coalisèrent pour résister : ils le purent d'autant plus facilement, que les Unions ne possédaient pas alors la même puissance qu'aujourd'hui, et ne jouèrent dans toute cette affaire qu'un rôle secondaire. La grève cependant s'étendit rapidement à tout le royaume. Les ouvriers supportèrent pendant longtemps, avec autant d'énergie que de modération, les plus cruelles

(1) On ne peut signaler qu'une seule grève toute locale, dans les chantiers de MM. Young, en 1856. Les ouvriers réclamaient une nouvelle distribution des heures de travail. MM. Young résistèrent, et ils l'emportèrent, au bout de quatre mois, après avoir dépensé 3000 livres sterling.

souffrances. Un membre du Parlement, grand constructeur et qui avait été l'un des maîtres coalisés, M. Samuda, parle de cette grève en ces termes à la Commission : « Ils (les ouvriers) déployèrent un tel courage et montrèrent une telle patience dans les privations, » que le sentiment du succès même de notre » entreprise est le plus pénible qu'on puisse » éprouver. » En effet, au bout de trois ou quatre mois, ce succès avait été complet, et les ouvriers, à bout de ressources, étaient réduits à retirer leurs demandes.

Les Unions sont presque aussi anciennes sur les bords de la Clyde que sur ceux de la Tamise. La *Société des shipwrights*, dont le centre est à Greenock, date de 1828. Dans les autres branches de l'industrie, des associations analogues se sont formées postérieurement. Elles prirent rapidement un essor extraordinaire : dès 1836, elles ont conquis leur droit de cité, et traitent d'égal à égal avec les grands constructeurs de Greenock. En effet, nous voyons, le 23 novembre 1836, les maîtres et les menuisiers signer un véritable traité, par

lequel ceux-ci s'engagent à ne pas limiter le nombre des ouvriers employés dans les chantiers, et à ne pas exiger leur affiliation à la société, pourvu que les nouveaux venus aient rempli les conditions ordinaires de l'apprentissage.

En 1839, la plupart des maîtres se liguent pour résister à l'*Union des shipwrights*, qui n'avait pas fait avec eux un semblable traité, et voulait, au contraire, les obliger à n'employer que des ouvriers inscrits sur ses rôles. Les maîtres l'emportent pour le moment; mais plus tard, en 1857, l'intervention de cette société dans tous leurs rapports avec leurs ouvriers est formellement reconnue par eux. C'est à elle qu'ils s'adressent pour se procurer des travailleurs; c'est à elle qu'ils se plaignent lorsqu'ils n'arrivent pas assez vite. Souvent, en effet, elle met à leur en fournir une lenteur calculée, espérant faire monter les salaires par la rareté de la main-d'œuvre; les maîtres lui représentent alors que ce procédé n'aura d'autre effet que de diminuer le travail de leurs chantiers. D'autres fois les Unions

exigent le renvoi d'un ouvrier qui a refusé d'entrer dans la société, et l'obtiennent presque toujours.

Cet état de choses dure jusqu'en 1866. L'imprudence des Unions amène alors une crise qui leur est fatale. A cette époque, l'industrie était dans une de ces situations déplorables où les maîtres, loin d'avoir à redouter une grève, en arrivent parfois à la désirer, et profitent avec empressement d'une demande inopportune de leurs ouvriers pour cesser des travaux qu'ils ne continueraient qu'avec perte. C'est ce qui arriva; les ouvriers réclamèrent une réduction des heures de travail sans diminution correspondante de leurs salaires. Dans une conférence avec les représentants des diverses Unions, les maîtres leur proposent de travailler trois heures de moins par semaine (57 au lieu de 60), pourvu qu'ils consentent à déduire du prix de la journée l'équivalent de cette diminution. On ne peut s'entendre, et quelques ouvriers se mettent en grève. Aussitôt tous les constructeurs, sauf trois, se coalisent, forment en quelques jours

une puissante Union, sous le nom d'*Association des constructeurs de la Clyde*, et ferment tous leurs chantiers, annonçant qu'ils ne les ouvriront que lorsque les demandes auront été retirées. Ce *lock out* priva d'ouvrage pendant plusieurs mois dix-huit mille ouvriers, et leur imposa de grandes souffrances. Ils finirent par se soumettre, et depuis lors, malgré des grèves partielles, ils n'ont pu tenir tête à l'*Association des constructeurs*. Celle-ci est plus fortement constituée que tout ce que nous avons encore vu dans ce genre, et les règlements y sont aussi sévères que dans les Unions d'ouvriers. Elle compte trente-cinq souscripteurs; chacun s'est engagé par des billets à vue à payer à la caisse, aussitôt qu'il en sera requis, 4 livres sterling ou 100 fr., par chaque ouvrier employé dans ses chantiers. Ces engagements lui assurent une réserve de 100 000 livres sterling, ou 2 millions et demi. Un associé ne peut enlever à un autre ses apprentis sans son consentement. Enfin, par une grave aliénation de son indépendance, il ne peut, en temps de grève, faire travailler

dans ses chantiers que sous le bon plaisir de la majorité des deux tiers des membres de la société, et, sur l'ordre qu'elle lui donne, il est obligé de congédier tout ou partie des hommes qu'il emploie.

Parfois les coques sont faites, non par des *shipwrights* spéciaux ou d'anciens ouvriers en bois, mais par des hommes élevés dans l'industrie du fer, et particulièrement des fabricants de chaudières de bateaux à vapeur: ces pièces, en effet, jointes par des rivets, se construisent absolument de la même manière qu'un navire de fer. Ces ouvriers forment une classe à part, et il existe parmi eux une puissante Union, fondée en 1834, et qui ne compte pas moins de 7000 membres; subdivisée en branches nombreuses, son centre est à Liverpool. Malgré ses ressources, les grèves fréquentes qu'elle a eu à soutenir ont été rarement heureuses. En 1862, ses membres, craignant la concurrence des *shipwrights*, refusèrent de travailler avec eux, de peur de les initier à l'art des constructions de fer. Ils se mirent en grève, d'abord à l'arsenal royal de

Chatham, et, bientôt après, dans les chantiers de M. Wigram sur la Tamise, mais finirent par céder, après une assez longue résistance. Un certain nombre d'entre eux, deux mille environ, se trouvèrent aussi involontairement compromis dans les querelles qui eurent lieu à Greenock en 1866, et privés d'ouvrage par la clôture des chantiers de la Clyde. Quoique leur Union eût été opposée aux demandes qui provoquèrent cette mesure, elle eut à en souffrir; car elle ne pouvait refuser de secourir des membres qui se trouvaient privés d'ouvrage par une dissension à laquelle ils étaient étrangers, et leur entretien coûta 2000 livres sterling (50 000 fr.). Il n'en fut pas de même à Liverpool, où le comité local, ayant décidé une grève malgré l'avis de l'autorité centrale, ne reçut de celle-ci aucun appui.

Par ses statuts primitifs, cette société offrait à ses membres toutes sortes d'avantages sous forme de secours mutuels; et, quoique les grèves ne figurent dans ses budgets que pour une somme relativement peu importante, la contribution annuelle de 2 livres

sterl. 8^{sh} (60 francs), qui l'alimente, est évidemment insuffisante pour subvenir à ses dépenses (1). Aussi, sur la somme de 55 000 livres sterl. (1 375 000 fr.) qu'elle a touchée en six ans, ne lui reste-t-il que 1000 livres sterl. (25 000 fr.) pour toute réserve : si elle était liée d'une manière absolue par ses statuts, elle serait à la veille d'une banqueroute inévitable. Mais, fondée avant tout pour venir en aide à ceux de ses membres qui sont sans ouvrage, elle a toujours subordonné à ses ressources le chiffre des autres secours qu'elle leur accorde, ou des souscriptions qu'elle impose. Ainsi, au moment de la crise industrielle, elle a porté les cotisations de 3^{sh} 6^{d} à

(1) Elles se décomposent ainsi, pour une période de six années :

	Livres st.		Francs.
Secours aux malades.......	18 145	=	453 725
Enterrements...........	4 213	=	105 325
Frais de médecins.........	5 052	=	126 300
Indemnité aux ouvriers à la recherche d'une place....	15 698	=	392 456
Retraite des vieillards.......	1 110	=	27 775
Secours aux infirmes, à 5 shillings (6 fr. 25 c.) par semaine	1 391	=	34 775
Dépenses pour les grèves....	6 000	=	150 000

4^{sh} (4 fr. 37 c. à 5 fr.) par mois, et réduit de 1^{sh} 8^{d} (2 fr. 7 c.) à 1^{sh} (1 fr. 25 c.) par jour l'allocation attribuée aux ouvriers sans travail.

Ce chiffre suffit à montrer combien l'industrie des constructions navales souffre aujourd'hui en Angleterre. C'est un point sur lequel maîtres et ouvriers sont d'accord. Depuis la fin de la guerre civile des États-Unis, en 1865, personne ne veut plus des fameux ***Blockade-runners***, qui firent un moment la fortune de Greenock; et les chantiers de la Tamise, compromis par les spéculations effrénées de la célèbre maison Overend & Gurney, entraînés, comme tant d'autres entreprises, par la funeste confiance qu'inspirait ce grand nom, ont été ruinés par la catastrophe au milieu de laquelle elle a sombré. M. Samuda, qui s'est vu lui-même dans la nécessité de réduire le nombre de ses ouvriers de 2000 à 200, affirme que, de tous les chantiers qui existaient avant 1851, le sien est le seul qui n'ait pas fait faillite. Enfin, chose remarquable à noter en passant, les constructeurs anglais reconnais-

sent que la France menace de leur enlever le marché étranger, et que sa concurrence augmente encore leurs difficultés.

Dans une pareille situation, les récriminations des deux parties devaient être également fondées : celles des maîtres, reprochant aux Unions de réclamer un accroissement de salaires, qu'ils ne pouvaient leur accorder sans se ruiner, ni leur refuser sans essuyer une grève désastreuse; celles des ouvriers, se plaignant avec autant de raison d'être moins bien payés aujourd'hui qu'il y a trente ans. En effet, dans les chantiers, le prix de la main-d'œuvre s'est encore moins accru que dans les houillères, et, grâce à la dépréciation des espèces, l'ouvrier ne peut, avec ce qu'on lui paye pour une semaine ordinaire, acheter la même quantité de viande, de pain, de charbon qu'autrefois. A Londres, il gagne plus qu'à Greenock, mais tout lui coûte plus cher; et là même où l'élévation du salaire est en apparence la plus considérable, elle se trouve en réalité plus que compensée par d'autres circonstances : ainsi un poseur de rivets gagnait à

Liverpool, il y a quinze ans, 24 shillings (30 fr.) par semaine, il en gagne 28 (35 fr.) maintenant ; mais alors, dans le même temps, il n'en posait qu'environ 700, tandis qu'aujourd'hui il en pose un millier. Les ouvriers ne peuvent attendre l'amélioration de leur sort que d'une reprise industrielle.

II. — LES MACHINES.

Nous ne pouvons terminer la série des industries qui travaillent le fer sans dire un mot de celle des machines, en réunissant ici tous les renseignements recueillis sur ce sujet par la Commission et dispersés au milieu des dix volumes de documents qu'elle a publiés. Instrument fécond de la prospérité de notre époque, l'industrie des machines, qui alimente toutes les autres de ses produits, peut se diviser en quatre branches : la fabrication des bateaux à vapeur, des locomotives, des admirables mécanismes qui font la puissance de nos manufactures, et enfin de ces outils, encore plus

parfaits et plus merveilleux, sans lesquels on ne pourrait construire les autres.

Parmi les principaux centres de cette grande industrie, Manchester est le seul dont la Commission se soit occupée. On y trouve les *Atlas Works*, qui achèvent annuellement de quatre-vingts à cent locomotives, et l'importante usine de Beyer et Peacock, consacrée aux mêmes travaux; l'établissement de Whitworth & Cy, célèbre non-seulement par ses canons d'acier fondu, mais plus encore par la précision de ses instruments pour travailler le fer à froid; et enfin ceux de M. Nasmyth, l'un des plus ingénieux inventeurs de notre époque.

Les ouvriers employés dans ces fabriques se divisent, comme les autres, en artisans, pour prendre le terme anglais qui désigne les hommes expérimentés dans leur profession, et en journaliers, qui sont censés ne pouvoir faire que les travaux de force. Les premiers, obligés à cinq ans d'apprentissage, tiennent beaucoup, comme ceux de l'industrie des bâtiments, au maintien de cet usage asservissant. Ils voient

dans le monopole qu'il leur assure une garantie contre l'accroissement de leur nombre et l'abaissement de leurs salaires, et un droit acquis, une sorte de propriété, qu'ils ne veulent pas, disent-ils, partager avec des intrus.

Certains ouvrages, comme la surveillance des machines dites automates, dont la production ne peut varier, sont payés à la journée. Ailleurs les ouvriers sont à la tâche. Enfin, de même que dans les constructions navales, il arrive souvent qu'un travail considérable, comme le montage d'une locomotive, est pris à l'entreprise par un seul homme, qui s'adjoint ensuite des travailleurs payés à la journée. Mais, dans ce cas, l'Union exige que ces derniers soient tous admis à partager les bénéfices proportionnellement à leurs salaires. Cependant elle n'est pas en général favorable au payement à la tâche; et nous retrouvons ici, de la part des ouvriers, les mêmes objections à ce système que parmi les maçons et les menuisiers. Ils craignent qu'il n'en résulte entre eux une concurrence fu-

neste au taux des salaires, et ils affirment que le travail ainsi rétribué n'est jamais aussi bien fait que celui des ouvriers payés à la journée. C'est un point sur lequel ils reviennent constamment dans leurs débats avec les maîtres.

Avant 1851, les mécaniciens possédaient déjà des Unions assez nombreuses; mais elles étaient tout à fait indépendantes les unes des autres, et, quoiqu'elles aient eu souvent à soutenir des grèves partielles, une entre autres assez considérable, à Manchester, en 1837, ces luttes avaient toujours eu un caractère essentiellement local. En 1851, au contraire, toutes ces sociétés se fondent en une seule, qui réunit dans son sein presque tous les ouvriers de cette profession : c'est la *Société des mécaniciens unis*, dont nous avons déjà longuement parlé et expliqué l'organisation, la plus puissante peut-être de toutes les Unions anglaises. Ses adversaires mêmes ont toujours rendu justice à sa modération : les luttes qu'elle a soutenues contre eux n'ont été marquées par aucune violence, malgré l'importance des questions qui en étaient l'objet et

les privations que les grèves imposèrent aux ouvriers. Ces grèves ont d'ailleurs été fort rares : la plus grave éclata en décembre 1851, peu de mois seulement après la formation de la société.

Le système de l'apprentissage en fut l'occasion ; l'introduction de nouvelles machines modifiant les conditions de la production et du travail, la cause véritable. De fréquentes grèves partielles avaient singulièrement stimulé le génie inventif de quelques-uns des grands industriels. Fatigués d'avoir toujours à lutter contre un corps d'artisans d'autant plus exigeant que, grâce à ses connaissances spéciales, il se croyait indispensable, ils cherchèrent des machines qui pussent faire le même travail que ces habiles ouvriers, et dont la surveillance s'apprît en quelques jours. Tout le monde connaît aujourd'hui ces instruments qui percent dans le fer des trous ronds, carrés, elliptiques, coniques, qui le rabotent, y taillent des courbes, le scient, le plient, et enfin le tournent en copiant avec une fidélité merveilleuse les modèles les plus variés. Un

enfant peut en conduire plusieurs : une manivelle poussée en avant ou en arrière, quelques gouttes d'huile jetées à propos, sont tout ce qu'il faut pour que l'initiative humaine donne la vie à ces obéissants serviteurs. Personne peut-être n'a plus que M. Nasmyth contribué à cette étonnante révolution. Simple ouvrier d'abord, il commença à se faire remarquer par des inventions à la Robinson Crusoé, ainsi qu'il le dit lui-même, et il montre encore avec orgueil, comme l'origine première de sa grande fortune, un petit fourneau qu'il construisit autrefois pour cuire son dîner, et grâce auquel il économisait 3 shillings (3 fr. 75 c.) sur les quinze qu'il recevait pour le salaire de sa semaine. Au moyen de ses machines perfectionnées, il s'affranchit de l'obligation de n'employer que des mécaniciens de profession : il ne fit plus de contrat d'apprentissage, et mit ses magnifiques automates entre les mains de quiconque était assez intelligent pour les diriger.

Il s'attaquait par là à un préjugé très-fort et à des habitudes profondément invétérées.

Mais il est impossible de ne pas reconnaître qu'il était dans le vrai en combattant pour un principe fécond. En effet, l'extrême division du travail, qui est souvent une conséquence nécessaire du système de l'industrie moderne, serait funeste aux progrès intellectuels de notre époque, si elle se combinait avec les vieilles traditions qui confinaient un homme, ou même une famille, pendant bien des générations, dans une seule spécialité. La machine, en diminuant le travail de l'ouvrier, en dispensant de plus en plus ses mains de ce long apprentissage qui leur donnait une adresse particulière pour tel ou tel genre d'ouvrage, l'affranchit des limites étroites où ces qualités corporelles, péniblement acquises, l'enfermaient forcément, et doit étendre de plus en plus le champ varié où il peut exercer son intelligence. L'exemple des Etats-Unis prouve que, loin d'entraver le développement industriel d'un peuple, cette mobilité augmente ses aptitudes. Au lieu de machines vivantes, elle fait des hommes, et prépare ces hommes à être des citoyens. En abais-

sant des barrières inutiles et surannées, elle ouvre une plus vaste carrière à l'initiative et à l'énergie individuelle. La vie de l'illustre Abraham Lincoln en est une preuve frappante : le bûcheron de l'Illinois n'est arrivé au fauteuil présidentiel, qu'il a si noblement occupé, qu'après avoir essayé de bien des métiers et exercé les professions les plus diverses. Si son ambition s'était bornée à s'élever dans une spécialité, il n'aurait pas quitté la hache pour devenir tour à tour batelier, avocat, officier de volontaires, maître de poste, législateur, chef de parti, et enfin magistrat suprême d'un peuple libre, suppléant par les études de l'âge mûr, au milieu d'une vie sans cesse occupée, à l'éducation qui lui avait manqué dans son enfance ; et l'histoire aurait un nom de moins à inscrire sur la page, si peu remplie, où elle conserve ceux des bons et grands citoyens.

Mais ces machines qui affranchissent l'ouvrier de la partie la plus rude de son labeur peuvent, par moments, lui faire un tort qu'il ressent très-vivement. Le travail de ses bras

lui appartient; celui de la machine ne lui appartient pas : si donc le premier est en partie remplacé par le second, c'est souvent une perte sèche pour lui. Tant qu'il en sera ainsi, tant qu'il ne sera pas appelé d'une manière quelconque à prendre une part des bénéfices assurés par la machine, il sera naturellement tenté de s'opposer au développement de sa puissance et de son usage, et croira protéger de cette manière ses intérêts et son gagne-pain. Nous avons vu que les artisans des forges avaient au contraire singulièrement profité du perfectionnement des marteaux et des laminoirs, parce qu'ils étaient payés à la tâche, et que les tarifs de leurs salaires et les prix du fer fabriqué n'avaient pas changé. Mais il n'en a pas été de même dans l'industrie des constructeurs de machines, qui, en adoptant les instruments automates, renoncèrent au système du payement à la tâche, maintenu jusqu'alors pour tous les travaux exigeant de l'adresse manuelle : les ouvriers, qui avaient eu auparavant l'imprudence de le combattre, ne purent cette fois en réclamer le bénéfice.

Les hommes chargés de manier ces machines, qui faisaient chacune l'ouvrage de cinq ou six artisans, furent payés à la journée, et M. Nasmyth réduisit naturellement beaucoup le nombre de ses ouvriers. Bientôt même de nouveaux perfectionnements lui permirent de confier à un seul homme la surveillance de deux, trois, quatre et même cinq ou six outils mécaniques : il y trouva l'occasion de diminuer de nouveau son personnel, et mit autant de machines que faire se pouvait entre les mains d'un seul individu, en lui assurant seulement pour chacune un accroissement de salaire d'un shilling par semaine. « Ce n'était » certes pas, dit-il lui-même, un juste équi- » valent du profit que je tirais de lui. Pour » une machine, je lui donnais 16 shillings » (20 fr.) par semaine et 21 shillings (26 fr. » 25 c.) pour six machines. Ces 5 shillings » (6 fr. 25 c.) supplémentaires me représen » taient 6 livres sterling (150 fr.) d'économie. » J'étais très-chiche en ne lui donnant que » 21 shillings (26 fr. 25 c.), mais j'aurais pu le » gâter en lui en donnant plus tout de suite.....

» Un salaire extraordinaire donné à un homme » aurait fait monter le taux de tous ceux de » l'établissement.... D'ailleurs l'homme était » satisfait. J'étais le maître, il était l'ouvrier, » et cet arrangement nous convenait à tous » deux. » Mais les parts de bénéfice qui jusqu'alors avaient été attribuées à la main-d'œuvre, se trouvaient par là singulièrement diminuées, et il était facile de prévoir que les ouvriers, privés d'ouvrage, sans compensation aucune, par ce système, y feraient une opposition énergique.

Dès 1851, plusieurs manufactures du district de Manchester avaient suivi l'exemple de M. Nasmyth. Mais les artisans exercés n'en conservaient pas moins un certain nombre de travaux pour lesquels leur adresse était indispensable. La prospérité des affaires leur permettait de se montrer exigeants; la Société des mécaniciens unis leur donnait une force nouvelle qu'ils avaient hâte d'essayer. Ils demandèrent à MM. Platt, d'Oldham, l'adoption du programme suivant: Abandon du payement à la tâche pour les ouvrages

de leur profession, payement double des heures extraordinaires; maniement des nouvelles machines réservé exclusivement aux artisans et aux apprentis dûment engagés par contrat. Ces fabricants, qui possèdent une des plus grandes usines de l'Angleterre, refusèrent et réclamèrent l'appui des autres industriels. Ceux-ci prononcèrent aussitôt un *lock out* contre tous leurs mécaniciens, et déclarèrent qu'ils ne les reprendraient que lorsque ceux de MM. Platt auraient retiré leurs demandes : ils exigeaient en outre d'eux une renonciation formelle à l'Union. Trois mille mécaniciens se trouvèrent ainsi sans travail, et leur chômage entraîna celui d'un nombre de journaliers double ou triple. Les premiers furent soutenus par les fonds de leur société, qui comptait dans le reste de l'Angleterre plus de 9000 membres occupés, et les seconds furent charitablement aidés par de fréquents secours puisés dans la même caisse. Mais, au bout de trois mois, un million se trouva dépensé, et il fallut céder. Un certain nombre de mécaniciens émigrèrent plutôt que de re-

noncer à l'Union, et allèrent fonder une succursale à Sydney, en Australie. Les autres se soumirent, et, au nombre de 2000 environ, quittèrent l'Union. Mais elle se releva bientôt : des cotisations extraordinaires rétablirent l'équilibre de ses finances; le nombre de ses membres s'accrut rapidement ; les maîtres n'exigèrent plus de leurs ouvriers la renonciation qu'ils leur avaient d'abord imposée; ceux-ci rentrèrent en masse dans son sein, et, peu d'années après son échec, elle était plus forte que jamais. Elle devint aussi plus circonspecte : les seules grèves qu'elle ait soutenues ont eu lieu en 1855, en 1866, et en 1868.

La première, dirigée contre les *Atlas Works*, qui employaient trop d'enfants au gré de l'Union, fut courte, peu importante, et remarquable seulement par la publication réciproque de *black lists*. La manufacture commença par désigner aux autres établissements les noms des ouvriers en grève auxquels on devait partout refuser de l'ouvrage. Ceux-ci répondirent en publiant de même les noms de

leurs camarades qui n'avaient pas voulu s'associer à eux dans la lutte, et avec lesquels les membres de la société devaient s'interdire de travailler.

En mars 1866, les forgerons de MM. Beyer et Peacock se mirent en grève pour obtenir le renvoi d'un nouveau *foreman*, M. S. Hall, contre lequel ils avaient des préventions plus ou moins justifiées. Un certain nombre d'entre eux appartenaient à la Société des mécaniciens unis, mais unionistes et non-unionistes agirent de concert, sans que l'association intervînt en rien dans cette affaire. Les propriétaires de l'usine firent venir d'autres ouvriers, et, ne pouvant leur donner des logements dans les environs, à cause de l'hostilité des habitants du voisinage, ils les firent vivre dans l'établissement même, où les travaux interrompus reprirent aussitôt. Les anciens travailleurs, considérant alors la prolongation de la grève comme inutile, demandèrent à traiter : ceux d'entre eux dont les places étaient demeurées vacantes allaient rentrer pour les occuper, en renonçant à leurs pré-

tentions, lorsqu'il se trouva que cet arrangement n'assurait l'admission que de neuf unionistes. Le secrétaire de la Société des mécaniciens unis, arrivé sur ces entrefaites, persuada alors aux ouvriers de revenir sur leur décision et de persister dans leurs demandes jusqu'à ce que tous fussent également admis. Les propriétaires leur répondirent par un *lock out;* mais au bout de dix jours, ils se décidèrent à céder et à les recevoir en masse, en congédiant à la fois les nouveaux venus et le *foreman* qui avait été l'occasion première de la querelle.

En 1868, les mécaniciens de Blackburn, dans le Lancashire, résistaient à une réduction, et la lutte durait encore à l'époque où siégea la Commission. Le récit des grèves partielles qui ont eu lieu dans telle ou telle branche spéciale, entre 1861 et 1868, n'ajouterait rien à ce que les faits rapportés plus haut nous ont appris sur la classe intelligente et résolue des mécaniciens, sur leur situation actuelle, leurs idées et leurs vues d'avenir.

CHAPITRE VIII

INDUSTRIES DIVERSES

Le champ ouvert devant la Commission était immense; il lui fallut restreindre ses recherches, et, arrivée au point où nous en sommes, les borner à quelques industries qui se recommandaient à son étude par la forte organisation des associations formées parmi leurs ouvriers, plutôt que par l'importance des grèves dont elles ont eu à souffrir. En effet, comme on a déjà pu le voir, l'importance des grèves n'est nullement proportionnée à la puissance des Unions, et la Commission, n'oubliant pas que sa tâche était, non de recueillir l'histoire des premières, mais d'étudier les secondes, a sagement laissé de côté quelques-

unes des grèves qui ont le plus ému le public dans ces derniers temps, parce qu'elles le touchaient de plus près.

Telle fut celle des cochers de fiacre, il y a une dizaine d'années, dont Paris a eu récemment une répétition, et celle des conducteurs de locomotives du chemin de fer de Brighton, en 1865. Ces derniers voulurent obliger la Compagnie à renoncer à une échelle de salaires gradués qui lui permettait de donner, à son gré, à un certain nombre d'entre eux, une sorte de prime de bonne conduite. Ils choisirent, pour se mettre en grève, le jour des courses d'Epsom, au moment où des milliers de voyageurs encombraient la station et se disputaient avec ardeur les moindres places. Les administrateurs, dûment avertis par eux de ce projet, n'avaient pas cru à sa réalisation; mais, malgré leur surprise, ils ne se tinrent pas pour battus : ils mirent sur les locomotives tous ceux qui pouvaient tant bien que mal les manier, montèrent à côté d'eux pour les diriger, et firent si bien, que leur embarras momentané disparut au milieu du désordre qui

est l'un des attributs traditionnels, et, pour bien des gens, le charme principal de cette journée tumultueuse. Le tarif fut maintenu (1).

La Commission a terminé ses travaux en consacrant quelques séances aux tailleurs de Londres, aux verriers de Birmingham et aux imprimeurs de Londres. Nous ajouterons, aux renseignements que nous trouvons dans ses rapports, quelques mots sur la classe si intéressante des filateurs de coton.

I. — LES TAILLEURS.

Jusqu'en 1834, les ouvriers tailleurs de Londres étaient payés à la journée. Il subsistait parmi eux un reste des anciennes corporations : c'étaient les ***Houses of call***, ou maisons d'appel. Les ouvriers étaient divisés en dix-sept ou dix-huit petites sociétés, compre-

(1) Une grève analogue en Amérique interrompit, pendant huit jours entiers, tout le service d'une des principales lignes du nouveau monde, le chemin de fer de l'Érié. On peut se figurer quel trouble une pareille interruption dut apporter dans la vie de tous les habitants du pays desservi par ce chemin de fer.

nant chacune de 100 à 800 membres, et ayant leur siége dans quelque cabaret. Tous ceux d'entre eux qui étaient sans ouvrage devaient s'y réunir chaque soir pour répondre à un appel nominal: lorsqu'un patron voulait engager quelques hommes, il s'adressait à ce cabaret, et on lui fournissait les premiers inscrits sur la liste.

Mais de véritables Unions se formèrent dès 1832. En 1834, elles demandèrent une augmentation d'un shilling (1 fr. 25 c.), et une diminution de deux heures de travail par jour, ce qui leur aurait assuré 7 shillings (8 fr. 75 c.) pour dix heures, au lieu de 6 (7 fr. 50 c.) pour douze heures. Mais, après plusieurs semaines de grève, elles furent vaincues et même réduites à se dissoudre, entraînant dans leur chute l'institution des maisons d'appel. Bientôt après cependant, les maîtres s'entendirent avec les ouvriers pour changer le système des salaires. Ils les payèrent désormais à la tâche, d'après un tarif appelé *log book*, qui était établi sur l'ancienne moyenne de 6 shillings (7 fr. 50 c.) pour une journée de douze heures,

En 1858, les tailleurs cherchèrent de nouveau à s'organiser, et fondèrent deux sociétés. Celle des ***Journaliers tailleurs unis***, fut formée, comme son nom l'indique, par la réunion de plusieurs associations antérieures. L'***Association protectrice des tailleurs de Londres*** se forma le 10 novembre 1865 : elle se développa rapidement. Deux ans après, elle comptait plus de 7000 membres, divisés en dix-sept branches. Quoique organisée essentiellement en vue des grèves, elle assurait à ses membres un secours en cas de maladie, et une somme pour leur enterrement. Enfin, elle se déclara hautement en faveur du travail à la tâche. Elle montra bientôt aussi un esprit différent de celui de la plupart des Unions, qui concentrent leur influence sur leur industrie particulière. Non contente de faire ce qu'elle appelle une alliance avec les autres sociétés de tailleurs anglais, l'***Association des tailleurs de Londres*** est entrée dans l'***Alliance des métiers organisés du Royaume-Uni***, confédération strictement défensive, destinée à résister aux ***lock out***, et qui ne compte cepen-

dant dans son sein aucune des grandes sociétés anglaises; elle est affiliée à la *Ligue internationale des travailleurs*, et enfin elle cherche à combiner ses efforts avec ceux des tailleurs de Paris, de Berlin et d'Amérique.

Tout le fruit de ces alliances s'est borné jusqu'à présent à d'insignifiants secours, envoyés, à ce qu'il paraît, de Londres à Paris, en 1867. Elles ne sauraient aujourd'hui rendre des services efficaces aux intérêts qu'elles ont pour but de protéger. En effet, elles se proposent de s'entendre avec les travailleurs étrangers à l'Angleterre, afin que les patrons en lutte avec leurs ouvriers ne puissent les combattre en faisant confectionner ailleurs pour opposer ainsi l'une à l'autre les mains-d'œuvre des différents pays. Mais une pareille combinaison ne saurait opposer aux maîtres une entrave sérieuse, tant qu'ils trouveront, sans sortir de l'Angleterre, un certain nombre d'ouvriers n'appartenant à aucune société, prêts à répondre à leur appel, et qui les dispenseront de s'adresser à la France ou à l'Allemagne pour faire exécuter leurs commandes.

En 1866, les deux Unions des ouvriers tailleurs réclamèrent et obtinrent une élévation du tarif des salaires. Trois patrons seulement la leur refusèrent et furent frappés de grève : ils appartenaient à une Union de maîtres, récemment formée, qui, par esprit de corps, crut devoir les soutenir. Ceux de ses membres qui venaient de s'entendre avec leurs ouvriers leur fermèrent la porte pour aider leurs co-associés à maintenir des prétentions qu'eux-mêmes n'avaient pas jugées raisonnables. Mais, au bout de dix jours, une conférence entre les deux parties, tenue dans la grande salle de S. James's Hall, remania complétement le tarif et éleva de 15 pour 100 les salaires.

Cette entente ne fut malheureusement pas de longue durée. Une nouvelle querelle s'éleva, dès le mois de janvier 1867, à propos de ce tarif : les ouvriers accusaient les maîtres d'y avoir dérogé peu à peu, et leur demandaient de le rendre uniforme pour toute la ville de Londres ; les patrons affirmaient, au contraire, que cette demande ne faisait que déguiser un

nouvel accroissement de salaires. Plusieurs conférences tenues entre eux n'ayant pas abouti, les ouvriers se réunirent, le 22 avril 1867, à la salle de l'Alhambra, décidèrent de se mettre en grève contre quatre-vingt-huit maisons, et quittèrent leur ouvrage, au nombre de près de 3000. Quelques-uns émigrèrent. La plupart, demeurés sur le pavé de Londres, organisèrent un service de sentinelles autour des maisons des patrons, pour les empêcher de recruter des remplaçants. Les maîtres, ainsi mis en interdit, résolurent d'employer contre leurs adversaires toutes les ressources que pouvaient leur fournir les lois citées au début de cette étude. Ainsi que nous l'avons dit plus haut, non-seulement ils poursuivirent et firent justement condamner, devant le tribunal de police, des ouvriers convaincus d'avoir employé les menaces et la violence pour détourner leurs camarades de se rendre au travail; mais ils attaquèrent même le système du *picketing* pacifique, et pour le seul fait de l'avoir organisé, traduisirent devant la Cour criminelle,

comme coupables de *conspiracy*, le président de l'Association des tailleurs de Londres, M. Druitt, et quelques-uns des membres du comité. Les accusés ayant promis que les sentinelles seraient levées, le procès fut différé; mais l'Union refusa de ratifier l'engagement qu'ils avaient pris, et élut d'autres chefs à leur place. Les uns et les autres furent alors cités devant la Cour, et le jury adopta avec le juge l'interprétation que les maîtres donnaient à la loi. La jurisprudence était établie; tout le système du *picketing*, qui jusqu'alors avait été pratiqué sans entraves, était frappé par la loi: cela suffisait aux maîtres, et, sur leur demande, aucune sentence ne fut prononcée contre ceux que la justice venait de déclarer coupables. L'Union était vaincue, ses fonds étaient épuisés, ses membres l'abandonnaient par milliers, et la grève fut terminée. Les chefs de l'Union n'avaient cependant négligé aucun moyen de défense: ils avaient même cherché à retourner contre leurs adversaires les armes dont ceux-ci se servaient pour les accabler. Ils découvrirent que MM. Mitchell et

Harris avaient adressé aux autres membres de l'Association des maîtres une circulaire, pour leur dénoncer un certain nombre d'ouvriers unionistes, et leur recommander de ne pas les employer. Aussitôt M. Druitt, assisté de l'un des premiers avocats de l'Angleterre, Sir John Coleridge, assigna le président et le secrétaire de cette association, comme ayant à leur tour *conspiré* pour priver les ouvriers ainsi désignés des moyens de gagner leur vie. Déboutés de leur plainte, ils crurent, à tort ou à raison, que la loi avait deux poids et deux mesures; que, par un reste des anciens statuts qui consacraient autrefois leur infériorité, ce qui leur était défendu était permis aux maîtres; et ce grief vint s'ajouter à ceux dont ils demandent le redressement à la Commission, ou plutôt, par son intermédiaire, au Parlement et à l'opinion publique.

II. — LES VERRIERS.

L'industrie de la verrerie, répandue dans toute l'Angleterre, a son centre à Birmingham,

où elle ne compte pas moins de vingt-deux établissements. On sait qu'elle a besoin d'ouvriers particulièrement adroits et exercés. Ils travaillent dans les ateliers par groupes de quatre, appelés *chaises*, où chacun appartient à une classe particulière, passant de l'une dans l'autre successivement, selon son degré d'habileté. Un rude labeur leur est imposé : du lundi au vendredi de chaque semaine, le travail continue sans relâche jour et nuit ; deux relais d'ouvriers alternent auprès des fournaises, de six heures en six heures, n'ayant pour se reposer que le temps pendant lequel leurs remplaçants sont à l'ouvrage. Ce travail est toujours payé à la tâche. Dans certaines villes, un usage fort ancien, et bien antérieur à l'établissement des sociétés ouvrières, limite la quantité d'ouvrage qui peut être faite dans une journée ; mais, loin d'encourager cette règle, les Unions s'efforcent plutôt de la faire disparaître.

Le petit nombre des ouvriers en verre (ils sont à peine 2000 dans toute l'Angleterre), joint au long apprentissage par lequel

il leur a fallu passer, en fait un corps fort uni et assez ombrageux. Les moindres variations du marché les atteignent directement : aussitôt qu'une ou deux maisons diminuent leur personnel, un certain nombre d'ouvriers se trouvent dans l'impossibilité de se replacer ailleurs. Dans ces dernières années, cent trente d'entre eux, en moyenne, se sont trouvés constamment sans ouvrage : aussi ont-ils toujours fait obstacle à l'admission d'un trop grand nombre d'apprentis dans leur profession.

Un des principaux objets de la ***Société des verriers du Royaume-Uni***, fondée en 1849, fut de régler cette admission et de la limiter à un chiffre fixe, réclamation présentée depuis longtemps par les ouvriers. Le succès paraissait devoir être d'autant plus facile à cette société, que presque tous les verriers s'étaient enrôlés dans ses rangs, et qu'elle n'eut par conséquent à redouter aucune concurrence de la part des non-unionistes. Aujourd'hui elle compte plus de 1700 membres, payant les uns 1 shilling, les autres

1sh 3d, selon la classe à laquelle ils appartiennent. Après avoir commencé par un fonds destiné uniquement aux grèves, elle en employa bientôt une partie à secourir ses membres malades. Mais, quoiqu'elle prélevât une cotisation plus forte que la plupart des Unions, il lui fallut, après quelques années, réduire le tarif adopté pour ces secours (1) : grâce à cette économie, elle se trouve avoir une réserve de 9000 livr. sterl. (225 000 fr.). Le comité central siége à Birmingham; chaque district a un sous-comité et un agent spécial dans chaque fabrique.

C'est en 1858 qu'elle fit un effort décisif pour obtenir des maîtres que le nombre des apprentis, dont l'accroissement l'alarmait, fût

(1) Il avait d'abord été fixé à 12 shillings (15 fr.) pour les treize premières semaines, à 10 shillings (12 fr. 50 c.) pour les treize suivantes, à 8 shillings (10 fr.) pour vingt-six autres semaines, et à 6 pence (62 cent.) pour vingt-six semaines encore après celles-là. Les membres payant un shilling (1 fr. 25) de cotisation ne touchaient que les deux tiers de ces sommes. Elles ont été réduites à 9sh, 7sh 6d, 6sh, 4sh (11 fr. 25 c., 9 fr. 37 c., 7 fr. 50 c., 5 fr.), et enfin à 2sh (2 fr. 50 c.) seulement pour ceux qui, ne pouvant reprendre le travail après un an et demi de maladie, sont considérés comme infirmes.

limité à un chiffre uniforme dans toutes les verreries. Elle demanda d'abord à deux de ces fabriques de le fixer à un apprenti pour trois chaises ou douze ouvriers. Le refus des patrons amena une grève prolongée, et, au bout de trois mois, tous les manufacturiers de Birmingham se coalisèrent, et répondirent en congédiant leurs ouvriers. La lutte dura trois autres mois, et se termina par un compromis. Les ouvriers cédèrent sur le nombre des apprentis; les maîtres leur firent une concession de principe bien plus importante, en leur accordant que ce nombre, fixé à un pour deux chaises ou huit ouvriers, ne pourrait désormais être dépassé. Cet engagement ne semble d'ailleurs pas avoir entravé l'industrie, puisque les ouvriers ne s'en sont pas moins toujours trouvés plus nombreux que les emplois qu'on pouvait leur donner : il a même été prouvé devant la Commission que l'Union ne l'avait exigé que là où les artisans exercés n'étaient pas indemnisés de la perte de temps et de travail que leur imposait l'inexpérience des nouveaux venus. Ne craignant pas la

concurrence des travailleurs non associés, l'Union s'est trouvée être l'intermédiaire naturel entre les maîtres et les ouvriers, et c'est à elle aujourd'hui que s'adressent les premiers lorsqu'ils ont une place vacante à donner. Aussi, malgré des querelles insignifiantes, aucune lutte sérieuse n'est-elle venue troubler les rapports ainsi établis, ni ébranler la position conquise par l'Association. Sous son influence, les salaires des ouvriers se sont considérablement élevés. Les maîtres veulent trouver dans cette élévation la cause de toutes les difficultés commerciales qu'ils éprouvent aujourd'hui; mais les témoignages recueillis par la Commission sur ce sujet sont tellement contradictoires, qu'il est impossible de dire jusqu'à quel point cette appréciation est exacte.

III. — LES TYPOGRAPHES.

Grâce à l'instruction et à l'intelligence qui leur sont nécessaires pour leur profession, aux connaissances qu'ils acquièrent en la

pratiquant, les ouvriers typographes se sont trouvés partout placés à la tête de la classe ouvrière, dans ses efforts pour secouer des entraves séculaires. Personne n'ignore que c'est à la persévérance des typographes parisiens, à la manière à la fois ferme et modérée dont ils ont conduit une grève alors illégale, que nos Codes ont dû d'être débarrassés du délit de coalition.

Les typographes de Londres étaient depuis longtemps entrés dans cette voie. Ils ont toujours largement usé du droit d'association. De tout temps, maîtres et ouvriers avaient réglé leurs différends par l'intermédiaire de délégués nommés de part et d'autre. En 1810, ceux-ci arrêtèrent un tarif détaillé pour le salaire des compositeurs, qui furent désormais payés à la tâche. Depuis lors, ce tarif est toujours demeuré en vigueur, et ce n'est qu'en 1866 qu'il a été légèrement modifié pour consacrer la première augmentation de paye accordée, après cinquante-six ans, aux compositeurs, en compensation de l'accroissement du prix de toutes choses. Malgré ce faible

avantage, ils n'en ont pas moins le droit de dire que, depuis un demi-siècle, leur position pécuniaire, loin de s'améliorer, a plutôt empiré. Sauf trois ou quatre, tous les imprimeurs de Londres acceptent le tarif comme la base des contrats avec leurs ouvriers : les uns et les autres le respectent autant qu'un acte du Parlement, et toutes leurs disputes ne portent que sur la manière de l'interpréter.

Cependant son autorité ne fut pas, dans les premiers temps, aussi incontestée. En 1816, quelques maîtres ayant voulu le modifier, les ouvriers s'associèrent pour protester contre cette innovation. Quelques-uns d'entre eux formèrent un comité destiné à surveiller l'exécution du tarif (1), et qui plus tard devint une Union. D'autres les imitèrent dix ans après, et les deux sociétés se combinèrent en 1834. Les compositeurs de journaux avaient, dès 1820, établi une association ayant le même but. En 1844, toutes

(1) N'ayant pas une grève en vue, leur société ne tombait pas sous le coup de la loi qui défendait les coalitions : les simples associations ont toujours été permises.

les Unions qui existaient parmi les ouvriers imprimeurs se réunirent en un seul corps, sous le nom d'*Association nationale des typographes;* mais cette confédération elle-même ne put subsister, et, trois ans après, lorsqu'elle fut dissoute, les compositeurs de livres et de journaux de Londres établirent deux sociétés séparées. Enfin, en 1853, celles-ci se fondirent de nouveau en une seule, et donnèrent naissance à l'Union actuelle, qui compte aujourd'hui 3300 membres, payant des cotisations qui varient, selon leurs salaires, de 2 à 6 pence (20 c. à 62 c.) par semaine. En outre, ceux qui voulaient s'assurer des secours en cas de maladie souscrivaient, jusqu'en 1863, à un fonds spécial, affecté à ce service; mais, l'expérience en ayant alors démontré l'insuffisance, il fut réuni à la caisse générale, qui, depuis lors, entretient un certain nombre de lits dans les hôpitaux de Londres, et paye pour tous ses membres les visites du médecin. De plus, par une louable sollicitude pour leurs besoins intellectuels, l'Union a formé à leur usage une

bibliothèque considérable (1). La société est gouvernée par un conseil dans lequel siégent douze compositeurs de livres et deux de journaux, et dont les décisions peuvent tou-

(1) Pourtant elle regarde toujours ces dépenses comme subordonnées à ses ressources. Son but principal est de soutenir ceux de ses membres qui chôment, soit faute d'emploi, soit par suite d'une grève ou d'un *lock out*, et de pourvoir à tous les frais de leurs dissensions avec les maîtres. L'importance relative des dépenses se voit dans le budget suivant, comprenant dix années, de 1858 à 1868 :

BALANCE.

	Livr. sterl.	sh.	d.			
Recettes.....	25 105	»	»	=	626 125 fr.	» c.
Dépenses.....	23 543	12	4	=	588 590	50
	1 561	7	8	=	37 534 fr.	50 c.

DÉPENSES.

	Liv. sterl.	sh.	d.			
Indemnités aux membres sans ouvrage.......	9 836	10	»	=	245 912 fr.	50 c.
Dépenses légales......	2 750	1	»	=	68 751	25
Indemnités de voyage...	695	3	»	=	17 380	»
Dépenses du comité....	1 432	3	7	=	35 804	»
Secours médicaux.....	569	2	»	=	14 227	50
Bibliothèque..........	891	8	»	=	22 285	»
Secours aux autres métiers..............	1 185	»	»	=	29 625	»
Salaires des employés de l'Union............	2 471	7	»	=	61 784	»
Dépenses diverses......	3 706	16	11	=	92 661	»
TOTAL....	23 543	12	4	=	588 590 fr.	50 c.

jours être révoquées par l'assemblée générale.Le secrétaire tient un registre où tous les ouvriers sans travail viennent s'inscrire, pour avoir le droit de toucher une indemnité de 10 shillings (12 fr. 50) par semaine.

Les querelles des compositeurs avec leurs patrons ont causé bien des grèves locales, et fait fermer plus d'un atelier; mais aucune ne s'est étendue à toute l'industrie de Londres. Les ouvriers ont toujours montré dans ces luttes une grande modération, et n'ont jamais pu être accusés de vouloir intimider ceux qui n'appartenaient pas à l'Union. Ce n'est qu'en 1854 que celle-ci, reprenant la première tentative de 1816, intervint directement pour surveiller l'application du tarif des salaires, confiée jusqu'alors à un comité composé exclusivement de maîtres. Sur sa demande, on s'entendit de part et d'autre pour nommer une commission de trois maîtres et de trois ouvriers, qui, sous le nom de cour d'arbitrage, dut trancher les difficultés auxquelles l'interprétation du tarif pouvait donner lieu. Malheureusement, cette institution ne

dura pas longtemps : elle échoua en 1858 devant la première affaire sérieuse qu'elle eut à juger. Voici à quel propos. Le tarif stipulait que ces pages d'annonces permanentes qui figurent dans les journaux ne seraient payées qu'une fois aux compositeurs, tant qu'elles demeureraient entières. Mais, comme, dans la plupart des feuilles, on insère presque tous les jours, au milieu d'une page déjà préparée, quelques lignes nouvelles, certains imprimeurs voulurent, pour calculer les salaires, déduire des pages ainsi remaniées tout ce qui avait été précédemment composé. Les ouvriers soutinrent au contraire que, du moment que la page était retouchée, la composition entière devait leur en être payée de nouveau. La cour d'arbitrage, appelée à décider entre eux, se partagea, et le président trancha la question contre les ouvriers. Ils se soumirent provisoirement à son arrêt; mais, l'accusant d'être lui-même intéressé dans l'affaire, ils refusèrent d'accepter cette décision comme fixant la jurisprudence, et, lorsqu'un cas analogue se présenta, ils récusèrent l'autorité de la cour

d'arbitrage, et portèrent l'affaire devant les tribunaux. La Cour de l'Échiquier se prononça deux fois en leur faveur, d'abord dans l'une de ses chambres, puis toutes les chambres réunies. Les maîtres en appelèrent à la Cour d'erreur, sorte de cour de cassation, où siégent les quinze juges du royaume. Onze d'entre eux s'y trouvèrent en cette occasion, et donnèrent encore une fois raison aux ouvriers. Les imprimeurs échappèrent à la conséquence de cet arrêt en chargeant de l'impression des annonces des hommes payés à la journée, et, depuis lors, personne n'invoqua plus la cour d'arbitrage.

En 1866, après de longues et difficiles négociations avec l'*Association des maîtres imprimeurs*, qui avait été fondée dès 1855, peu après la cour d'arbitrage, pour défendre devant elle les intérêts des patrons, les compositeurs obtinrent enfin un certain accroissement de salaire. Le prix de la vie à Londres le leur rendait indispensable; mais les imprimeurs craignaient qu'il ne fît succomber l'industrie de la capitale à la concurrence des

villes de province : aussi ne l'accordèrent-ils pas sans de vives plaintes.

Les autres branches de cette profession ont des Unions analogues à celle des compositeurs. Nous ne citerons que celle des pressiers (*pressmen*), qui travaillent aussi à la tâche, et d'après un tarif convenu avec les maîtres. Cette société, fondée en 1839, ne secourt ses membres ni dans la maladie, ni dans la vieillesse, et leur assure seulement, lorsqu'ils meurent, 20 livres sterl. (500 fr.) pour leurs funérailles : elle s'occupe spécialement de défendre leurs intérêts contre les maîtres, et de les faire vivre lorsqu'ils chôment. Les souscriptions qu'elle leur demande ont été réduites de 1 shilling à 6 pence (de 1 fr. 25 à 62 c.), lorsqu'ils ont été plus de cinq cents. Elle n'a jamais soutenu de grèves importantes; mais elle a eu fréquemment des contestations locales avec les maîtres pour les obliger à réduire le nombre de leurs apprentis.

IV. — LES FILATEURS DE COTON.

L'industrie du coton n'était pas de celles dont la Commission, dans son enquête, eût à s'occuper directement (1). Dans ces derniers temps, ce ne sont pas les grèves qui ont éprouvé la laborieuse population qui s'y consacre. Mais tout le monde connaît les

(1) Elle s'est bornée à recueillir sur ce sujet, comme sur beaucoup d'autres industries, des documents écrits, qui seront sans doute joints à son rapport, ou, pour parler plus exactement, à ses rapports; car, nous l'avons dit, ses membres, comme on pouvait le prévoir, se sont divisés sur les conclusions à tirer de leur longue enquête, et il est à croire que la minorité présentera, dans un compte rendu séparé, ses vues, plus favorables sans doute aux Unions que celles de la majorité. A l'heure où nous écrivons (février 1869), ces intéressants rapports n'ont pas encore été imprimés. Le public ne possède pas non plus le procès-verbal des derniers interrogatoires, qui formera probablement un onzième volume. Les dépositions qui y ont été recueillies, curieuses sans aucun doute, ajouteront seulement quelques traits à un tableau dont elles ne sauraient changer l'ensemble. Aussi n'avons-nous pas cru devoir attendre l'époque incertaine de leur publication pour offrir à ceux qui s'intéressent aux discussions dont les sociétés ouvrières vont être l'objet dans le Parlement anglais, une étude qui, nous l'espérons, pourra les aider à les mieux suivre et comprendre.

souffrances inouïes qui l'ont accablée au moment de la lutte civile d'Amérique. On sait avec quelle patience elle les a supportées, avec quel courage elle a persisté dans ses sympathies pour la grande cause abolitionniste, quoique la guerre entreprise pour soutenir cette cause fût la source de tous ses maux; on sait aussi tout ce qu'un grand mouvement national a fait pour les soulager. L'industrie cotonnière de la France, qui, après avoir traversé une crise aussi terrible, lutte avec peine aujourd'hui contre des circonstances défavorables épargnées à l'Angleterre, intéresse trop vivement tous ceux qui ont à cœur notre grandeur nationale, pour qu'il ne soit pas utile de jeter un coup d'œil sur la situation actuelle des ouvriers filateurs anglais. Il est resté un salutaire souvenir du généreux effort fait en leur faveur; mais si cet effort n'avait pas été essentiellement provisoire, il serait devenu une funeste école de corruption, car il eût paru créer un double droit : pour ceux qui reçoivent l'aumône, droit à une oisiveté prolongée; pour ceux qui

la donnent, droit à une servile reconnaissance. En effet, quelque auguste que soit la charité, elle ne saurait, avec ses secours et ses aumônes, servir de base aux relations réciproques des citoyens d'un pays civilisé, lesquelles ne peuvent être fondées que sur l'estime mutuelle et la solidarité d'intérêts. Ce sont ces sentiments qui, nous l'espérons, prévaudront de plus en plus dans les rapports entre les propriétaires et patrons de filatures et leurs ouvriers. Nous allons montrer en peu de mots les grands progrès accomplis déjà dans cette voie (1).

Qui n'a vu dans les villes manufacturières ces immenses édifices où des milliers d'hommes, et aussi de femmes et d'enfants, à la fois maîtres et esclaves de quelques-unes des plus ingénieuses machines conçues par l'esprit humain, métamorphosent les ballots informes venus d'Amérique ou des Indes en étoffes

(1) Nous croyons avoir puisé aux meilleures sources les quelques renseignements recueillis ici. Nous citerons, entre autres, l'autorité d'un vieillard simple et laborieux, M. Maudsley, secrétaire de la *Société unie des filateurs du nord de l'Angleterre*.

solides, souples et légères ? Il y aurait malheureusement bien à dire sur cet emploi immodéré des femmes et des enfants, système funeste à l'instruction, à la moralité, à l'esprit de famille ; mais ce n'est pas là notre sujet. On peut diviser en trois branches principales le travail de ces fabriques. Celui des machines cardeuses qui démêlent le coton ; celui des *spinning jennys*, armées de centaines de bobines qui tordent le fil ; et celui des métiers qui le tissent. Ces deux dernières opérations absorbent la plus grande partie des bras employés dans la manufacture. Le tissage est aujourd'hui presque exclusivement entre les mains des femmes et des enfants, tandis que le maniement des *jennys* est plus souvent confié à des hommes. Aussi n'existe-t-il guère d'Unions que dans cette dernière branche : les tisseuses n'en ont pas formé entre elles, quoique quelques femmes figurent sur les rôles des sociétés de filateurs.

Tout le travail de ceux-ci est aujourd'hui payé à la tâche, et jamais, depuis l'adoption de cette méthode, ni les maîtres, ni les ou-

vriers n'en ont mis en doute les avantages. Le système de l'apprentissage est complétement inconnu dans cette industrie.

Les filateurs commencèrent à former des sociétés secrètes en 1824, et bientôt la nouvelle loi sur les coalitions vint permettre à leurs associations de s'organiser ouvertement. C'est l'époque où, grâce aux machines d'Arkwright, singulièrement perfectionnées, l'industrie entrait à pas de géant dans la voie nouvelle où elle a trouvé une si prodigieuse prospérité. Le public qui paya les cotonnades moins cher, les industriels qui les fabriquèrent bien plus facilement, s'enrichirent dans cette révolution : les ouvriers filateurs seuls n'en profitèrent pas ; leurs salaires demeurèrent stationnaires, et leur situation empira plutôt qu'elle ne s'améliora. Entassés en trop grand nombre dans des ateliers mal ventilés, assujettis, même les femmes et les enfants, à des journées de travail dont la longueur dépendait uniquement du bon plaisir du manufacturier (1), ils étaient soumis à des règle-

(1) Certaines manufactures marchaient jour et nuit.

ments rigoureux et arbitraires, à des amendes fréquentes, et enfin exploités par le système des *Truck-shops*. Aussi usèrent-ils bientôt du droit de coalition, pour fortifier leurs Unions et améliorer leur situation. Les grèves et les *lock out* vinrent constamment alors troubler l'industrie du Lancashire. Mais peu à peu les abus disparurent, tantôt abandonnés par les maîtres, qui discernaient mieux leurs devoirs et leurs vrais intérêts, tantôt condamnés par le pouvoir législatif. Les salaires furent augmentés et payés, non plus à la journée, mais à la tâche ; comme nous l'avons déjà dit, la loi intervint pour abolir les *Truck-shops ;* elle défendit aussi aux maîtres d'employer des enfants qui ne fréquenteraient pas l'école ; et enfin, par le *Factory Act*, le Parlement limita à dix heures la durée du travail dans les manufactures. A mesure que ces progrès s'accomplissaient, l'esprit d'hostilité qui avait si longtemps animé les ouvriers contre les chefs d'usine, disparaissait, et faisait place à cette confiance et à ce respect réciproques qui se sont révélés dans la grande crise de 1862.

Cependant les Unions continuaient à se fortifier, et en 1853 les sociétés diverses qui existaient dans les quatre comtés de Lancastre, de Chester, d'York et de Derby, se confédérèrent pour former l'***Équitable Association des filateurs.***

Lorsque la disette du coton vint, pendant la guerre d'Amérique, paralyser toutes les filatures, les différentes sociétés formées par les ouvriers, Unions et caisses de secours mutuels, disparurent, rapidement épuisées par la misère universelle. Mais elles reprirent de la vie aussitôt que la crise fut passée, et se relevèrent si bien, que l'Association des filateurs, composée de 4000 membres en 1857, en compte 8000 aujourd'hui, c'est-à-dire plus des deux tiers de tous les ouvriers qui suivent cette profession dans les districts où l'Union existe. Réorganisée définitivement en 1868, elle est gouvernée par un conseil de délégués, dont chacun représente deux cents membres, et par un comité exécutif. Véritable confédération, elle laisse la plus grande indépendance à ses trente-six diffé-

rentes branches : chacune a sa caisse particulière et peut à volonté l'affecter exclusivement aux dépenses des grèves, ou en destiner une partie à assurer des secours à ses membres malades et infirmes. L'administration centrale ne prélève régulièrement pour sa caisse qu'un quart de penny (2 centimes et demi) par semaine sur chacun de ses membres, et ne leur garantit d'autre secours qu'une indemnité de 30 à 50 livres sterl. (750 fr. à 1250 fr.), s'ils éprouvent un accident dans l'atelier. Mais elle fixe à 10 shillings (12 fr. 50 c.) par semaine l'allocation accordée aux premiers ouvriers en cas de grève ou de *lock out;* à 4, 2, et 1 shilling (5 fr., 2 fr. 50 c. et 1 fr. 25 c.) celle de leurs aides : aussi se réserve-t-elle, d'une part, la faculté de proposer à toute la confédération une levée extraordinaire pour venir en aide à telle de ses branches qui ne pourrait continuer ses payements, et, d'autre part, le droit de refuser sa sanction aux grèves qui ne lui paraîtraient pas suffisamment justifiées. Grâce à ce pouvoir, elle a souvent obtenu qu'une tran-

saction entre maîtres et ouvriers vînt prévenir des luttes près d'éclater. Celles qu'elle n'a pu empêcher sont peu nombreuses et faciles à énumérer : une à Preston et à Wigan en 1853, qui fut suivie d'un *lock out;* une autre, la même année, et une en 1867 à Stockport (1); et enfin une dernière, en novembre 1868, contre un filateur du Cheshire qui refusait de reconnaître l'Union. Ces grèves ont été exemptes de toutes violences, et l'on est heureux de constater qu'aucune passion vraiment hostile n'est venue affaiblir les souvenirs de 1862. On a vu, au contraire, les maîtres et les ouvriers de presque toutes les villes manufacturières se rencontrer, durant ces dernières années, dans des conférences où ils ont rédigé en commun des tarifs de salaires. Acceptés de part et d'autre comme une loi, ces tarifs sont élevés ou abaissés de tant pour cent, selon que l'état du marché permet d'augmenter ou oblige de diminuer

(1) Dans cette grève, la plus importante de toutes, les ouvriers finirent par réussir, mais après avoir dépensé 4000 livres sterl. (100 000 fr.)

le prix de la main-d'œuvre. L'objet principal de l'association est d'obtenir la fixation de ces tarifs partout où ils n'existent pas encore, de les faire respecter dans tous leurs articles, et d'étudier les cours des produits bruts et ouvrés, afin de demander à propos l'accroissement des salaires, et de ne résister à leur réduction que si elle n'est pas nécessaire. Elle se propose aussi de veiller à l'observation de la loi qui limite à dix heures le travail des manufactures, et d'obtenir même que cette limite soit graduellement réduite à huit heures, réduction que les ouvriers de presque tous les métiers considèrent comme une importante garantie d'indépendance et de progrès intellectuel.

En cherchant à régler ses démarches d'après la situation véritable du commerce, l'Union réfute une des accusations qu'on a le plus souvent dirigées contre les associations ouvrières. Au moyen d'un registre fort complet où il inscrit toutes les variations du marché, son secrétaire peut toujours contrôler les assertions des maîtres et les réclamations

des ouvriers. Se dégageant des étroits préjugés de caste, l'Union, à mesure que les grèves deviennent plus rares, voit son rôle s'élever, et le ton de ses relations avec les maîtres se ressent d'un si heureux changement. Ainsi, dans une lettre adressée, au moment de la grève de 1867, aux filateurs de Stockport, qui voulaient réduire les salaires, c'est sur le terrain de l'intérêt général qu'elle se place pour leur répondre : « Les » guerres, les crises financières, leur dit-elle, » ont paralysé nos exportations : ce serait le » moment, non d'augmenter la production » et de chercher en vain par un abaissement » de salaires, à rouvrir un marché fermé par » encombrement, mais au contraire celui de » réduire la production. Mettez plutôt les » ateliers à la demi-journée de travail. » Nous ne rechercherons pas si ce conseil était ou non le meilleur dans de pareilles circonstances ; mais cette lettre montre bien, ce nous semble, l'esprit nouveau qui anime les ouvriers dans certaines industries, et la manière dont leurs grandes associations,

lorsqu'elles sont bien dirigées, exercent l'influence qu'elles ont conquise.

Il y a loin des absurdes règlements par lesquels certaines sociétés ont prétendu asservir l'industrie à leurs fantaisies, de ces prohibitions qui devaient isoler tous les districts les uns des autres, au langage si sensé et si réfléchi des unionistes de Stockport. On voit maintenant que les Unions diffèrent tellement les unes des autres, qu'on n'a le droit d'étendre à leur ensemble aucun des reproches adressés à quelques-unes d'entre elles. Nous terminerons par une remarque encourageante pour l'avenir : c'est que plus ces sociétés s'étendent et se fortifient, plus aussi elles se modèrent dans leurs allures. Lorsqu'elles sont peu nombreuses et isolées, un esprit intolérant les anime souvent : à mesure qu'elles grandissent, elles sentent mieux la responsabilité de leurs actes ; le mécanisme électoral pratiqué constamment dans leur sein amène presque toujours à leur tête des hommes de mérite, et la plus grande partie de la classe ouvrière a le bon esprit de les

écouter et de les suivre, quoiqu'ils ne se fassent pas les instruments de tous les préjugés et de toutes les passions qui peuvent subsister chez elle.

CHAPITRE IX

REMÈDES AUX GRÈVES

On a vu la formation des Unions, leur caractère, leur développement et l'usage qu'elles ont fait de leur puissance. Nous avons, aussi fidèlement qu'il nous a été possible, mis sous les yeux du lecteur tout ce qui peut servir à les juger. Nous résumerons ici, en quelques mots, les principaux chefs d'accusation qui ont été dirigés contre elles, et les arguments les plus concluants qu'elles y ont opposés.

Un examen impartial a suffi pour dissiper les cruels et injustes soupçons que les crimes de Sheffield avaient fait peser sur la totalité des Unions. Quelques scélérats se

sont rencontrés qui ont prétendu servir par ces actes abominables les associations auxquelles ils appartenaient; mais leurs attentats ne sauraient retomber sur les Unions en général. Celles-ci n'en sont pas plus responsables que les anciens chefs de la Ligue ne le furent autrefois du meurtre de Henri IV, ni récemment les généraux confédérés de l'assassinat de M. Lincoln.

On leur a reproché de nombreuses violences; on les a accusées d'organiser un système d'intimidation contre tous ceux qui leur résistaient, et la preuve en a été faite devant la Commission pour un certain nombre de cas. Mais ce nombre paraîtra peu considérable à ceux qui tiendront compte de l'énorme population au milieu de laquelle on a pu choisir des exemples; et ces exemples montrent que les sociétés ouvrières ont besoin d'être éclairées et parfois mieux dirigées, nullement qu'elles méritent une condamnation générale. D'ailleurs, si cette condamnation devait être prononcée, elle atteindrait la classe tout entière des travailleurs et non les

Unions en particulier; car, à côté des faits blâmables imputés à leur influence, on peut en citer au moins autant auxquels elles ont été absolument étrangères.

Les critiques qui leur sont adressées au point de vue économique semblent mieux justifiées au premier abord : cependant, examinées de près, elles perdent une grande partie de leur valeur.

Sans doute l'esprit de monopole et de privilége s'est jusqu'à un certain point réveillé chez elles; mais il a été surtout entretenu par les luttes ruineuses que, tantôt à tort, tantôt avec raison, elles ont engagées contre les maîtres.

On les a accusées en bloc de vouloir rétablir les anciennes corporations, en limitant le nombre des recrues de chaque profession, et en leur imposant le système de l'apprentissage. Mais elles ont trouvé ce système consacré par une coutume bien des fois séculaire; et si elles l'ont maintenu, obéissant en cela à un sentiment naturel à l'homme, qui n'aime pas à voir ses plus jeunes concurrents affran-

chis des entraves auxquelles lui-même a été soumis autrefois, elles n'ont cependant jamais cherché à l'introduire là où il n'existait pas.

Quelques-unes ont voulu défendre à l'ouvrier de travailler au delà d'une certaine mesure, et faire passer sur tous, par l'égalisation complète des salaires, le niveau de la médiocrité. Mais celles-là sont peu nombreuses, et l'opinion de la classe même à laquelle elles appartiennent, éclairée par la discussion, a déjà décidé plusieurs d'entre elles à abandonner cette prétention. Les associations ouvrières n'ont pas éteint cette émulation et cette féconde ambition que donne à l'homme la conscience de sa valeur intellectuelle. Les maîtres entendus par la Commission ont apporté eux-mêmes la preuve vivante de ce fait; car, parmi ceux de ces témoins qui sont fils de leurs œuvres, un bon nombre ont appartenu à des Unions alors qu'ils étaient ouvriers.

Le grief le plus souvent opposé aux associations ouvrières est tiré des grèves nom-

breuses auxquelles elles sont mêlées. C'est à peu près comme si l'on disait que l'invention de la poudre est la cause de toutes nos guerres. En introduisant dans ces luttes une tactique plus habile, elles en ont certainement augmenté la gravité; mais elles ne les ont pas rendues beaucoup plus fréquentes. Elles ont plus d'une fois, en cherchant à conquérir leur place dans l'ordre social, dépassé les limites de leur légitime influence; mais, cette place conquise, elles peuvent un jour devenir à la fois un élément nouveau de force productive et un gage sérieux de concorde : quelques-uns même de leurs chefs appellent déjà hautement de leurs vœux cet heureux avenir.

Pour ce qui est du travail à la tâche, nous voyons que, loin d'être condamné par ces sociétés, il est accepté par elles dans presque toutes les industries étudiées par la Commission. Deux seulement font exception, celle des bâtiments et celle des machines. Encore, pour la plupart des métiers qui dépendent de la première, les principaux entrepre-

neurs se sont-ils prononcés, comme les Unions, en faveur du payement à la journée, et il a été reconnu que bien souvent ce système de salaire était le seul possible. « Pourquoi d'ailleurs serait-il si mauvais », remarque spirituellement un témoin dans sa déposition, « puisque, depuis le premier » ministre de Sa Majesté jusqu'au dernier » mousse de la marine royale, tous les em» ployés de l'État sont payés à la journée et » n'en remplissent pas moins bien leur » devoir? »

Quoi qu'il en soit, au reste, de ces jugements divers dont les Unions sont l'objet, leur existence est un fait : elles ne peuvent être détruites ; elles sont puissantes, et leur force s'accroît tous les jours. Quel avenir leur est réservé? Voilà ce que chacun se demande, à bon droit, avec un mélange d'inquiétude et d'espoir. Cette puissance, mal dirigée, peut augmenter d'une manière funeste le trouble inévitable que sa seule apparition a jeté dans l'industrie. Mais, d'autre part, ne peut-on pas, nous l'avons dit, attendre d'elle une action

salutaire? Ne peut-on trouver dans ces associations mêmes une garantie efficace contre le retour de ces luttes industrielles qui nous ont toujours rappelé le duel japonais où chacun des deux adversaires est obligé de se donner la mort de sa propre main?

Nous le croyons, et il nous semble que la Commission a jeté sur cette question une lumière rassurante.

Nous ne nous arrêterons pas aux recommandations qu'elle pourra faire au Parlement, ni aux lois que celui-ci pourra voter. Ces lois ajouteront, nous l'espérons, une nouvelle pierre à l'édifice des libertés anglaises. Les Unions sortiront de la fausse position où elles se trouvent aujourd'hui: une mesure définitive remplacera le *bill* temporaire de M. Russel Gurney, quoiqu'il soit difficile de prévoir encore qui l'emportera, de ceux qui soutiennent dans la Chambre les vœux des Unions, ou de ceux qui veulent réduire leur puissance. Les premiers obtiendront-ils pour elles toutes les garanties qu'elles désirent, entre autres la suppression

des poursuites pour conspiration, le droit d'enregistrement, qui en ferait des personnes morales, et la protection de leurs fonds contre les caissiers infidèles (1)? Ou bien les alarmes des seconds prévaudront-elles dans le Parlement, et les associations seront-elles obligées de partager leurs fonds entre deux caisses, l'une destinée aux grèves, l'autre fournissant les secours aux malades et aux vieillards, sans virements possibles entre elles? Quelque importante que soit, en cette occasion, la décision parlementaire, l'avenir n'en dépendra pas. Ce n'est pas la législation, c'est l'expérience qui peut tracer aux associations ouvrières le rôle efficace qu'elles doivent aspirer à jouer. Comme l'expérience d'un peuple peut profiter à un autre, nous terminerons cette étude en recueillant dans l'enquête de la Commission royale les exemples qui prouvent que les Unions actuelles, ou

(1) Sir Fowell Buxton avait présenté, l'année dernière, un projet de loi qui assurait aux Unions toutes ces garanties; malheureusement il ne pourra le défendre dans le nouveau Parlement, où il ne siége pas.

peuvent servir à consolider l'harmonie entre les ouvriers et les patrons, ou, dans des circonstances favorables, cèdent facilement la place à des associations plus capables d'assurer cette heureuse entente.

L'Angleterre doit à quelques esprits pratiques et entreprenants de pouvoir déjà citer un certain nombre de pareils exemples. La Commission a interrogé trois de ces hardis novateurs qui ont particulièrement bien réussi dans leur œuvre de conciliation.

L'aperçu que nous allons donner est en grande partie extrait des dépositions de M. Kettle, juge du comté de Worcester; de M. Mundella, fabricant à Nottingham et membre du nouveau Parlement; et de M. Briggs, propriétaire de houillères près de Normanton.

I. — CONSEILS D'ARBITRES.

1° M. Kettle.

La fréquence même des grèves a fait essayer souvent le système de l'arbitrage,

et, lorsqu'il a été pratiqué avec discernement, il a donné les plus heureux résultats.

En 1864, les entrepreneurs de bâtiments et les charpentiers de Wolverhampton, ne pouvant s'entendre, résolurent d'appeler M. Kettle pour trancher leur différend. Six maîtres et six ouvriers, délégués, se réunirent sous sa présidence. Après de vives discussions, où chacun put entendre les arguments de la partie adverse, ils finirent par s'accorder si bien sur toutes les questions en litige, que le président n'eut pas à voter une seule fois. Encouragé par un essai aussi heureux, M. Kettle résolut de donner à cette réunion d'arbitres une organisation permanente : les maîtres d'une part, les charpentiers, les plâtriers, et enfin les maçons en briques de l'autre, s'associèrent à ses vues, et leurs fondés de pouvoir, sous sa présidence, rédigèrent un tarif de salaires, destiné à rester en vigueur pendant un an. Tous les maîtres représentés à cette conférence durent afficher le tarif dans leurs ateliers, et en donner copie à chaque ouvrier qu'ils

engageaient, en lui déclarant que c'était la base de leur contrat. L'un des articles stipulait que toutes les contestations devraient être portées devant la réunion des six maîtres et des six ouvriers, constituée en conseil d'arbitres (1). La condition essentielle qui donnait à ce conseil sa force et son efficacité, c'est qu'il se composait, non de simples délégués, mais de véritables fondés de pouvoir : ceux-ci devaient donc trancher toutes les questions en litige, sans avoir à en référer à leurs mandants, sans que ceux-ci pussent refuser de se soumettre à leurs décisions. En effet, maîtres et ouvriers, s'engageant d'avance, par le tarif convenu entre eux, à reconnaître ces décisions, elles se trouvaient avoir force de loi d'après la jurisprudence anglaise, et pouvaient, en cas de résistance, être rendues exécutoires par les magistrats des comtés.

(1) Les querelles insignifiantes pouvaient, en première instance, être soumises à deux membres du conseil, afin d'éviter de le réunir trop souvent, tout en réservant à celle des deux parties qui n'accepterait pas la première décision, le droit d'en appeler à lui.

Une fois le taux des salaires fixé ainsi pour un an, d'une manière invariable, et par un consentement mutuel, les ouvriers et les maîtres individuellement n'étaient tenus qu'à l'observation du chiffre convenu, et tous les contrats par lesquels les uns s'engageaient à travailler pour les autres, et ceux-ci à leur donner de l'emploi, étaient toujours résiliables dans les vingt-quatre heures, si l'une des deux parties n'était pas satisfaite. Le prix de la main-d'œuvre étant déterminé au commencement de la saison des constructions, les entrepreneurs purent, en toute sécurité, faire leurs devis, et les ouvriers, de leur côté, furent garantis contre les abaissements de salaire qui venaient subitement changer les conditions de leur existence. L'autorité arbitrale du conseil fut valide pour un an. L'année expirée, ses pouvoirs durent être renouvelés, et, le tarif des salaires étant remis en discussion, chacun fut toujours libre alors de le refuser ou de s'y soumettre. Si, pendant cette année, un maître voulait, au bout de la semaine, payer ses ouvriers à un taux moindre

que le chiffre fixé, ils pouvaient en appeler au conseil, et citer le maître devant les tribunaux pour avoir manqué à un contrat. Sans doute, ils ne pouvaient le poursuivre si, même dans le cours de l'année, il déclarait d'avance qu'il refusait désormais d'accepter le tarif et l'arrachait de ses ateliers; mais alors il aurait été considéré comme se mettant en grève, et, si les autres maîtres continuaient à donner des salaires plus élevés que ceux qu'il proposait à ses ouvriers, ceux-ci l'auraient tous quitté. Une infraction au tarif faite par tous les maîtres à la fois serait la violation d'un engagement d'honneur, dont on n'a jamais pu les soupçonner. Ils se sont toujours, au contraire, soumis aux décisions du conseil. Ainsi, M. Kettle ayant été appelé à en former un à Coventry, et à le présider, il se trouva que ce conseil se partagea également sur la fixation du taux des salaires; il fallut que M. Kettle le départageât. Il se prononça en faveur des demandes des ouvriers : les maîtres acceptèrent sa décision sans murmurer. En fixant ainsi un tarif de salaires,

valable pour une période déterminée, quelles que soient ailleurs les variations du prix de la main-d'œuvre, maîtres et ouvriers font un véritable marché à terme, et se trouvent moralement aussi engagés que le vendeur et l'acheteur le sont dans un marché de ce genre.

Quelques membres de la Commission ont paru croire qu'en pratique les ouvriers ne se tiendraient pas pour obligés aussi strictement que les maîtres à l'observation du tarif. Sans doute, un ouvrier qui espère trouver de meilleurs salaires dans une autre ville, peut toujours quitter celle dont le tarif lui semble insuffisant. Ce n'est cependant pas pour lui une chose aussi facile qu'elle le paraît au premier abord; son déplacement avec sa famille, le changement de ses habitudes, sont des considérations qui l'arrêteront longtemps. Mais, dit-on alors, qu'est-ce qui l'empêche, une fois l'engagement légal de vingt-quatre heures expiré, de réclamer un salaire plus élevé que celui du tarif? Pourquoi plusieurs centaines d'ouvriers ne feront-ils pas ensemble cette

même demande? Il n'y a pas d'article de loi qui le leur défende, et la responsabilité étant partagée entre tant de personnes, chacune d'elles se croira moins obligée de respecter les obligations qu'elle impose. Il n'y aurait rien à répondre à cette objection, si l'Union, changeant de rôle et se montrant sous un jour nouveau, n'arrivait à propos pour prendre cette responsabilité à laquelle échappent les individus. Quoique les fondés de pouvoir des ouvriers soient nommés également par les unionistes et les non-unionistes, ils sont toujours choisis parmi les chefs de l'Union, et représentent avant tout son influence : les affaires courantes sont traitées entre le président du conseil d'arbitres et les secrétaires de l'association des maîtres et de celle des ouvriers. Une fois que l'Union intervient ainsi pour la fixation du tarif des salaires, elle est engagée d'honneur à le faire observer, et, pouvant menacer chacun de ses membres, soit d'une amende, soit d'une expulsion, elle possède seule l'autorité nécessaire pour les obliger à le respecter. Plus elle se développe, plus elle

offre donc au système de M. Kettle les seules garanties qui pouvaient lui manquer. Aussi eut-il un tel succès à Wolverhampton, que son auteur fut bientôt appelé pour l'établir successivement à Coventry et à Worcester, et ne tarda pas à trouver des imitateurs tant à Walsall que parmi les potiers du Staffordshire. Partout les résultats ont été des plus satisfaisants.

2° M. Mundella.

Les conseils d'arbitres établis par M. Mundella dans l'industrie de la bonneterie, à Nottingham, nous offrent un exemple encore plus complet et plus remarquable de leur bonne influence sur les rapports entre les patrons et les ouvriers. En effet, ils ont suffi à ramener la paix et la concorde dans cette industrie, troublée auparavant par des luttes si acharnées. On se souvient que la ville de Nottingham avait acquis une triste célébrité au commencement de ce siècle par les émeutes et les crimes dont elle était constamment le théâtre. La sanglante répression des Luddites

n'avait pas étouffé les passions qui les inspiraient, et, de 1825 à 1860, elles fomentèrent des grèves incessantes. M. Mundella décrit parfaitement cette situation dans une de ses dépositions : « Lorsque les affaires allaient
» mal, dit-il, le manufacturier pesait sur
» l'ouvrier pour abaisser les salaires autant
» qu'il était possible. Moins il avait de con-
» science, plus il les abaissait par cette pres-
» sion, et, quand arrivait le moment favo-
» rable où ils auraient pu être haussés, quand
» les affaires allaient mieux, alors, quoique la
» nature même des choses, c'est-à-dire la
» demande du travail, les fît parfois un peu
» monter, les maîtres s'opposaient de toutes
» leurs forces à leur élévation. Les ouvriers
» envoyaient chez eux des députés des *Trades-*
» *Unions*. Tantôt ils étaient mis à la porte, on
» ne voulait pas reconnaître les Unions ; tantôt
» on leur répondait : Nous verrons ce que
» feront nos voisins. Après avoir fait le tour
» des maisons des maîtres et avoir été partout
» reçus de la sorte, les ouvriers s'en retour-
» naient chez eux, et généralement se met-

» taient en grève : la longueur de la grève
» dépendait des circonstances. Ils avaient
» peut-être demandé plus que le taux naturel,
» plus que l'état du commerce ne les y auto-
» risait. C'était alors entre le manufacturier
» et l'ouvrier à qui affamerait l'autre jusqu'à
» ce qu'on fît une transaction (1). »

En 1860, les affaires allaient au plus mal : une classe d'ouvriers, demandant une augmentation considérable de salaires, était en grève depuis onze semaines ; toutes les Unions la soutenaient ; et les maîtres allaient avoir recours à la mesure extrême d'un *lock out* général. « Mais c'eût été, dit M. Mundella,
» jeter toute la population dans les rues, et
» nous aurions eu une effroyable commotion.

(1) M. Mundella, qui a paru comme témoin devant la Commission, dont M. Roebuck est membre, et qui a été interrogé par lui, devait le rencontrer, peu de mois après, durant les dernières élections, sur les *hustings* de Sheffield, où il se présenta comme son compétiteur. Grâce à la grande et juste popularité qu'il a acquise par ses arbitrages, l'ancien ouvrier de Nottingham l'a emporté sur le savant légiste, qui avait longtemps représenté la ville de Sheffield ; et il apportera à la Chambre des Communes le concours utile de son crédit, de son expérience et de son impartialité.

» Nous étions tous las de ces procédés, et
» quelques-uns d'entre nous pensèrent qu'on
» pourrait essayer quelque chose de mieux. »

Inspiré par un vague souvenir des conseils de prud'hommes, M. Mundella songea à constituer un tribunal d'arbitres, et, assisté de deux autres maîtres, il proposa une conférence aux ouvriers. Ceux-ci députèrent une douzaine d'entre les chefs des ***Trades-Unions***. On se réunit, on se regarda d'abord avec défiance, comme les parlementaires de deux armées ennemies ; puis on s'adoucit ; en discutant, on finit par se comprendre, et, au bout de trois jours, quoique les préventions réciproques ne fussent pas toutes dissipées, les bases du nouveau système étaient arrêtées. Tous les maîtres de Nottingham furent invités à se réunir pour élire neuf délégués : la moitié d'entre eux environ répondit à cet appel. Les ouvriers se firent moins prier : ceux qui avaient conféré avec M. Mundella convoquèrent en assemblées générales les Unions auxquelles ils appartenaient, leur rendirent compte du plan proposé et le leur firent

adopter. Dès lors, son succès fut assuré. Les ouvriers étrangers à ces associations étaient peu nombreux: ils suivirent les inspirations qui leur venaient d'elles; et c'est grâce à la puissante influence des Unions que les conseils d'arbitres purent s'établir et fonctionner. M. Mundella déclare même que, si elles n'avaient pas existé, la formation de ces conseils aurait été bien plus difficile, et qu'ils n'auraient jamais trouvé ailleurs la sanction que leur assure l'appui des sociétés ouvrières. Voici donc ces sociétés, tout à l'heure encore absorbées par la lutte, qui, par le simple effet d'une heureuse entente entre les maîtres et les travailleurs, deviennent l'instrument indispensable de leur accord. Lorsqu'il fallut nommer neuf délégués pour représenter les ouvriers, ceux-ci trouvèrent dans l'organisation des Unions un mécanisme tout prêt pour faire cette élection. Ce furent les secrétaires des différentes sociétés qui, dans chaque branche de l'industrie, recueillirent les votes de tous les ouvriers unionistes ou non-unionistes, et ce furent les chefs les plus actifs des

Unions que le suffrage désigna pour siéger au conseil. Les craintes que ce choix avait pu faire naître chez quelques maîtres habitués à voir des adversaires passionnés dans ces nouveaux collègues furent promptement dissipées. Ils reconnurent bientôt qu'ils n'auraient pu trouver des intermédiaires plus sensés et plus modérés entre eux et la masse de leurs ouvriers. Les chefs reconnus par cette masse encore ignorante et défiante surent plus d'une fois arrêter ses entraînements, l'éclairer sur ses vrais intérêts, sans jamais perdre sa confiance, comme le prouva leur fréquente réélection : ils mirent toujours au service de la concorde et de l'équité l'influence que leur assurait leur position éminente dans l'Association.

Le conseil, composé d'abord de neuf, puis de dix maîtres, et d'autant d'ouvriers (1),

(1) Une commission, composée de quatre membres, se réunit pour préparer le travail du conseil, trancher les questions secondaires, et décider, lorsque cela est nécessaire, les convocations extraordinaires. Deux secrétaires salariés tiennent la minute des séances du conseil, l'un pour l'Association des maîtres, l'autre pour le compte des Unions.

choisit naturellement pour président M. Mundella, qui, depuis huit ans, a occupé ce poste avec une rare impartialité. Durant ce temps, son système a fini par triompher de l'hostilité ouverte ou cachée qu'avaient rencontrée ses premiers efforts. Quarante-deux maîtres sur quarante-cinq ont reconnu l'autorité du conseil et formé une société pour la soutenir; et les dix délégués ouvriers, élus aujourd'hui par la totalité de leurs camarades, représentent plus de vingt mille personnes. Le conseil règle par un tarif les salaires qui sont tous payés à la tâche : ce tarif demeure en vigueur tant que l'état du marché le permet, et, si quelque variation des prix en exige la modification, la partie qui la réclame doit notifier sa prétention au conseil un mois d'avance. Ces changements se font d'ailleurs toujours à l'amiable; car, lorsque maîtres et ouvriers se trouvent assis, sans ordre, sans distinction, autour d'une même table, pour discuter leurs intérêts respectifs, dans une industrie qui les fait vivre les uns et les autres, ils ne tardent pas à s'apercevoir que ces inté-

rêts sont solidaires. Plus d'une fois les ouvriers ont renoncé à une augmentation de salaire qu'ils croyaient légitime, lorsque les maîtres leur ont prouvé, les chiffres à la main, que, pressés par la concurrence étrangère, ils ne pouvaient la leur accorder sans perdre les débouchés de leurs produits. Les maîtres, pour les mieux convaincre, ont même envoyé quelques-uns de leurs collègues ouvriers visiter la France et l'Allemagne. D'autre part, ils ont aussi appris, en discutant avec les ouvriers, à mieux apprécier les saines conditions du travail : ainsi, sur les représentations de ceux-ci, ils se sont décidés à ne jamais leur demander plus de dix heures d'ouvrage par jour, même dans les moments de la plus grande activité. L'harmonie s'est établie entre eux d'une manière si complète, que, depuis quatre ans, aucune résolution du conseil n'a eu besoin d'être mise aux voix.

Les uns et les autres trouvent dans les décisions de ce conseil une garantie également précieuse. Chaque maître étant désormais assuré qu'aucune maison rivale ne pourra

fabriquer à meilleur marché que lui en abaissant indûment les salaires, peut se livrer à une production plus constante et plus régulière. Les ouvriers, au lieu d'adresser directement aux patrons toutes les demandes relatives aux salaires, avec la perspective d'avoir à les appuyer par une grève ruineuse, en appellent au conseil, assurés d'obtenir toujours une décision équitable.

Aussi, quoique ces décisions ne puissent, comme celles des arbitres établis par M. Kettle, être invoquées devant les tribunaux, n'en ont-elles pas moins une souveraine autorité. Si quelques ouvriers, comme cela est arrivé une ou deux fois, veulent y résister, mis au ban de l'Union, qui leur refuse tout secours, ils ne peuvent longtemps soutenir leurs prétentions. Les maîtres qui n'ont pas ouvertement reconnu le conseil n'en sont pas moins obligés, dans la pratique, à se conformer à ses arrêts. Car, si quelqu'un d'entre eux veut donner à ses ouvriers un salaire inférieur à celui du tarif accepté par les autres fabricants, ceux-ci, loin de l'aider

ou de se croire, comme ailleurs, obligés de l'imiter, le réduisent à l'impuissance en se liguant avec les travailleurs, et en donnant eux-mêmes de l'ouvrage à ceux qui l'ont quitté, pour résister à cet abaissement intempestif. De la sorte, maîtres et ouvriers, réunis par des intérêts communs, forment, en fait, une seule association, éclairée par les discussions du conseil et gouvernée par ses décisions. La classe ouvrière lui est redevable des améliorations les plus heureuses dans sa condition. Elle lui doit en grande partie la stricte observation de la loi, ouvertement éludée auparavant, qui interdit les *Truck-shops*, avec tout leur cortége d'abus. Elle lui doit aussi de ne plus être imbue de certains préjugés, tels que l'hostilité contre les machines, qui avait mis les armes aux mains des Luddites, et dont les funestes suites retombaient particulièrement sur elle. Aussi les Unions d'ouvriers, qui, dans cette industrie, n'étaient que des *Trade-Societies*, et n'ont jamais eu de fonds de secours, en sont-elles arrivées à ne plus faire presque aucune dépense. Tout en con–

servant leur puissance et leur organisation, elles ne sont plus à charge, grâce à l'absence de grèves, à la bourse de leurs membres, et ne leur demandent qu'une souscription insignifiante, de 1 shilling par an (moins de 2 $\frac{1}{4}$ centimes par semaine). Les luttes stériles entre le capital et le travail, dont le public finit toujours par payer les frais, ont ainsi disparu de l'un de leurs foyers les plus actifs, sans que cet heureux changement porte aucune atteinte à la saine concurrence, la seule vraiment profitable au consommateur.

Un pareil exemple ne pouvait rester sans imitateurs. En juin 1868, un conseil fut établi dans l'industrie des dentelles de Nottingham, sur la demande des ouvriers. Le lendemain même du jour où la Commission s'était occupée de cette question, l'un de ses membres, Lord Elcho, réunit chez lui deux adversaires jusque-là irréconciliables, M. Lancaster, qui représentait plusieurs propriétaires de houillères du South Lancashire, et M. Pickard, chef des Unions de mineurs de ce district, et, assistés de l'expérience de

M. Mundella, ils jetèrent entre eux les bases d'un conseil analogue à celui de Nottingham. Les districts miniers du Staffordshire, de Middlesborough et de Cleveland, même les ouvriers en bâtiments de Bradford, jusqu'à présent si intraitables, ont demandé à M. Mundella de venir les doter du système qui a si bien réussi sous ses auspices. Enfin, chose plus remarquable encore, la même invitation lui est venue de cette industrie des limes de Sheffield, dans laquelle nous avons vu les Unions établir leur domination par les moyens les plus violents.

II. — LA COOPÉRATION.

Nous en avons dit assez pour montrer que les conseils d'arbitres ont apaisé bien des passions hostiles. Mais ils ne peuvent suffire à les éteindre complétement, à reléguer dans le domaine du passé les luttes funestes qu'elles engendrent. Il faut plus que cela pour porter le remède jusqu'à la racine du mal, et con-

fondre à jamais les intérêts de deux classes trop longtemps divisées.

Les sociétés coopératives semblent destinées à devenir le principal instrument de cette révolution salutaire. Tandis que bien des institutions diverses, en encourageant l'épargne, améliorent la situation de l'ouvrier, la société coopérative, dite de production, le transforme directement en capitaliste, par la part qu'elle lui assure dans les bénéfices de l'entreprise à laquelle il apporte le service de ses bras. Les malheurs arrivés à quelques-unes de ces associations ont jeté sur le système tout entier une défaveur qui nous semble imméritée. Aussi croyons-nous intéressant de faire connaître les succès que, grâce à une direction judicieuse, elles ont obtenus sur le terrain même où elles devaient rencontrer les plus grands obstacles. Nous choisissons deux exemples, fournis, l'un par les recherches de la Commission royale, l'autre par un rapport sur les populations agricoles, présenté l'année dernière au Parlement. Le premier nous montrera le système

coopératif appliqué à l'une des industries qui exigent les plus grands capitaux, l'exploitation d'une houillère; et l'autre son introduction dans l'agriculture.

1° La houillère de Briggs and Cy.

Pour faire valoir une houillère, il faut un capital de roulement égal à autant de fois 100 livres sterl. (2500 fr.) qu'il y a d'ouvriers employés. Il est donc impossible qu'une entreprise de ce genre soit l'œuvre exclusive des mineurs associés : ils ne pourraient trouver entre eux un capital aussi considérable. Combien d'années leur faudrait-il pour amasser 100 livres sterl. chacun? Et même alors comment pourraient-ils renoncer au salaire régulier qui seul encore leur assure leur pain quotidien, pour toucher un simple dividende, qui, dans une industrie aussi variable, après avoir été considérable une année, se trouve être nul l'année suivante?

Ce sont ces difficultés, insurmontables en apparence, qui ont été tournées de la façon

la plus heureuse par le système adopté dans les houillères de M. Briggs. Frappée de ses avantages, la Commission a interrogé, non-seulement les fondateurs de l'entreprise, mais aussi plusieurs ouvriers, autrefois leurs adversaires acharnés, devenus aujourd'hui leurs associés et leurs auxiliaires les plus actifs.

Les houillères de ***Whitwood and Methley Junction*** sont situées dans le South Yorkshire, où, comme nous l'avons vu, la guerre des grèves et des *lock out* s'est poursuivie, dans ces dernières années, presque sans interruption et avec une animosité extrême. Elles en avaient souffert plus que toutes les autres peut-être. L'un des ouvriers actionnaires de la société actuelle, M. Joft, raconte lui-même à la Commission qu'en 1863, dans l'un de ces ***meetings*** où les orateurs de l'Union échauffaient les passions d'un auditoire déjà exaspéré contre les maîtres, il s'est écrié que « si M. Briggs avait des cornes, il serait le » diable en personne! » On peut croire que M. Briggs, de son côté, n'avait guère meilleure opinion de ces chefs populaires;

car il présidait l'association des maîtres, formée uniquement pour combattre les Unions.

C'est au milieu de ces luttes qu'il résolut de tenter une grande expérience, et de chercher, non plus à détruire ces sociétés en les attaquant de front, mais à les rendre inutiles en offrant aux ouvriers des avantages plus considérables que ceux qu'elles avaient jamais pu leur promettre. La propriété des houillères, estimée à une valeur d'environ 90 000 livres sterling (2 250 000 fr.), fut cédée à une société en commandite, formée, à cet effet, de 9000 actions de 10 livres sterl. (250 fr.) chacune (1). Les anciens propriétaires s'en réservèrent les deux tiers pour demeurer maîtres de l'administration, les 3000 actions restantes furent offertes aux mineurs, aux clients et au public. Une porte fut ainsi ouverte aux ouvriers pour entrer dans les rangs des propriétaires. Mais ils n'auraient pu en profiter, si l'on n'eût joint à cette offre les moyens d'amasser ce capital de

(1) Un peu plus tard une nouvelle émission a porté le nombre des actions à 10 000.

250 francs, et ajouté au mince dividende qu'il pouvait leur donner un stimulant plus puissant.

Pour cela, renonçant au secret que la plupart des industriels aiment à garder sur leurs bénéfices, M. Briggs résolut de les partager avec les ouvriers, afin de les intéresser à les accroître autant qu'il était possible. Le fonds social fut considéré comme se composant de deux éléments : d'une part, le capital fictif représenté par le travail des mineurs, et, d'autre part, l'argent des actionnaires. Les salaires payés au même taux que dans les houillères voisines, devinrent l'intérêt assuré aux ouvriers pour le premier de ces deux capitaux; et pour le second, il fut réglé que les actionnaires auraient sur les recettes un intérêt de 10 pour 100, chiffre qui paraîtra modéré, si l'on songe qu'il doit couvrir les déficits des mauvaises années, où le capitaliste ne touche rien, tandis qu'il n'y a jamais d'interruption dans les salaires. Tous les bénéfices faits après ce double prélèvement furent désormais considérés comme des gains com-

muns de la société entière, et partagés entre les deux éléments à la coopération desquels ils étaient dus. Si, par exemple, au bout de l'année, le bénéfice net représente 14 pour 100 du capital en actions, on attribue à ce capital 10 pour 100 à titre d'intérêts, et 2 pour 100 à titre de profit (*bonus*), et les 2 pour 100 restants reviennent aux ouvriers. La somme des salaires touchés par chacun d'eux dans le courant de l'année sert de base à la distribution qui leur est faite de cette part de bénéfice qui leur revient (1). Toutefois, jusqu'à présent, afin de les encourager à devenir membres de la société, un avantage a été fait, dans le partage du profit, en faveur des ouvriers qui possèdent des actions. Ainsi, en 1866, la part de ceux-ci s'est élevée à 10 pour 100 de la somme annuelle de leurs

(1) En considérant ce total annuel des salaires d'un ouvrier comme l'intérêt du capital fictif qu'il apporte par son travail, on peut en déduire le chiffre de ce capital. Ainsi un ouvrier a gagné 50 livres sterl. (1250 fr.) dans l'année : en calculant, comme pour le capital en actions, sur un intérêt de 10 pour 100, le capital représenté par son travail sera de 500 livres sterl. (12 500 fr.)

salaires, tandis que les autres n'ont été appelés à toucher que 5 pour 100. Cette différence fut réduite en 1867, et la répartition des bénéfices fut faite de telle sorte que le dividende des premiers représenta les douze centièmes et celui des seconds les huit centièmes de leurs salaires.

C'est en juillet 1865 que ce système fut mis en vigueur. La plupart des chefs des Unions avaient promis à M. Briggs de le soutenir dans cette tentative; mais ils n'avaient pu vaincre la défiance des ouvriers. Le prestige exercé sur leur esprit par le seul mot d'Union était tel, qu'ils n'écoutaient pas ceux qui leur conseillaient de renoncer à cette institution en échange d'une autre, préférable à tous égards. Leur défiance était si grande, que, M. Briggs ayant prescrit que, pour toucher sa part de bénéfice, chacun devrait acheter, moyennant 1 penny (10 centimes), un livret où, toutes les semaines, on écrirait sa paye, un tiers seulement d'entre eux fit cette dépense insignifiante : tant ils croyaient que cet avantage qu'on leur offrait

ne serait qu'un leurre. Inutile de dire que, le 1er janvier 1867, lorsque ceux qui avaient un livret reçurent 5 pour 100 de plus que les autres, ces préventions s'évanouirent sans retour. Cependant, par l'effet de l'incurable indifférence que tant de gens montrent pour leurs propres intérêts, un dixième des ouvriers néglige encore aujourd'hui cette simple formalité.

Rien ne prouve mieux que les chiffres soumis à la Commission par M. Briggs et son frère le succès de leur œuvre. Dans l'année 1867, ils ont fait un bénéfice net de 20 417 livres sterl. (510 425 fr.), tous frais et amortissements payés. Une partie seulement de cette somme a été partagée en dividendes et profits, car 8000 livres sterl. (200 000 fr.) ont été mises de côté pour assurer une répartition aux ouvriers dans les années mauvaises qui pourront survenir. Quoique, à cette époque, l'exploitation de la houille ait été particulièrement lucrative, ce résultat n'en est pas moins remarquable : au dire de MM. Briggs, l'ancien système ne leur aurait

pas donné de pareils bénéfiées dans des circonstances analogues.

Chose plus remarquable encore, le rendement de la mine ne s'est presque pas ressenti, grâce à la nouvelle organisation de la société, de la période de souffrance qui a suivi. C'est qu'un autre esprit anime tous ceux qui y travaillent : tous solidaires, tous également intéressés au succès de l'entreprise, ils ont apporté à l'accomplissement de leur tâche, au lieu de l'insouciance du mercenaire, l'ardeur de l'industriel qui poursuit obstinément la fortune. Depuis lors, plus de grèves : six jours de chômage seulement en trois ans ; quand un abaissement de salaire a été nécessaire, quelques explications ont suffi pour le faire accepter sans murmures. Un jour, par exemple, les ouvriers d'un puits ayant demandé une augmentation de paye, MM. Briggs consultèrent le reste des mineurs, et ceux-ci décidèrent unanimement qu'il fallait la refuser. Désormais c'est à tous les travailleurs qu'est confiée cette surveillance des moindres détails qui assure l'économie

et la bonne gestion dans une grande exploitation, dans une industrie surtout où les salaires représentent 70 pour 100 des dépenses totales; et ils s'en acquittent mieux que les inspecteurs les plus scrupuleux. « Quand » dans les galeries, nous dit l'un d'eux, nous » apercevons un clou par terre, nous le » ramassons en disant ce mot passé en » proverbe : Autant de plus pour le profit » de fin d'année. »

Les anciens chefs des Unions sont devenus les plus ardents à condamner et à combattre les quelques ouvriers demeurés dans les anciens errements. Bien plus, tous actionnaires aujourd'hui, ils sont les principaux défenseurs du partage inégal des bénéfices. Une discussion sur ce sujet s'engage devant la Commission entre eux et M. Briggs, et c'est celui-ci qui se trouve être l'avocat de la répartition uniforme entre tous les ouvriers, qu'ils soient actionnaires ou non : il soutient que chacun d'eux, apportant une certaine quantité de travail à l'œuvre commune, a droit à un dividende exactement proportionnel au capital

que ce travail représente. Ses interlocuteurs, moins préoccupés de ce droit abstrait que du bon effet pratique de l'inégalité, lui répondent qu'il importe avant tout aujourd'hui d'amener l'ouvrier à devenir capitaliste, et qu'il faut l'encourager de toutes manières à prendre des actions dans la société. Le profit leur en donne à tous les moyens : ceux qui ne le font pas ne soutiennent pas l'entreprise autant que les autres, et par conséquent n'ont pas droit aux mêmes avantages. Cette différence en faveur des possesseurs d'actions est d'autant plus nécessaire que le simple dividende assuré par l'un de ces titres, ne représentant pour un bon ouvrier que le salaire de trois ou quatre jours de travail, ne suffira jamais pour le décider à épargner sou par sou les 10 livres (25 000 fr.) nécessaires à l'achat d'une action : il ne s'imposera cet utile sacrifice que s'il lui garantit en même temps une part plus considérable dans les bénéfices attribués à son labeur. « Il a besoin, disent-ils, d'apprendre les avan-
» tages qu'il y a pour lui à devenir capitaliste ;
» il les ignore : eh bien ! c'est un moyen très-

» légitime de lui donner un peu de cette » instruction obligatoire dont on parle tant » aujourd'hui. »

L'expérience montrera lequel de ces deux systèmes on doit préférer. Sans nous prononcer entre eux, nous avons voulu faire voir, en citant cette discussion, combien maîtres et ouvriers, dépouillant tous préjugés de caste, s'intéressent au succès de leur œuvre commune. Aussi, grâce à cet esprit qui les anime, les idées prévoyantes se développent-elles de plus en plus parmi les ouvriers. Mille d'entre eux touchèrent, à la fin de 1867, leur part de profit, et trois seulement la dépensèrent en boissons: ils furent expulsés, avec l'approbation unanime de leurs camarades. Pour une société aussi nouvelle, le nombre des ouvriers qui en sont devenus membres est considérable : ils sont 144 sur 989 travailleurs adultes, et ont entre leurs mains 178 actions, équivalant à 1780 livres sterl. (44 500 francs) : capital important, puisqu'il représente l'épargne faite en trois ans par des hommes étrangers jusque-là à toute

idée d'économie (1). De grandes facilités sont accordées pour acquérir ces titres : tous ceux sur lesquels ils ont payé un à-compte de 3 livres sterl. (75 fr.) leur sont assurés (2), et 230 leur ont été spécialement réservés dans la dernière émission. La prospérité de la société est telle, que les actions font déjà une prime de 4 livres sterl. 10 shill. (112 fr. 50 c.) : aussi cette réserve de titres est-elle un avantage important pour les ouvriers, car ils leur sont cédés, lorsqu'ils veulent acheter, au taux de 12 livres sterl. 5 sh., c'est-à-dire à 56 francs au-dessous du cours du marché. En outre, neuf employés possèdent 86 actions ; les correspondants de la compagnie, 114 ; le public, 1878 ; et les acheteurs habituels (*custo-*

(1) Voici le détail de la distribution des ces actions : parmi les 785 ouvriers qui travaillent sous terre, 83 sont actionnaires et possèdent 94 actions ; tandis qu'entre les ouvriers de l'extérieur, sur 204 seulement, il y a 61 actionnaires, propriétaires de 84 titres. Il s'en trouve un dans chacune de ces deux catégories qui possède 6 actions.

(2) Les actions achetées ainsi par à-compte ont toutes été payées intégralement depuis ; pas un ouvrier n'a failli à ses engagements.

mers), 1068. Ces derniers, intéressés de la sorte à la prospérité de l'entreprise, ont, dans les moments de ralentissement, soutenu par tous les moyens possibles la production de la houillère, et par conséquent ses bénéfices.

Quelque remarquables que soient ces résultats, ils ne donnent pas la mesure des progrès accomplis sous l'influence du système que nous venons d'examiner. Les profits matériels que les propriétaires et les ouvriers y ont trouvés sont peu de chose à côté des autres avantages qu'il leur a assurés, je veux dire de l'harmonie, de la paix, de la sympathie mutuelles qui règnent aujourd'hui là où, tout à l'heure encore, la haine et la défiance aigrissaient tous les cœurs. Comme ils l'avaient espéré, MM. Briggs ont vu l'Union se dissoudre virtuellement, sans qu'ils l'eussent attaquée de front. Jamais en effet ils n'ont exclu un ouvrier parce qu'il en faisait partie ; mais ses membres l'ont spontanément abandonnée, reconnaissant qu'elle était désormais inutile, si bien que, dans les houillères de M. Briggs, où, en 1865, elle comptait

presque autant d'adhérents qu'il y avait d'ouvriers, une quarantaine seulement lui sont demeurés fidèles, et encore sans autre motif que celui de rester en paix avec leurs voisins.

Cependant l'œuvre si heureusement inaugurée n'est pas achevée : il faut espérer que peu à peu tous les ouvriers deviendront actionnaires, et auront une part importante dans la direction même de l'entreprise. Les fondateurs sont désireux de la leur assurer, et ce sont plutôt les ouvriers actionnaires qui croient qu'une certaine expérience leur est encore nécessaire pour acquérir les aptitudes indispensables à l'accomplissement de ce mandat (1).

2° La Société agricole d'Assington.

Le second exemple que nous nous propo-

(1) MM. Briggs n'ont pas été seuls à adopter ce système. On cite la fabrique d'objets de fer de Greening, à Middlesborough, et les forges de Fox and Head, à Salford, où le même principe a été adopté. Mais, par suite de circonstances adverses, on n'a pu encore, dans ces deux établissements, distribuer de dividendes aux ouvriers.

sons de citer est celui d'une véritable société coopérative appliquée à l'agriculture. Il est peu connu, et mériterait cependant de l'être ; car il a pour nous l'autorité d'une épreuve soutenue pendant trente-huit ans, avec un constant succès, au milieu de toutes les difficultés et de tous les hasards d'une exploitation agricole.

Le fondateur de cette société est M. Gurdon, propriétaire aux environs du village d'Assington, dans le Norfolk. En 1830, il afferma 60 acres (27 hectares environ) de terres médiocres à une association de quinze laboureurs, qui prit le nom de *Société coopérative agricole d'Assington*. Chacun apporta au fonds commun la modeste somme de 3 livres sterl. (75 fr.), et une avance de 400 livres sterl. (10 000 fr.), faite par M. Gurdon, compléta le capital social. Les habitants de la paroisse peuvent seuls être actionnaires, et, s'ils la quittent, ils sont obligés de vendre leur part. La ferme, n'offrant de travail régulier qu'à cinq hommes et deux ou trois jeunes garçons, ne peut occuper tous les actionnaires, mais il

est de règle que ceux-ci doivent seuls y être employés : on n'aurait recours à des étrangers que s'il fallait un plus grand nombre de bras. L'exploitation de la ferme est confiée à l'un des ouvriers, qui, à titre d'agent, reçoit, en sus de son salaire ordinaire, le mince traitement d'un shilling (1 fr. 25 c.) par semaine. L'administration financière est surveillée par un comité de quatre membres, renouvelé annuellement par moitié. Quoique le capital social n'atteignît pas le chiffre que les fermiers anglais jugent nécessaire pour faire valoir la terre, l'association prospéra : elle augmenta sa ferme de 130 acres (60 hectares environ), et, pour faire face à ses nouvelles dépenses (le prix de son fermage est de 200 livres sterl. ou 5000 fr.), elle s'adjoignit six actionnaires. L'emprunt fait à M. Gurdon fut remboursé ; elle devint propriétaire de tout le matériel de la ferme, comprenant six chevaux, quatre vaches, cent dix moutons et une trentaine de porcs ; elle assura ses bâtiments pour 500 livres (12500 fr.) ; et elle vit enfin ses actions, émises au capital

de 3 livres sterl (75 fr.), atteindre le cours extraordinaire de 50 livres sterl. (1250 fr.), ou plus de seize fois leur valeur première.

Un aussi bon exemple a été suivi, et, en 1854, une société analogue s'est fondée dans le voisinage, sur une échelle un peu plus considérable : elle promet d'aussi heureux résultats (1). Cette application à l'agriculture du système de l'association des travailleurs nous a paru digne d'être remarquée. Son succès prouve combien elle est efficace et féconde, lorsqu'elle est faite avec discernement ; et cet exemple peut contribuer à affaiblir la distinction artificielle par laquelle on sépare trop souvent chez nous l'ouvrier des campagnes de celui des villes. Quoique la situation du premier soit bien précaire et parfois bien difficile en Angleterre, on voit qu'il a su mettre en pratique une institution qui avait

(1) Il existe en Amérique beaucoup de sociétés coopératives dans les industries qui exigent un capital considérable. On en a cité plusieurs devant la Commission, entre autres une qui exploite une houillère dans l'Illinois, et une fonderie coopérative à Troy, dans l'État de New-York, qui donne, à ce qu'il paraît, d'assez beaux profits.

été maintes fois traitée d'utopie. L'agriculture est bien plus encore chez nous que de l'autre côté du détroit la première des industries nationales. Les différences créées entre l'artisan et le laboureur par les conditions diverses de leur vie ne les empêchent pas d'être solidaires l'un de l'autre. Si l'un a plus d'occasions de s'instruire, plus de facilités pour s'associer, si le séjour au milieu des grandes villes éveille plus aisément dans son âme aussi bien les passions généreuses que les entraînements irréfléchis, il peut, par là même, offrir à l'autre des exemples dignes d'être suivis, et lui montrer les rudes épreuves que l'expérience aide à éviter. L'artisan, en revanche, peut aussi parfois demander d'utiles enseignements à l'homme qui, depuis tant de générations, féconde par son travail journalier notre vieux sol gaulois.

Ils se complètent réciproquement. C'est leur ensemble qui fait, en très-grande partie, le peuple français, ce peuple laborieux et industrieux, également apte aux mâles travaux des champs et aux inventions raffinées

de la science moderne : son caractère national s'est formé de ces deux éléments. Ardent à embrasser toutes les nobles causes, et cependant toujours fier, souvent même exclusif, dans son patriotisme ; retrouvant, pour défendre son honneur, toute son énergie, même après les plus amères déceptions et les plus grands découragements; prêt à tous les sacrifices, lorsque, au lieu d'être dirigé à l'aveugle et traité comme un dangereux instrument, il se sent le libre champion des idées libérales : il trouve, dans ses aptitudes si diverses, les ressources nécessaires pour aborder avec confiance et s'efforcer de vider les graves questions que nous venons d'indiquer, pour chercher la solution pratique de quelques-uns des problèmes les plus importants que l'avenir nous réserve.

CHAPITRE X

L'AVENIR DES UNIONS ET LA LIBERTÉ POLITIQUE.

Nous sommes loin des tristes scènes de Sheffield. On comprendra maintenant que nous n'ayons pas craint, au début de cette étude, de les exposer dans toute leur horreur. C'était le meilleur moyen de dégager d'une aussi funeste solidarité les puissantes associations ouvrières. On a vu qu'après les grandes luttes industrielles qu'elles ont soutenues contre les maîtres, elles ont, plus d'une fois, contribué à rétablir l'accord entre les patrons et les ouvriers, soit en se portant garantes

d'un véritable traité de paix conclu entre eux, soit en cédant la place à de nouvelles associations d'une forme meilleure. Mais leur tâche ne doit pas se borner là, et leurs chefs, plaidant pour elles devant la Commission royale, lui ont montré le rôle nouveau qu'ils entrevoient dans l'avenir pour les sociétés qu'ils représentent. Le jour où la législation leur permettra de posséder comme personnes morales, où les conseils d'arbitres, rendant presque toutes les grèves inutiles, laisseront sans emploi les fonds jusqu'à présent absorbés par ces stériles dépenses, elles auront mieux à faire que de se dissoudre : elles pourront elles-mêmes devenir le noyau de ces sociétés coopératives, dont l'action pacifique doit remplacer leur règne agité. En effet, ces grandes Unions qui s'étendent sur toute l'Angleterre, qui alignent tous les ans des millions dans leurs budgets, auront alors à leur disposition les deux éléments indispensables au succès de telles entreprises : une forte organisation, et un capital capable d'assurer leur crédit. C'est à l'absence de ces deux éléments

qu'il faut attribuer la ruine de la plupart des sociétés coopératives, et l'on peut espérer que les Unions sauront un jour employer leurs vastes ressources à reprendre leur tâche dans des conditions bien plus favorables que celles où se sont trouvés leurs devanciers.

Laissons, si l'on veut, cette hypothèse de côté : nous n'en avons pas besoin. En effet, une sérieuse expérience a déjà donné sa sanction aux remèdes que nous avons vu appliquer avec tant de succès à l'antagonisme des maîtres et des ouvriers, cause de si grandes souffrances.

Mais, de tous ces remèdes, faut-il dire celui que nous regardons comme le plus puissant et le plus indispensable, celui sur lequel nous voudrions particulièrement appeler l'attention? Il n'est pas une seule fois mentionné dans les dix volumes publiés par la Commission, mais il est familier à toutes les personnes qui y figurent, et l'on ne peut lire deux lignes de ce vaste recueil sans y découvrir son influence. Dans tout le cours de cette étude, nous n'avons pas cité un seul fait qui,

outre l'intérêt particulier qu'il peut offrir, ne prouve combien cette influence est efficace et nécessaire. Il ne reste donc plus qu'à nommer ce spécifique, ou plutôt chacun l'a déjà deviné : c'est cette liberté d'écrire et d'imprimer, dont jouit l'Angleterre, cette large publicité qui répand sur toutes les questions une lumière d'autant plus vive, que la solution en paraît plus difficile. On a vu qu'il a suffi à la Commission d'ouvrir les portes de sa salle de séance pour provoquer une discussion à la fois si franche et si utile, que les adversaires de la veille en sont plus d'une fois sortis réconciliés. Une presse parfaitement libre, affranchie des lourds impôts qui, faisant chez nous des journaux politiques un objet de luxe réservé à un petit nombre, ne peuvent que contribuer à l'abaissement des intelligences; une presse à qui, par conséquent, il est possible de donner à bas prix des publications considérables, où rien n'est omis de ce qui intéresse le pays : telle est celle qui, chez les Anglais, éclaire les masses, en discutant sérieusement et constamment les affaires publiques.

Le droit de réunion, exercé aussi naturellement, aussi complétement, que le droit d'aller et de venir sur la voie publique, permet à toutes les idées, à toutes les aspirations, de se montrer au grand jour, de s'exprimer sans déguisement, et en même temps les soumet toutes à l'examen et aux critiques de l'opinion publique. Ainsi voyons-nous les Unions s'assembler à tout propos; mais, instruites par l'expérience, elles ne discutent guère de questions abstraites : quand elles se réunissent, c'est pour s'occuper de leurs affaires. Dans ces discussions pratiques, elles offrent aux hommes les plus dignes de les diriger l'occasion de se montrer. Elles appellent le public à leurs délibérations, pour l'y intéresser et dissiper ses défiances. Personne ne leur conteste ce droit, même lorsqu'elles en usent avec les apparences les plus menaçantes, comme ce jour où l'on vit plus de vingt mille membres des Unions s'assembler sous leurs bannières, et, marchant en rangs serrés, prendre part à une grande démonstration politique. La police ne s'en émut que pour ré-

gler la circulation des voitures, de manière à ne pas troubler cette longue procession (1).

Cette liberté a favorisé, sans doute, la formation et la croissance des Unions; mais quel est l'esprit timoré qui oserait s'en plaindre, puisqu'elle a ainsi fait disparaître du sol de l'Angleterre les sociétés secrètes, qui y ont existé comme sur le continent? Elle les a rendues inutiles en permettant à chacun de réclamer ouvertement tous les avantages que leurs membres pouvaient se proposer d'obtenir par des menées occultes. Les théories les plus contraires à l'ordre social actuel pourraient tous les jours se produire impunément, s'il y avait un public désireux de les entendre exposer; mais aussi les plus ardents réformateurs ne comptent-ils, pour leur triomphe, que sur l'emploi des moyens légaux. Les libres institutions qui régissent nos voisins leur permettent d'attendre de leur propre persévérance et de l'équité nationale le redressement de tous les

(1) La destruction des grilles de Hyde-Park, qui eut lieu quelque temps après, fut l'œuvre des *roughs* de Londres. Les unionistes y demeurèrent complétement étrangers.

griefs qu'ils croient fondés, et ils savent que les conquêtes ainsi lentement accomplies auront bien plus de durée que celles qui seraient l'œuvre de la force. Au congrès de Lausanne, on a vu un exemple remarquable de ce respect de la légalité : il n'est pas étranger à notre sujet. Les délégués anglais s'étant plaints amèrement de la jurisprudence qui venait, quelques mois auparavant, de priver les fonds des Unions de toute protection légale, le congrès voulut aussitôt procéder à un vote de censure contre les juges qui avaient prononcé la sentence : les Anglais s'y opposèrent, déclarant que la loi était inique, qu'ils feraient tous leurs efforts pour en amener le changement, mais que, tant qu'elle était la loi, ils respecteraient les juges qui l'appliquaient.

En observant le spectacle que vient de nous donner, en Angleterre, l'enquête de la Commission royale, nous avons voulu montrer une fois de plus que le progrès social des classes ouvrières et la solution pacifique des grandes questions qui s'y rattachent sont, dans tous les pays, indissoluble-

ment liés à la liberté politique. De tout temps les pouvoirs qui ont restreint la liberté se sont flattés d'étouffer ces questions, ou d'exploiter à leur profit les passions qu'elles font naître. Ils ont prétendu protéger par le silence les classes riches contre les égarements populaires, et, par l'initiative de leur autorité, servir les intérêts de la classe laborieuse mieux qu'elle ne saurait le faire elle-même : double et fatale erreur qui prépare de cruelles surprises aux peuples qui peuvent se laisser bercer par une pareille illusion! L'absence de publicité, de libre discussion, envenime, sans les résoudre, les questions sur lesquelles elle jette, pour quelque temps, un voile trompeur, et laisse se creuser un abîme entre les différentes classes d'hommes qui composent une seule et même nation. De pareilles questions doivent être traitées comme ces mines de houille dont nous avons parlé, où le plus subtil poison est mêlé à des trésors inépuisables : si l'air en est exclu, le gaz mortel s'y accumule rapidement; si, au contraire, elles sont bien ventilées, on peut en extraire sans

danger le puissant moteur de notre industrie moderne.

Ceux qui ont le plus à craindre l'explosion des passions populaires sont les plus intéressés à les empêcher de fermenter dans l'ombre. Ils ne doivent pas moins redouter la demi-liberté, qui ne leur permet de répondre à des théories que par des théories, à des rêves chimériques que par des dissertations inopportunes sur des droits abstraits, qui, ne laissant à tous un droit inutile de parole que pour leur refuser la pratique journalière de leurs affaires, empêche ce contact incessant où toutes les idées s'adoucissent et s'épurent. Elle ne favorise ainsi que le développement des opinions extrêmes. Ce demi-jour est d'autant plus dangereux, qu'il fait bientôt illusion aux yeux affaiblis qui s'y habituent, comme font illusion, si je puis ici me permettre cette comparaison, les verres colorés à travers lesquels nous nous amusons parfois à regarder la campagne. La pleine et libre expression de l'opinion publique, sous toutes ses formes, peut seule répandre sur les ques-

tions politiques et sociales cette lumière, éclatante comme celle du soleil, et composée comme elle de mille nuances diverses, sans laquelle on ne saurait les juger sainement.

La liberté politique n'est pas moins nécessaire aux classes ouvrières. Sans son aide, comment apprécieraient-elles leurs véritables intérêts? Comment, dans les paroles de ceux qui briguent leur faveur, discerneraient-elles le vrai du faux, le possible de l'impossible? Comment exerceraient-elles sur l'opinion publique la juste influence à laquelle elles ont droit? Quelle garantie auraient-elles enfin de pouvoir jouir avec sécurité des légitimes améliorations qu'elles ont obtenues ou qu'elles réclament encore? Cette liberté, en effet, est la sanction de toutes les autres, et elle seule donne la force et la vie au principe de l'association, plante vigoureuse qui veut le grand air et ne peut vivre et fructifier sous cloche. Sans toutes les libertés diverses dont elles ont fait un si large usage, les Trades-Unions seraient éternellement restées de simples machines de guerre, capables de prolonger des

luttes funestes pour les ouvriers eux-mêmes, mais inhabiles à leur assurer le moindre avantage durable. Quoique les ouvriers jouissent paisiblement de toutes ces libertés, car elles sont en Angleterre l'apanage de tous les citoyens, toutefois ils ne demeurent pas plus étrangers aux questions politiques que les autres classes de la société. Si aujourd'hui ils s'occupent spécialement d'obtenir l'abolition des derniers articles de loi qui entravent pour eux, dans certains cas, le droit d'association, hier encore, lorsqu'il s'est agi d'étendre les priviléges électoraux, ils ont montré tout le prix qu'ils attachaient à cette grande réforme. Ils savent d'ailleurs que, si les libéraux comprennent souvent mieux leurs sentiments et connaissent mieux leurs besoins, dans tous les partis cependant ils trouveront des hommes d'État, dignes de ce nom, toujours prêts à les écouter et à se vouer à la défense de leurs intérêts.

C'est malheureusement aux époques de grandes crises politiques que ces questions sociales ont toujours été soulevées chez nous,

au moment le moins propice pour les résoudre, lorsque les esprits sont troublés, les passions enflammées, et la prospérité matérielle fortement ébranlée. Mais de pareilles questions touchent de trop près aux sources mêmes de la grandeur nationale pour pouvoir être longtemps privées de la lumière que répand sur elles la liberté politique; et cela surtout dans un pays dont les institutions ont pour base le suffrage universel, ce juge souverain qui peut toujours réformer ses propres arrêts. En France, où il est l'organe reconnu de la volonté populaire, où personne n'a le droit de récuser son autorité, mais où toutes les causes dignes de prévaloir dans les conseils de la nation, où tous les griefs légitimes comptent en appeler de ses jugements passés à ses jugements futurs, de pareilles questions ne peuvent manquer de l'émouvoir profondément, et le jour doit venir où il fera usage de sa puissance pour en chercher la solution. La liberté et la publicité, ces garanties tutélaires de la justice, dont, comme tout autre tribunal, il ne saurait se passer, peuvent seules

effacer les traces des terribles malentendus qui ont éveillé chez les uns tant d'alarmes, chez les autres tant de vaines illusions, qui ont fait couler tant de sang et laissé dans les cœurs ces funestes conséquences de la guerre civile, les pusillanimes défaillances et les haines concentrées. Elles seules sauraient prévenir, si jamais on pouvait le craindre, le retour de pareils malheurs.

Aussi, en montrant l'influence de la liberté politique sur les questions sociales en Angleterre, croyons-nous avoir cité un exemple encourageant pour ceux qui se préoccupent, de l'avenir de ces mêmes questions en France. Faudrait-il négliger un pareil enseignement sous prétexte que les caractères particuliers de la constitution britannique ne nous permettent pas de profiter des expériences faites sous son égide ? Nous ne le croyons pas, car ce serait exagérer l'importance des rouages anciens et compliqués qui la composent. En effet, malgré tous les artifices de rédaction, les constitutions n'obéissent jamais qu'à un seul moteur ; celle où se balanceraient des

pouvoirs réellement indépendants serait brisée par leur choc, comme une machine soumise à des forces contraires. Ce n'est pas telle ou telle pièce, inconnue ailleurs, qui a soutenu la constitution anglaise au milieu de toutes les transformations politiques et sociales de notre siècle : c'est ce moteur destiné à exercer dans tous les pays libres la même autorité souveraine, et qui s'appelle l'opinion publique.

Quelque diverses que soient, dans tous ces pays, les institutions par lesquelles agit la puissance de l'opinion, elles peuvent toujours se comparer aux traductions en langages variés d'une seule et même pensée. Pas plus que d'autres nous ne sommes exclus de ce qui appartient à tous les temps, à toutes les races, à toutes les contrées. Le remède que la liberté politique apporte aux dangers soulevés par les questions sociales est également efficace chez tous les peuples qui savent l'appliquer ; et il n'est plus maintenant une seule nation, jalouse de conserver son rang dans le monde, qui puisse traiter cette liberté,

attribut suprême de l'homme civilisé, comme un simple objet de luxe, dont on se pare un jour et que le lendemain on dédaigne impunément.

APPENDICE

(Voy. page 66)

Voici les calculs de M. Finlaison sur la solvabilité des deux sociétés dont les budgets ont été soumis à son examen :

Dans les sociétés ordinaires de secours, 100 000 hommes reçus à 18 ans seront, lorsqu'ils auront atteint 60 ans, réduits, par la mortalité seulement, au nombre de 52 489. Mais la sécession, combinée avec la mortalité, les réduira à celui de 29 297. On voit donc l'importance de cet élément dans tous les calculs.

L'âge moyen des membres de la Société des mécaniciens est évalué, en ce moment, à environ 35 ans. C'est à partir de 60 ans qu'on a droit à la pension de vieillesse, et c'est naturellement à la même date que cessent, d'une part, les secours touchés en cas de maladie, et, d'autre part, les contributions des hommes valides. Ces contributions sont donc une annuité se terminant à 60 ans. La Société compte 32 720 membres actifs, c'est-à-dire payant leur cotisation.

La Société garantit à chaque membre 10 shillings

(12 fr. 50 c.) par semaine de maladie, la réduction au bout de vingt-six semaines étant compensée par les assurances contre les accidents, soit 16 360 livres sterl. (409 000 fr.) par semaine pour tous les membres. La moyenne de la pension des vieillards est de 20 livres sterl. 16 sh. (520 fr.) par an : par conséquent, 680 576 livres sterl. (17 014 400 fr.) sont assurées par an au corps entier ; et 12 livres sterl. (300 fr.), dues à la mort de chaque membre, donnent 392 640 livres sterl. (9 816 000 fr.) à payer une fois, tôt ou tard. Enfin, la caisse est déjà grevée de retraites annuelles, en cours de payement, pour la somme de 5232 livres sterling (130 800 fr.).

Si l'on capitalise ces différentes charges avec l'aide des tables de mortalité et de maladie employées dans les sociétés de secours mutuels, on trouvera que la situation actuelle de la Société peut être représentée par l'état suivant :

PASSIF.

16 360 £	par semaine en cas de maladie, jusqu'à 60 ans, sont assurées par un capital de...............	355 339 £
680 576 £	pensions annuelles, au-dessus de 60 ans, sont assurées par un capital de...................	1 985 512
392 640 £	frais funéraires, à payer une fois, sont assurées pour l'avenir par un capital de...............	168 167
5 232 £	pensions en cours de payement, par un capital de...............	44 697
	Total.....	2 553 715 £
		(63 842 875 fr.)

ACTIF.

85 072 £ contributions annuelles, jusqu'à 60 ans, représentent un capital de......................		1 254 395 £
1 636 £ contributions suspendues en temps de maladie, le réduisent à.....		35 534
Reste (différence).......		1 218 861 £
Encaisse avec intérêts.	138 113 £	
Arriéré dû......... ...	10 068	
	148 181 £	148 181 £
TOTAL.....		1 367 042 £
		(34 176 050 fr.)

CAPITALISÉS.

Passif........	2 553 715 £	=	63 842 875 fr.
Actif.........	1 367 042	=	34 176 050
Déficit......	1 186 673 £	=	29 666 825 fr.

Mais, peu à peu, M. Finlaison réduit ce déficit à sa juste valeur : il y introduit d'abord le calcul des exclusions (ou sécessions).

En tenant compte de ces exclusions selon la même proportion que dans les sociétés de secours mutuels, et déduction faite des chances ordinaires de maladies, durant lesquelles les cotisations ne sont pas payées, pour composer la contribution annuelle de 2 livres sterl. 12 sh., on trouve qu'elle est représentée par un capital de 33 livres sterl. 18 sh. 9 d. $\frac{1}{4}$, et, en multipliant cette somme par 32 720, nombre des membres actifs,

que le capital social équivaut à 1 110 468 livres sterl. (27 761 700 fr.). En estimant de même la diminution que les exclusions doivent amener dans les dépenses, on arrive à réduire l'actif et le passif aux chiffres suivants :

PASSIF.

Capital représentant les	secours pour maladies..	322 612 £
—	pensions des vieillards..	1 633 586
—	frais d'enterrements ...	151 330
—	pensions en cours de payement..........	44 688
	TOTAL..........	2 152 216 £
		(53 805 400 fr.)

ACTIF.

Capital social actuel......................	1 110 468 £
Encaisse et arriérés......................	148 181
TOTAL..........	1 258 649 £
	(31 466 225 fr.)

CAPITALISÉS.

Passif........	2 152 216 £	=	53 805 400 fr.
Actif..........	1 258 649	=	31 466 225
Déficit......	893 567 £	=	22 339 175 fr.

OBSERVATION. — Nous ignorons pourquoi M. Finlaison donne ici pour les pensions le chiffre de 44 688 livres sterl., et plus haut celui de 44 697 livres sterl.

Les trois premiers articles du passif du premier état donnent une somme de...	2 509 018 £
Les trois premiers mêmes articles du passif du second état donnent..........	4 107 528
La réduction du passif obtenue en tenant compte de la sécession a donc été de	401 490 £
	(10 036 250 fr.)

Mais M. Finlaison reconnaît que le chiffre moyen des sécessions, dans les sociétés ordinaires de secours, sur lequel il a fondé ce calcul, ne représente que les deux cinquièmes de la moyenne des sécessions fournie par les tables statistiques de la société. Pour obtenir la réduction réelle produite dans le passif par la sécession, il faudra donc augmenter le chiffre 401 490 livres sterl. (10 036 250 fr.) dans la même proportion, ce qui donne : 1 003 725 livres sterl. (25 093 125 fr.)

$$\left(401\,490 : x :: 2 : 5,\ \frac{401{,}490 \times 5}{2} = 1\,003\,725\right),$$

ce qui est l'objet de la dernière rectification. En effet :

Le premier passif était de...........	2 553 715 £
La sécession doit le réduire de.......	1 003 725
Reste (différence)..............	1 549 990 £
	(38 749 750 fr.)
Mais cet accroissement de la sécession réduit le capital social à..........	947 879 £
Sans toucher à l'encaisse ni aux arriérés.	148 181
L'actif est donc ramené à.......	1 096 060 £
	(27 401 500 fr.)

Différence.	1 549 990 £	=	38 749 750 fr.
Actif.	1 096 060	=	27 401 500
Le déficit n'est plus que de.	453 930 £	=	11 348 250 fr.

C'est ce déficit qu'un accroissement de 6 pence (62 centimes) dans la cotisation hebdomadaire suffirait à couvrir, car le capital social serait alors représenté par un chiffre de 50 pour 100 plus élevé qu'il ne l'est aujourd'hui, et l'actif se composerait ainsi :

Capital social pour 1 shilling par semaine.	947 879 £		
— pour 6d en sus par semaine.	473 940		
Encaisse et arriérés.	148 181		
Actif.	1 570 000 £	=	39 250 000 fr.
Le passif était.	1 549 990 £	=	38 749 750 fr.
Excédant.	20 010 £	=	500 250 fr.

Dans ce calcul, M. Finlaison a supposé que la société aurait consacré toutes ses ressources aux secours mutuels. Les dépenses de chômage vont troubler encore l'équilibre de ce nouveau budget ; mais, après avoir accepté l'estimation qu'il en fait, loin de nous borner comme lui à exprimer le vœu, impossible à réaliser, que les Unions renoncent aux grèves, en vue desquelles elles ont été spécialement formées, nous chercherons à calculer, au moyen des chiffres mêmes qu'il a donnés, de quelle manière elles pourraient, sans danger pour l'avenir, faire face à cette importante dépense.

Prenant toutes les moyennes fournies par leur sta-

tistique, il croit pouvoir l'estimer au double des secours donnés aux malades. Or, ces secours, qui, dans le second calcul, étaient représentés par un capital de 322 612 livres sterl., se trouvent réduits, par l'accroissement proportionnel de 2 à 5 dans le calcul de la sécession, à un capital de 273 521 livres sterl., dont le double, ou 547 042 livres sterl. (13 676 050 fr.), exprimera en gros le capital représentant la moyenne des frais de grève pendant une période de seize années, marquée par de nombreuses et longues luttes de ce genre. Ce chiffre, moins l'excédant précédent, marque le déficit que l'Union aurait à combler après avoir porté ses cotisations à $1^{sh.}$ $6^{d.}$ (1 fr. 87 c.) par semaine, si, comme on ne peut en douter, elle persistait à inscrire les frais de grève en tête de ses budgets. Il est de 527 032 livres sterl. (13 175 800 fr.)

On pourrait y faire face de plusieurs manières :

I. — Par un nouvel accroissement de $6^{d.}\frac{3}{4}$ (70 c.) dans les souscriptions hebdomadaires, qui les porterait à $2^{sh.}$ $0^{d.}$ $\frac{3}{4}$. (2 fr. 57 c.).

Le déficit étant de..............	527 032 £	
Et l'accroissement représenté par...	424 181	capital calculé sur le même chiffre que les précédents.
Le déficit ne serait plus que de.	2 851 £ (71 275 fr.)	

II. — Si, comme il est probable, cette contribution, qui représente 5 livres sterl. $7^{sh.}$ $3^{d.}$ (133 fr. 05 c.) par an, était trop forte pour la bourse modique de l'ouvrier, on pourrait, en laissant la cotisation à $1^{sh.}$ $6^{d.}$, diminuer

le tarif des secours donnés par la société, moyen plus simple, plus pratique et plus logique.

Les charges imposées à la société par les secours mutuels étaient, en dernier lieu, représentées par :

Un capital de..................	1 549 990 £
Celles des grèves par...........	547 042
TOTAL...........	2 097 032 £
	(52 425 790 fr.)

En réduisant tous ces secours et allocations d'un quart, on obtiendra une économie à peu près égale à l'accroissement indiqué ci-dessus, soit :

Déficit.......................	527 032 £
Un quart retranché des charges....	524 258
Déficit réduit à.......	2 774 £
	(69 350 fr.)

III. — Il serait encore mieux peut-être de combiner les deux systèmes, afin d'en atténuer les effets en les compensant :

En augmentant les souscriptions de 3d. $\frac{1}{4}$ (soit 1sh. 9d. $\frac{1}{4}$, on augmenterait les recettes de........	256 717 £
En diminuant les charges d'un huitième, on économiserait..................	262 129
	518 846 £
	(12 971 150 fr.)

Déficit.	527 032 £
Accroissement et économie......	518 846
Le déficit serait réduit à.....	8 186 £
	(204 650 fr.)

Et si les frais d'enterrements sont seuls réduits d'un autre huitième, c'est-à-dire ramenés de 12 à 9 livres sterl., une nouvelle économie sera faite de 12 794 livres qui assurera un excédant de 4608 livres sterling.

FIN

TABLE DES MATIÈRES